Public Disclosure Authorized

LA CÔTE D'IVOIRE FACE À LA COVID-19 :

quel impact de la crise sur les entreprises et les ménages

GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE

AOÛT 2020 / DIXIÈME ÉDITION

2017 La Banque mondiale
1818 H Street NW, Washington, DC 20433
Téléphone : 202-473-1000 ; Internet : www.worldbank.org

Certains droits réservés

Cet ouvrage a été établi par les services de la Banque mondiale. Les observations, interprétations et opinions qui y sont exprimées ne reflètent pas nécessairement les points de vue des directeurs exécutifs de la Banque mondiale ou des gouvernements qu'ils représentent. La Banque mondiale ne garantit pas l'exactitude des données citées dans cet ouvrage. Les frontières, les couleurs, les dénominations et toute autre information figurant sur les cartes du présent ouvrage n'impliquent aucun jugement de la part de la Banque mondiale quant au statut juridique d'un territoire quelconque et ne signifient nullement qu'elle reconnaît ou accepte ces frontières.

Droits et autorisations

Le contenu du présent ouvrage est soumis au droit d'auteur. Étant donné que la Banque mondiale encourage la diffusion de ses connaissances, le présent ouvrage peut être reproduit, en tout ou en partie, à des fins non commerciales sous réserve de citation complète de la source.

Citation de la source - Veuillez citer la source de la façon suivante : « Banque mondiale. 2020. Côte d'Ivoire 10e rapport sur la situation économique : l'impact de la Covid-19 sur les entreprises et les ménages ivoiriens. © Banque mondiale. »

Pour tout renseignement sur les droits et licences, y compris les droits dérivés, s'adresser à :
World Bank Publications, World Bank Group, 1818 H Street NW, Washington, DC 20433, États-Unis;
télécopie : 202-522-2625 ; email : pubrights@worldbank.org.

Table des matières

Table des matières 3
Liste des figures 6
Avant-propos 7
Abréviations et acronymes 8
Remerciements 9
Messages clés 11

Partie 1 : État de l'économie ivoirienne 17
1.1 Évolutions économiques antérieures à la pandémie de COVID-19 17
1.2 Perspectives économiques au lendemain de la pandémie mondiale 22

Partie 2 : Bilan et perspectives : l'impact de la pandémie de COVID-19 sur les ménages et les entreprises ivoiriennes 35
2.1 La pandémie mondiale de COVID-19 — et la façon dont elle a changé la vie en Côte d'Ivoire 35
2.2 Entreprises ivoiriennes, confinement et scénarios de reprise envisagés 37
2.3 La COVID-19 et son impact sur les ménages ivoiriens et la pauvreté 49
2.4 Recommandations politiques : associer riposte à la crise et croissance future 55

Annexe 1 : Réponse du gouvernement à la crise 66
Annexe 2 : Données supplémentaires de l'enquête auprès des entreprises 68
Annexe 3 : Tableaux statistiques 70
Annexe 4 : Recommandations de politiques — conseils sur les bonnes pratiques 73

Liste des figures

Figure 1 : Croissance en Côte d'Ivoire 2016-2019 par rapport à la région 17
Figure 2 : Niveau de vie en Côte d'Ivoire 18
Figure 3 : Profil des exportations en Côte d'Ivoire 19
Figure 4 : Comparaison des recettes et des dépenses 21
Figure 5 : COVID-19 en Côte d'Ivoire et dans la région 24
Figure 6 : Modification des schémas de mobilité suite aux mesures de confinement 25
Figure 7 : Trajectoires et projections de la croissance mondiale jusqu'en 2021 27
Figure 8 : Projections de croissance en Côte d'Ivoire – scénarios et décomposition 30
Figure 9 : Écarts de rendement des obligations pour certains marchés émergents 31
Figure 10 : Dette (% du PIB) et service de la dette (% du total en 2019) en Côte d'Ivoire 32
Figure 11 : Indice des prix à la consommation et principaux facteurs d'inflation 33
Figure 12 : Impact des fermetures sur les entreprises ivoiriennes 40
Figure 13 : Impact estimé sur les ventes au cours des 30 derniers jours précédant l'enquête 42
Figure 14 : Réduction potentielle de la main-d'œuvre par catégorie de travailleurs (%) si la crise s'aggravait 42
Figure 15 : Principales causes des problèmes d'intrants par type d'entreprise (%) 43
Figure 16 : Principales causes des perturbations dans le transport et la logistique 44
Figure17 : Restrictions dans la fourniture de services financiers normalement disponibles 45
Figure 18 : Estimation de la capacité à rester actif avec les flux de trésorerie existants 45
Figure 19 : Changement de comportement des entreprises 46
Figure 20 : Types de soutien contre la crise souhaités par les entreprises 47
Figure 21 : Consommation et dépenses des ménages en Côte d'Ivoire 51
Figure 22 : Impact de la COVID-19 sur les salaires et les revenus 52

Avant-propos

La pandémie de COVID-19 a changé des vies et des modes de vie dans le monde entier avec une ampleur sans précédent. Elle a également modifié de manière radicale les perspectives économiques mondiales. L'Afrique n'est pas épargnée, le continent se dirige vers sa première récession en 25 ans. Six mois après le début de cette crise planétaire, le monde acquiert progressivement une meilleure compréhension du mécanisme de la pandémie, de ses conséquences économiques et de la meilleure façon d'y faire face.

Le présent rapport contribue à enrichir les connaissances sur ce sujet en mettant en lumière l'impact de la COVID-19 et des mesures de confinement sur les entreprises et les ménages ivoiriens. Il s'appuie sur des données d'enquêtes collectées en avril 2020, au plus fort des mesures locales de confinement. Ce rapport présente également un ensemble de recommandations de politiques tout en s'appuyant sur le plan d'intervention du gouvernement et sur la manière dont il relève le triple défi de sauver des vies, de préserver les moyens de subsistance et de protéger l'avenir. Plus précisément, il s'efforce de mettre en évidence des mesures d'intervention qui pourraient contribuer à stimuler la reprise et aider également la Côte d'Ivoire à renouer avec la forte croissance.

Dans la première partie, le rapport présente les progrès réalisés par le pays en 2019, les récents développements de 2020 et les perspectives macroéconomiques. Grâce à une forte croissance économique et à des politiques macroéconomiques saines, la Côte d'Ivoire est entrée dans la crise en position de force. Cependant, la récession mondiale et l'évolution incertaine de la pandémie sur le plan local, comme dans de nombreux pays d'ailleurs, font peser d'importants risques de dégradation des performances économiques de la Côte d'Ivoire.

La seconde partie est consacrée à un diagnostic de l'impact de la COVID-19 sur les entreprises et les ménages. Les nouvelles données de l'enquête suggèrent que les entreprises de tous les secteurs ont ressenti l'impact de la crise — en termes de fermetures, de ventes, de perturbations logistiques et d'accès aux intrants. Les petites entreprises disposant de plus faibles réserves de liquidités pour résister aux chocs ont été plus sévèrement touchées que les grandes entreprises. De même, les ménages ont constaté une forte réduction de de leurs heures de travail et une baisse significative de leurs revenus, salaires ou recettes, alors qu'ils devaient faire face (temporairement) à des prix plus élevés des denrées alimentaires. Dans l'ensemble, les données de l'enquête suggèrent qu'un choc sévère pour la consommation et la demande deviendra visible et tangible au cours des prochains mois, même si la situation globale semble s'être stabilisée.

Au niveau national, grâce à la réaction rapide du gouvernement, le train de mesures anti-crise pourrait atténuer l'impact social et économique de la crise si le décaissement intervient assez rapidement. À terme, certaines de ces mesures anticrise — telles que la mise en place des bases nécessaires à la création de filets de protection sociale ou l'amélioration de l'accès au financement pour les PME — pourraient également contribuer à la reprise et stimuler la croissance à long terme.

En résumé, ce rapport tente d'apporter des éclairages sur l'impact de la crise la plus importante que la Côte d'Ivoire ait connue depuis plusieurs années, mais envisage également les prochaines étapes qui pourraient aider le pays à renouer avec ses antécédents de forte croissance.

Coralie Gevers
Directrice des opérations pour la Côte d'Ivoire, le Bénin, la Guinée et le Togo

Abréviations et acronymes

BCEAO	Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest
BNI	Banque nationale d'investissement
C2D	Contrat de désendettement et de développement
CHU	Centre hospitalier universitaire de Treichville
CILSS	Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse au Sahel
CMU	Couverture médicale universelle
CNPS	Caisse nationale de protection sociale
DGD	Direction générale des douanes
EFTP	Enseignement et formation techniques et professionnels
EHCVM	Enquête harmonisée sur les conditions de vie des ménages
EIR	Équipe d'intervention rapide
EP	Entreprise publique
ES	Enquêtes auprès des entreprises de la Banque mondiale (*Enterprise surveys*)
EUR	Euro
FCFA	Franc de la Communauté financière africaine
FEC	Facilité élargie de crédit
FMI	Fonds monétaire international
FRC	Facilité rapide de crédit
FSGE	Fonds de soutien aux grandes entreprises
FSPME	Fonds de soutien aux petites et moyennes entreprises
IDE	Investissement direct étranger
IDU	Numéro d'identifiant électronique unique de contribuable
IFR	Instrument de financement rapide
IGF	Inspection générale des finances
INS	Institut national des statistiques
MEDC	Mécanisme élargi de crédit
MPME	Micro, petites et moyennes entreprises
OHADA	Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires
PAA	Port autonome d'Abidjan
PIB	Produit intérieur brut
PME	Petite et moyenne entreprise
PND	Plan national de développement
PNP	Prêt non performant
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PSGouv	Programme social du gouvernement
RPCA	Réseau de prévention des crises alimentaires
RSU	Registre social unique
SYDAM	Système de dédouanement automatisé des marchandises
TIC	Technologie de l'information et de la communication
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
UEMOA	Union économique et monétaire ouest-africaine
USA	États-Unis d'Amérique
USD	Dollar américain

Remerciements

La 10e édition du rapport sur la situation économique en Côte d'Ivoire a été préparée sous la direction générale de Coralie Gevers (Directrice des opérations de la Banque mondiale pour la Côte d'Ivoire, le Benin, le Togo et la Guinée), Olivier Buyoya (Représentant régionale de la SFI pour la Côte d'Ivoire, la Guinée, le Mali, le Liberia et la Sierra-Leone), Lars Moller (responsable des pratiques), Andrea Coppola, Michel Welmond et Sunil Mathrani (chefs des programmes sectoriels). Les travaux ont été dirigés et coordonnés par Alexa Tiemann (économiste principale). La Partie 1 sur l'aspect macro-économique a été préparée par Tiangboho Sanogo et Alexa Tiemann. La Partie 2 sur l'impact de la COVID-19 a été préparée par Franck M. Adoho, Jeanne Epse Coulibaly, Maria Kim, Jean-Michel Marchat, Solène Rougeaux et Alexa Tiemann. De précieuses contributions ont été fournies par des experts de la Banque mondiale et de la SFI, notamment Christel Annequin, Laurent Gonnet, Thierry Hounsa, Raphaela Karlen, Jean Charles Kra, Mahamoud Magassouba, Keith McLean, Maiko Miyake, Charlotte Ndaw, Anne-Cecile Souhaid, El Hadj Adama Toure, Adama Traore et Sarah Zekri.

Ce rapport sur la situation économique s'appuie sur des données d'enquête collectées récemment. Les auteurs remercient la Société financière internationale, l'Institut national des statistiques et le Programme des Nations Unies pour l'accès aux données et leurs contributions dans le cadre de l'analyse des données.

Ils expriment leur gratitude à Volker Treichel et Federica Marzo, Jose R. Calix, Amina Coulibaly et l'équipe du Fonds monétaire international pour leurs commentaires constructifs et précieux.

Theresa Bampoe et Haoua Diallo ont apporté leur soutien à la préparation et à la publication du rapport. Joseph Anoh, a aidé au formatage du rapport. L'équipe de communication — notamment Enoh Ndri Nguessan, Marie Ange Francisca Ndri Memel, Christelle Chapoy, Elena Queyranne et Marie Duffour — a aidé à la préparation et au marketing.

Messages clés

Grâce à la forte croissance économique des années précédentes, la Côte d'Ivoire est entrée dans la crise en position de force – mais la récession mondiale et l'évolution incertaine de la pandémie sur le plan local ralentiront le progrès en 2020. La croissance ivoirienne devrait ralentir, passant d'environ 7 % à près de 1.8 % en 2020, conséquence directe de la pandémie du Coronavirus sur l'économie du pays. Après l'apparition des premiers cas positifs de COVID-19 sur le territoire national, le gouvernement ivoirien a mis, assez rapidement, en œuvre des mesures de confinement[1] et a renforcé ses capacités de gestion de la crise. Cependant, les mesures de distanciation sociale (telles que la fermeture des restaurants et des marchés, les restrictions en matière de transports publics, etc.) ont eu un coût élevé. De façon plus large, la crise mondiale devrait provoquer une récession dans la plupart des pays industrialisés et au-delà, avec une contraction considérable du PIB. Même l'Afrique subsaharienne connaîtra sa première récession en 25 ans. Frappée par le choc sur le commerce mondial ainsi que par le coût des mesures de confinement, la Côte d'Ivoire n'y échappe pas.

État de l'économie : Croissance récente avant la COVID-19 et des perspectives modifiées pour 2020 et au-delà

La croissance économique en Côte d'Ivoire est restée forte en 2019[2] et une classe moyenne en pleine expansion a soutenu la croissance de la demande dans tous les secteurs. Avec une croissance du PIB estimée à 6,9 % en 2019 (soit 4,2 % en termes de PIB par habitant), la Côte d'Ivoire est restée l'une des économies les plus performantes de l'Afrique subsaharienne. Cette croissance a été dynamique dans tous les secteurs, avec notamment de bonnes récoltes agricoles, une légère diversification dans l'industrie manufacturière et des activités florissantes dans le secteur des services. Ces secteurs ont bénéficié d'une forte demande intérieure et d'investissements soutenus. La bonne tenue des exportations, parallèlement à une croissance modérée des importations, a également contribué à obtenir une balance commerciale positive et une réduction du déficit du compte courant. La croissance et les progrès enregistrés dans le cadre du programme social du gouvernement (PSGouv) ont contribué fortement à réduire la pauvreté, mais de nombreuses disparités persistent, notamment dans les zones rurales.

Le gouvernement a poursuivi sa politique d'amélioration des finances publiques, permettant ainsi une baisse du déficit budgétaire à 2,3 % du PIB, tirée par une légère hausse des recettes fiscales et une baisse des dépenses**.** Les réformes et la numérisation de l'administration fiscale récemment mises en place ont soutenu la mobilisation des recettes intérieures, bien que les principaux défis demeurent dans le domaine des politiques fiscales. Dans le même temps, les dépenses ont fait l'objet d'une sous-exécution, tant pour les immobilisations que les dépenses courantes. Globalement, les politiques saines menées ces dernières années ont permis à la Côte d'Ivoire d'entrer dans la crise de la COVID-19 avec de solides fondamentaux macroéconomiques.

---

1 A noter: le gouvernement a mis en œuvre diverses mesures barrières pour limiter la propagation du virus , bien qu'il n'y ait pas eu de « confinement » comme dans certains pays développées.

2 La Côte d'Ivoire a procédé à un changement de base au début de l'année 2020. Cela a nécessité de changer l'année de base de ses comptes nationaux de 1996 à 2015 et de réviser à la baisse les déflateurs du PIB et les taux de croissance. De nouvelles données ont été publiées par le gouvernement pour la période 2015-2018 avec le soutien d'AFRITAC. Ce changement de base a été principalement motivé par les services et a permis d'augmenter le PIB nominal de plus de 30% au cours de la période en question. En conséquence, plusieurs indicateurs macroéconomiques clés exprimés en part du PIB se sont améliorés.

La Covid-19 a durement frappé l'économie — mais offre des opportunités de réforme

Il est possible que la Côte d'Ivoire n'entre pas en récession mais l'impact de la COVID-19 a été fortement ressenti dans tous les secteurs. Les entreprises ont été confrontées à des perturbations des chaînes de valeur, à l'absence des employés, à des fermetures temporaires ainsi qu'à un ralentissement de la demande mondiale. Les ménages ont également été touchés et les pertes de revenus sont particulièrement lourdes pour les ménages dont les revenus dépendent des activités informelles et des services.

Les résultats d'une récente enquête menée en avril auprès des entreprises formelles[3] indiquent un fort impact de la crise en termes de fermetures, de pertes de revenus et d'autres effets. Dans l'ensemble, 37,7 % des entreprises ont été fermées (temporairement ou définitivement), mais ce pourcentage s'est élevé à environ 60 % à Abidjan, plus gravement touchée que les villes secondaires, en partie en raison de fermetures forcées (hôtellerie, commerce de détail, éducation) liées aux mesures de confinement. Presque toutes les entreprises (94,1 %) ont enregistré un recul de leur chiffre d'affaires et, pour de nombreuses entreprises, ce recul a été très net avec une chute de 67 % par rapport au mois précédent. En revanche, peu d'entreprises avaient commencé à licencier du personnel, mais beaucoup avaient eu recours à une fermeture temporaire, une réduction des heures et des avantages/salaires.

L'impact global a été très hétérogène et plus prononcé pour les petites entreprises. Les grandes entreprises ont connu des coûts d'ajustement de leurs activités (heures réduites, limitation de la logistique et de l'accès aux intrants), mais elles disposaient généralement de réserves de liquidités et d'une meilleure capacité à gérer la situation. En revanche, les petites entreprises, notamment dans certains secteurs (comme l'hôtellerie et les services professionnels), disposaient d'une résilience financière beaucoup moins forte pour traverser une période difficile prolongée. Les PME étaient également plus nombreuses à signaler des difficultés d'accès au financement, ainsi qu'aux intrants clés. Les microentreprises ont aussi essuyé les pertes de chiffre d'affaires les plus importantes.

L'incertitude pour l'avenir était grande parmi les entreprises interrogées, et toutes recherchent un soutien d'urgence. Environ 78 % des établissements temporairement fermés ne savaient pas quand ils rouvriraient. Néanmoins, 87 % des entreprises ont estimé qu'il s'agissait d'un choc temporaire dont les effets s'estomperaient à moyen terme. Les subventions sur les services d'utilités publiques viennent en tête, demandées par 68 % des entreprises (principalement les micro-, petites et moyennes entreprises, MPME). Apparaissent ensuite les reports d'impôts, un total de 66 % des entreprises jugeant cette mesure utile. Pour les moyennes entreprises, seul l'accès aux garanties de prêt et de crédit a obtenu des résultats plus élevés (mesure qui aiderait 75 % des entreprises) et pour les grandes entreprises, les subventions salariales représentaient une préoccupation particulière.

Les résultats de l'enquête suggèrent que, dans l'ensemble, les mesures du gouvernement étaient alignées sur de nombreux besoins du secteur privé, mais elles pourraient être encore affinées. Pour les grandes entreprises, qui sont clairement plus résilientes, certains allègements fiscaux ainsi que des subventions salariales pourraient suffire à répondre aux besoins d'un grand nombre . En revanche, les PME et les microentreprises ont besoin davantage de soutien et de manière urgente — avec notamment un accès au financement par le biais de

3 L'enquête a été réalisée en avril 2020 afin d'évaluer l'impact de la COVID-19 sur le secteur privé en Côte d'Ivoire. Pour de plus amples détails, voir la section 2.2.

prêts ou de subventions. Afin de prévenir les faillites et les pertes dans le secteur privé du pays, il sera essentiel d'accélérer le rythme de décaissements des fonds mis en place. Étant donné que l'accès au financement est l'une des préoccupations majeures, il serait également crucial de rendre opérationnel le fonds de garantie de crédit aux PME afin d'assurer un meilleur accès au financement au-delà des mesures de soutien à la crise.

Une enquête menée auprès des ménages de Côte d'Ivoire indique que ceux-ci ont également été durement touchés par la crise et que l'impact ne s'exerce pas uniquement sur les couches les plus pauvres de la population. Les ménages aux revenus les plus faibles et ceux qui travaillent dans les services sont les plus vulnérables à l'impact de la COVID-19. Environ 67,5 % des chefs de ménage sont des travailleurs indépendants et sont donc plus vulnérables aux chocs de revenus. Environ 20 % seulement des chefs de ménage n'ont ressenti aucun impact spécifique sur leurs heures de travail ou sur leur situation professionnelle — alors que la majorité était affectée par des heures réduites, du chômage technique, du télétravail ou était totalement sans emploi.

La perte de revenu est générale et importante, bien qu'elle varie selon le secteur et la situation professionnelle. Dans tous les secteurs et quels que soient les revenus, 71 % des ménages ont déclaré avoir subi une baisse de revenus. Seuls les employés du secteur public ont été moins touchés. Les travailleurs des secteurs de la confection, des services de vente au détail, de l'hôtellerie et des transports ont déclaré plus fréquemment que leurs revenus ou leur salaire avaient baissé, et dans des proportions importantes, qu'ils soient des travailleurs indépendants ou des salariés. La plupart des ménages sont très préoccupés par la question de savoir comment faire face à leurs dépenses courantes de base : 62 % de tous les ménages interrogés ne savent pas comment payer leur prochaine facture de services d'utilité publique et 74 % sont préoccupés par les dépenses alimentaires.

Le décaissement rapide du fonds spécial de solidarité COVID-19 est impératif pour atténuer la détresse des ménages pauvres et empêcher une augmentation subite de la pauvreté. Alors que de nombreux ménages ont signalé un impact négatif des mesures de lutte contre la COVID-19, il est clairement établi que ceux qui se situent en dessous et autour du seuil de pauvreté sont les plus affectés. Des estimations basées sur l'enquête suggèrent que la pauvreté pourrait augmenter jusqu'à 4 points de pourcentage si la crise dans sa phase aigüe dure un trimestre. Les ménages à revenu intermédiaire ne sont pas non plus épargnés ; ils ont enregistré des pertes de revenus importantes. Considérées dans leur ensemble, celles-ci se traduiront probablement par une baisse significative et durable de la consommation. D'un autre côté, le gouvernement a fait des décaissements importants en juillet dans le cadre de la période intermédiaire mais il serait essentiel d'accélérer le rythme des décaissements afin (1) d'atténuer l'impact de la COVID et de préserver les récents progrès du pays en matière de réduction du taux de pauvreté, et (2) de fournir des liquidités du côté de la demande de l'économie ivoirienne. Cela permettrait la reprise de la consommation au niveau des ménages, et de soutenir ainsi la reprise économique à long terme.

L'impact sur les entreprises et les ménages au niveau microéconomique se traduira par des défis pour la politique macroéconomique.

Avant la COVID-19, les perspectives pour 2020 étaient favorables et la croissance devait se poursuivre suivant la tendance de 2019. La pandémie a modifié ce schéma de croissance. Premièrement, le ralentissement de la demande mondiale de produits d'exportation ivoiriens pourrait entraîner une baisse des prix et affecter négativement la balance commerciale. Bien

que les exportations ne représentent qu'environ 20 % du PIB, elles sont un important moteur de croissance et une source essentielle de revenus. Ensuite, les mesures de confinement ont limité l'activité économique au cours du premier semestre. Aussi, la perte de revenus subie par les populations pendant une partie de 2020 aura-t-elle un effet notable sur l'ensemble de l'année, d'autant que la demande intérieure constitue un moteur clé de la croissance.

L'épidémie entraînera un pic des dépenses publiques, de la dette et du déficit budgétaire, ainsi qu'une entorse temporaire aux critères de convergence de l'UEMOA. Le total des recettes et des subventions devrait diminuer en 2020 en raison d'une baisse des recettes fiscales associée aux dépenses supplémentaires consenties pour le financement des mesures anti-crise. Globalement, cela aura pour effet de porter le déficit budgétaire à 5,3 %, dépassant ainsi les 3% fixés par l'UEMOA (qui a été temporairement suspendu étant donné que la plupart des pays de la région sont confrontés à des défis similaires). Le gouvernement a obtenu un financement d'urgence du FMI, de la BAD ainsi que plusieurs autres partenaires. Il recherche des financements supplémentaires auprès d'autres bailleurs de fonds, des marchés régionaux et éventuellement internationaux pour faire face à la crise. La dette devrait augmenter légèrement au-delà de 40 % du PIB, mais toujours au-dessous de la norme communautaire de 70% du PIB.

En 2021, la Côte d'Ivoire devrait renouer avec une trajectoire croissance et de consolidation budgétaire. Si la crise sanitaire s'arrête avant la fin de 2020, l'économie se redressera en 2021-2022, tirée par un rebond dans les services. La demande intérieure et les investissements devraient reprendre, ce qui aidera les exportations à se redresser et contribuera à améliorer la balance commerciale. Parallèlement, le déficit budgétaire reviendra progressivement à 3,0 % du PIB vers 2022. Même si la croissance mondiale reste quelque peu modérée en 2021, une reprise de l'économie intérieure (y compris des importations) pourrait faire grimper les recettes publiques.

Néanmoins, il existe des risques importants de dégradation, parmi lesquels des répercussions de l'environnement mondial ainsi que des risques intérieurs. Premièrement, une flambée de COVID-19 submergeant le secteur des soins de santé, une récession mondiale ou de nouveaux chocs exogènes (comme une détérioration des prix des principaux produits de base) pourraient compromettre la reprise économique. Il sera donc essentiel de surveiller la stabilité macroéconomique et de faire avancer les réformes clés qui permettraient de renforcer la croissance et la compétitivité du secteur privé intérieur. Deuxièmement, malgré la forte croissance enregistrée ces dernières années et la baisse du taux de pauvreté de 15,6 points de pourcentage entre 2011 et 2018, la pauvreté reste un défi. Les pressions pourraient s'accentuer en faveur de la lutte contre les disparités socio-économiques ce qui pourrait accroître les pressions budgétaires et les politiques macroéconomiques. Troisièmement, les violences et les conflits dans les pays sahéliens voisins, où les disparités ont été exacerbées par la pandémie de COVID-19, pourraient se propager à la Côte d'Ivoire. Finalement, les élections présidentielles prévues en octobre 2020 pourraient entraîner des pressions sur les dépenses et une baisse de la confiance des investisseurs.

Le gouvernement met actuellement en œuvre un train complet de mesures de riposte afin d'atténuer l'impact immédiat sur les entreprises et les ménages.

Comme dans d'autres pays du monde, les mesures ivoiriennes de lutte contre la crise ont dû relever le triple défi de sauver des vies, de préserver les moyens de subsistance et de protéger l'avenir. Plus spécifiquement, cela implique (1) des mesures de prévention, de détection et

de traitement de la maladie, (2) des mesures de protection des emplois, des revenus et de fourniture des services d'utilités publiques, tout en (3) établissant les bases d'une reprise économique rapide par le biais d'investissements et d'un renforcement de la résilience. Tous ces éléments sont en effet représentés dans le plan de riposte.

Le gouvernement a, en premier, soutenu le secteur de la santé avec un plan de riposte sanitaire de 95,88 milliards FCFA. Le plan national de riposte pour le secteur de la santé est conçu pour accroître les capacités du secteur à gérer l'épidémie au niveau national, y compris le suivi, le traçage et la mise en quarantaine des personnes contaminées, ainsi que l'achat de matériel médical. Le premier cas a été enregistré à la mi-mars, et au début de juin, le pays ne comptait que 3 000 cas confirmés et 33 décès. Cependant, après la levée de la plupart des mesures de restriction et avec le relèvement des capacités de dépistage, le nombre de cas diagnostiqués est reparti à la hausse. Au 27 juillet, cependant, il y avait eu 15 655 cas contre 96 décès. Cela suggère qu'une application plus stricte des mesures de distanciation sociale et d'hygiène serait nécessaire. En outre, il serait important de maintenir ou même renforcer la capacité (i) à identifier les personnes ayant été en contact avec les cas positifs et (ii) à effectuer des tests de dépistage.

Ensuite, un plan de soutien économique de 1700,9 milliards FCFA a été mis en place pour 2020-21, notamment à travers quatre fonds de soutiens. Le plan de riposte vise à soutenir les populations les plus défavorisées, les entreprises en difficultés (pour réduire les pertes d'emplois) et à préparer la reprise post-crise**.** De plus, les charges réglementaires et fiscales ont été temporairement allégées, suspendues ou reportées. Les fonds d'urgence sont opérationnels : en juillet les fonds en soutien au secteur privé (grandes entreprises et PMEs) ont décaissé un total de 11,000 milliards FCFA au profit de 79 bénéficiaires, et 3,1781 milliards pour le secteur informel (13,651 bénéficiaires). 108,518 ménages vulnérables ont bénéficié des transferts monétaires (pour un total de 13,61 milliards de FCFA du Fonds de Solidarité). Les données macroéconomiques suggèrent qu'une reprise rapide reste possible ; toutefois, l'injection rapide et continue de liquidités dans l'économie sera un élément essentiel. Les pertes de revenus ont laissé place à un écart de consommation considérable que les injections de liquidités pourraient contribuer à combler en stimulant la reprise de la demande intérieure.

Enfin, plusieurs volets du train de mesures anticrise pourraient faciliter les réformes visant à relever certains des plus grands défis du pays (voir Annexe 1 pour des recommandations détaillées). La productivité et la compétitivité des premières entreprises ivoiriennes sont inférieures à celles des entreprises des pays émergents. Des progrès ont été accomplis, mais ils devraient s'accélérer afin de soutenir une croissance continue dans le futur. Afin de remettre l'économie du pays sur la bonne voie après l'épidémie de COVID-19, le soutien au secteur privé sera essentiel pour maintenir des emplois de qualité et améliorer la productivité et la compétitivité des entreprises. Par ailleurs, la croissance pourrait devenir plus inclusive[4]. L'ambitieux programme social du gouvernement (PSGouv) a largement contribué à cet objectif avec des investissements dans les infrastructures rurales et le lancement d'un système de couverture maladie universelle élargi. À cet égard, des progrès remarquables et continus ont été réalisés ces dernières années. Cependant, les disparités restent importantes, notamment à Abidjan.

4 Remarque : des travaux d'analyse plus approfondis sur la productivité et la compétitivité du secteur privé ivoirien sont en cours et seront publiés au cours du deuxième semestre 2020, notamment par le biais du Mémorandum économique sur le pays et d'un Diagnostic du secteur privé.

Les fonds d'intervention d'urgence destinés au secteur informel et aux populations vulnérables pourraient être utilisés pour stimuler le développement du système national de filets sociaux. Le gouvernement pourrait mettre en place des systèmes d'information numériques afin de collecter des données sur les bénéficiaires. Le gouvernement envisage également d'exploiter les informations pour le déploiement du programme de Couverture Maladie Universelle, en faisant bénéficier les populations défavorisées ainsi identifiées au titre de la prise en charge des indigents. De même, il est prévu que les entreprises du secteur informel soient accompagnées en vue de leur formalisation dans le cadre de la pérennisation du Fonds de Soutien au Secteur Informel. Les entreprises du secteur informel pourraient être invitées à s'enregistrer (sans formalisation obligatoire à ce stade), et cette approche pourrait stimuler la formalisation volontaire de ces entreprises et contribuer ainsi à la compétitivité du pays.

La création d'un fonds de garantie des prêts pour les PME contribuerait à garantir un accès continu au financement pour les entreprises particulièrement touchées par la crise. Il pourrait également soutenir l'expansion des circuits financiers à long terme et éliminer ainsi une contrainte majeure à la compétitivité et à la productivité. Les cadres juridiques permettant la création d'un tel instrument sont déjà en place et les autorités travaillent actuellement à renforcer ses mécanismes de gouvernance conformément aux meilleures pratiques internationales. Cela aiderait à mettre en place un instrument financièrement viable orienté vers le marché.

Enfin, les mesures de confinement et les mises en stock ont probablement contribué à la hausse des prix, et de meilleurs systèmes de surveillance pourraient aider à gérer ces risques à l'avenir. Lors d'une récente hausse des prix, le gouvernement a temporairement fixé certains prix des produits alimentaires de base. Compte tenu des limites des données disponibles, il est impossible d'établir clairement si ces pics étaient temporaires et de quelle manière ils pourraient affecter la sécurité alimentaire au niveau national. Le gouvernement pourrait tirer parti de cette opportunité pour améliorer la collecte des données sur les prix, les volumes, le stockage et les flux de transport ainsi que pour numériser les informations ainsi obtenues. Cela lui permettrait de surveiller la sécurité alimentaire, de se tenir informé des tendances et des risques émergents, et de disposer de stratégies d'intervention plus adaptées et plus rapides.

Partie 1 : État de l'économie ivoirienne

1.1 Évolutions économiques antérieures à la pandémie de COVID-19

L'activité économique a connu une croissance robuste en 2019, mais la faible productivité et le niveau élevé de l'informel restent des défis persistants pour le pays.

La croissance économique en Côte d'Ivoire est restée forte en 2019[5], et la classe moyenne en pleine croissance a soutenu la demande dans tous les secteurs. Avec un taux de croissance du PIB estimé à 6,8 % en 2018 et 6,9 % en 2019 (soit 4,2 % par habitant), la Côte d'Ivoire est restée l'une des économies les plus dynamiques de l'Afrique subsaharienne. L'offre a été favorisée par de bonnes récoltes agricoles (cacao, café, coton), et par une forte croissance des services dans des secteurs tels que les télécommunications, le transport, le commerce de détail et la construction. La croissance a également été portée par la numérisation de certains services, notamment les services de livraison, les plateformes de covoiturage, etc. Du côté de la demande, l'augmentation des revenus de la classe moyenne et des agriculteurs (grâce aux bonnes récoltes et aux prix des produits de base) a soutenu la demande intérieure.

Figure 1 : Croissance en Côte d'Ivoire 2016-2019 par rapport à la région

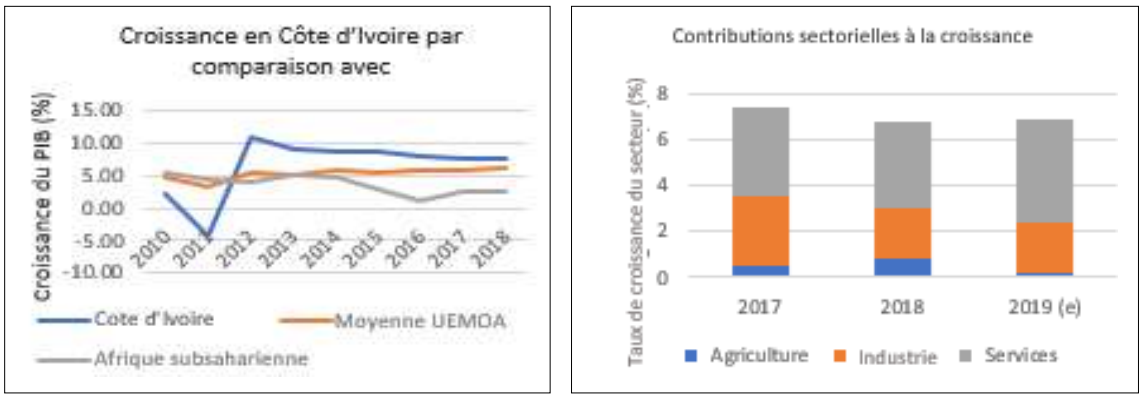

Source : Indicateurs de développement de la Banque mondiale en mai 2020, calculs des services de la Banque mondiale.

La productivité s'est beaucoup améliorée depuis la crise de 2011 mais elle reste derrière celle de plusieurs pays de la région. La croissance de ces dernières années a été portée en partie par l'amélioration de la productivité mais les progrès ralentissent. Les données des enquêtes auprès des entreprises suggèrent que la productivité du travail dans les entreprises ivoiriennes est encore faible – et en effet, c'est l'une des plus faibles de l'UEMOA. La moyenne des entreprises ivoiriennes affiche une production par travailleur d'environ 2 331 dollars, inférieure à celle du Sénégal ou du Togo. Une entreprise médiane en Chine produit près de

5 La Côte d'Ivoire a procédé à un exercice de rebasage au début de 2020. Il s'agissait de changer l'année de base de ses comptes nationaux de 1996 à 2015, et de réviser à la baisse les déflateurs du PIB et les taux de croissance. De nouvelles données ont été publiées pour 2015-2018 par les autorités avec le soutien d'AFRITAC. Le rebasage, principalement motivé par les services, a augmenté le PIB nominal de plus de 30 % au cours de la période considérée. En conséquence, plusieurs indicateurs macroéconomiques clés exprimés en pourcentage du PIB se sont améliorés.

dix fois plus, soit 22 471 USD pour chaque travailleur.[6] Cette faible productivité du travail en Côte d'Ivoire s'explique en partie par plusieurs facteurs, y compris le niveau faible des investissements et la modernisation des systèmes de production ainsi que l'insuffisance et l'inadéquation des compétences. Les secteurs manufacturier et agricole bénéficieraient tous deux d'une meilleure disponibilité des compétences techniques, y compris des compétences techniques et professionnelles (EFTP) et en ingénierie pour faciliter l'adoption de technologies et l'innovation à l'appui de la productivité. Relever ces défis pourrait améliorer la compétitivité globale de la Côte d'Ivoire, tout en garantissant que les bénéfices de la croissance reviennent plus largement et plus directement à la population grâce à de meilleurs emplois et revenus.

Figure 2 : Niveau de vie en Côte d'Ivoire

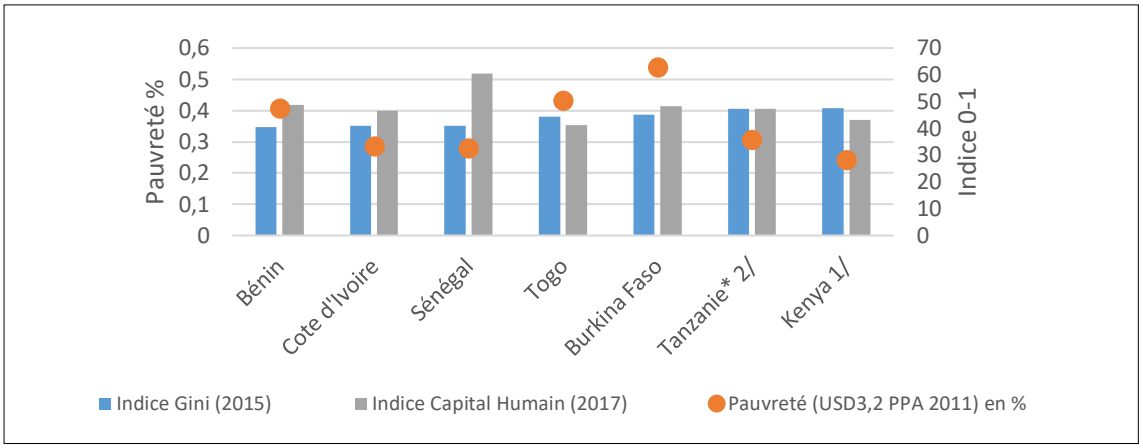

Source : Note : Indice Gini : * 2017, pays UEMOA basée sur l'enquête EHCVM-UEMOA, 1ère édition, 2018-2019. Pauvreté : 1/ 2015, 2/ 2017, pays UEMOA basée sur l'enquête EHCVM-UEMOA.

La croissance économique a été forte, la pauvreté a diminué, mais elle aurait pu être plus équitable et plus inclusive. La pauvreté en Côte d'Ivoire est en diminution constante depuis 2012. Le taux de pauvreté, en augmentation depuis plus de trois décennies (de 10 % de la population en 1985 à 48,9 % en 2008 selon les enquêtes auprès des ménages) a atteint 55,4 % de la population en 2011, après une décennie de conflits civils et politiques. Depuis, dans un contexte de rattrapage économique et dynamique des réformes, la pauvreté a fortement diminué, passant de 55 % de la population en 2011 à 44,4 % en 2015, et 39,45 % en 2018[7]. Bien que l'inégalité - telle que mesurée par l'indice de Gini - ait diminué, la richesse générée ces dernières années est en grande partie concentrée à Abidjan : les inégalités territoriales, en particulier les taux de pauvreté plus élevés dans les régions Nord et Centre du pays, demeurent une préoccupation majeure.

Par ailleurs, en dépit d'importantes avancées depuis 2011, les résultats en matière de développement humain ne sont pas pleinement à la mesure de la forte croissance du PIB: dans les domaines de l'éducation et de la santé, la Côte d'Ivoire accuse un certain retard par rapport aux moyennes de sa région et des pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure. Malgré des dépenses publiques considérables en matière d'éducation, les résultats en termes

6 Banque Mondiale. Créer des marches en Côte d'Ivoire. Mobiliser le secteur privé pour appuyer la transformation économique de la Côte d'Ivoire. Diagnostic du Secteur Privé, à venir 2020.

7 En raison de différences dans les méthodes de calcul et de changements dans la conception des enquêtes sur les ménages, les séries de taux de pauvreté de 1985 à 2008 ne sont pas comparables à celles de 2011 à 2018. Les taux de pauvreté de 2011 et 2015 sont estimés en utilisant une méthodologie comparable à celle de 2018. Les communications précédentes des autorités gouvernementales ivoiriennes indiquent des taux de pauvreté légèrement différents (46,3% en 2015 et 37,2% en 2018).

de scolarisation et d'acquisition de compétences restent en deçà des attentes.[8] Le Programme Social du Gouvernement (PSGouv) 2019-2020 lancé par les autorités vise précisément à accélérer le rythme de réduction de la pauvreté et à rendre la croissance économique plus inclusive, à travers des actions sociales ciblant les populations vulnérables et mettant l'accent notamment sur la santé, l'éducation, l'accès à l'eau potable et à l'électricité ainsi que les infrastructures de base.

La croissance a été tirée par des exportations soutenues, mais la prédominance des matières primaires continue de saper l'intégration dans les chaines de valeurs mondiales

Les exportations ivoiriennes se concentrent sur les produits agricoles – avec une faible diversification vers les produits manufacturés ou transformés. L'agriculture représente environ 22 % de la valeur ajoutée du PIB, mais elle reste le principal moteur des exportations. Le cacao et ses produits dérivés représentent ensemble plus de 50 % des exportations.

L'éventail des produits agricoles s'est élargi au cours de la dernière décennie, et le commerce régional est devenu plus important, avec notamment des exportations d'huile de palme vers les pays voisins. La Côte d'Ivoire a des programmes de diversification et de transformation en vue d'une production industrielle à plus fortes valeurs ajoutées (par exemple pour le secteur de cajou, caoutchouc, huile de palme etc.). Néanmoins, la part des produits manufacturés ou transformés dans le panier d'exportation de la Côte d'Ivoire est restée faible, oscillant entre 15 et 20 %. Les exportations mondiales de la Côte d'Ivoire ont augmenté pour certains produits agricoles comme la noix de cajou, le coton, l'horticulture, le caoutchouc et l'huile de palme – indiquant la présence d'un certain nombre d'avantages concurrentiels à exploiter davantage. Certains produits agricoles offrent également un potentiel de diversification des activités de transformation, avec par exemple, la transformation de la noix de cajou et du caoutchouc. Cette diversification de la transformation pourrait contribuer à soutenir la création d'emplois et le Gouvernement a défini des objectifs y afférents.

Figure 3 : Profil des exportations en Côte d'Ivoire

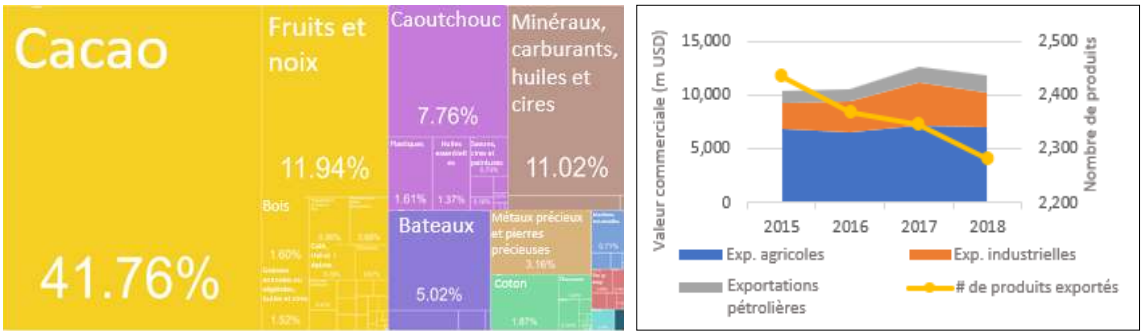

Source : Base de données World Integrated Trade Solutions (WITS), Simoes & Hidalgo, 2011[9] et R. Hausmann et coll., 2011. The Atlas of Economic Complexity: Mapping paths to Prosperity

En outre, les obstacles au commerce – notamment dans le port d'Abidjan – entravent aussi bien les échanges que l'intégration et la compétitivité du pays au niveau mondial. Le transport maritime via le port autonome d'Abidjan (PAA) est très coûteux. L'enquête Doing Business 2020 classe notamment la Côte d'Ivoire au 163e rang mondial pour la facilitation du

8 Les conclusions sont fondées sur les dernières données disponibles lors de la préparation du présent rapport.
9 AJG Simoes, CA Hidalgo (2011). L'Observatoire de la complexité économique : Un outil analytique pour comprendre la dynamique du développement économique. Ateliers de la 25e conférence de l'AAAI sur l'intelligence artificielle. http://www.tinyurl.com/lf8y4uw

commerce, soit bien en deçà des performances du pays dans d'autres domaines (le pays est toutefois classé à la 110ème place contre 177ème en 2012 au niveau mondial). Cela s'explique par les coûts élevés et les retards importants résultant de la qualité peu adaptée des infrastructures et des lourdes procédures administratives et douanières. Les autorités ont lancé avec succès un guichet unique pour le commerce (Guichet unique) qui a facilité les démarches des entreprises, mais toutes les dimensions des procédures commerciales (et des paiements associés) ne sont pas encore intégrées. Les contrôles et les inspections douanières demeurent relativement lourds, avec plusieurs inspections physiques effectuées sur chaque cargaison importée. Enfin, la zone portuaire située au centre d'Abidjan est souvent congestionnée, avec un espace de stockage limité, ce qui ralentit davantage le débit des expéditions.

Le déficit de la balance courante extérieure s'est contracté en 2019 grâce à une balance commerciale améliorée. L'augmentation du volume des exportations a permis de renforcer la balance commerciale et de réduire le déficit de la balance courante (dons compris), passé de -3,6 % du PIB en 2018 à -2,7 % en 2019. Concernant le compte financier et de capital, le déficit a été financé par une combinaison d'investissements directs étrangers (IDE), d'emprunts contractés à des taux concessionnels et d'émissions d'obligations régionales. Plusieurs secteurs ont bénéficié des investissements directs étrangers (IDE), notamment l'agroalimentaire, les industries extractives, le secteur financier et les télécommunications, mais leur part dans le PIB reste relativement faible (autour de 1 %).

La stabilité du secteur bancaire s'est renforcée, mais l'accès au financement reste limité, notamment en raison de la lenteur des réformes visant à soutenir l'adoption de la Fintech

L'inflation est restée bien en deçà du plafond régional, tandis que les réserves régionales ont augmenté. La Côte d'Ivoire étant membre de l'UEMOA, ses politiques monétaires et de change sont gérées au niveau régional par la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO). La Banque centrale régionale maintient une parité fixe entre le franc CFA et l'euro. En 2019, l'inflation s'élevait à 0,8 %, reflétant la baisse des prix de l'énergie et une inflation alimentaire modérée. Le crédit à l'économie a continué à contribuer au financement des activités économiques, augmentant de 6,1 % sur l'année (comparaison de fin d'année). Il est toutefois largement concentré dans les secteurs manufacturier et commercial. Au niveau régional, les réserves internationales ont augmenté pour s'établir à 4,9 mois d'importations à la fin 2019, reflétant les émissions d'euro-obligations dans la sous-région (Côte d'Ivoire, Sénégal, Bénin).

Suite aux dernières réformes, le secteur bancaire est devenu relativement stable, mais des poches de vulnérabilité subsistent. La mise en œuvre des principes de Bâle II/III dans la réglementation bancaire a renforcé le secteur, bien que quelques institutions restent vulnérables aux chocs. Le ratio d'adéquation des fonds propres s'est maintenu à environ 9,5 % en 2019, ce qui est supérieur à la norme réglementaire de Bâle II/III mais ce ratio devrait se dégrader en 2020 suite à la crise sanitaire. De plus, bien que les prêts non productifs aient diminué de 9,3 % en 2018 à 8,3 % en juin 2019, les banques risquent néanmoins de voir baisser la qualité de leurs actifs.

Avant la crise, l'expansion du système bancaire était soutenue par une demande de crédit saine, mais l'accès au crédit restait limité. L'intermédiation financière reste relativement faible, même par rapport à d'autres pays africains à revenu intermédiaire. Les prêts sont plutôt concentrés dans des secteurs clés, notamment ceux axés sur les exportations, tandis que de nombreuses PME peinent à obtenir des crédits. Les échéances des prêts sont relativement courtes, même pour les grandes entreprises. Les services financiers numériques pourraient contribuer à combler ces lacunes, mais les cadres juridiques nécessaires au sein de l'UEMOA

n'ont pas été entièrement mis en place. En outre, la part des dépôts dans le PIB de la Côte d'Ivoire est inférieure à celle de certains pays pairs de la région bien moins riches, notamment le Sénégal, le Togo, le Burkina Faso et le Bénin. L'incapacité des banques à mobiliser les dépôts est principalement liée au coût élevé des services financiers, au manque de documentation et parfois à un manque de confiance du public à l'égard des institutions financières[10].

La baisse des dépenses et la légère augmentation des recettes fiscales ont contribué à l'assainissement budgétaire

La hausse des recettes fiscales et la baisse des dépenses ont contribué à réduire le déficit budgétaire, qui était inférieur à l'objectif régional de 3 % en 2019.Le déficit budgétaire s'est établi à 2,3 % en 2019, soit une baisse de 0,6 point de pourcentage. Grâce à certaines réformes fiscales, les recettes fiscales se sont légèrement améliorées, passant de 12,1 % du PIB en 2018 à 12,2 % du PIB en 2019, mais la croissance des recettes a été plus lente que prévu[11]. Au début de 2019, les autorités ont lancé plusieurs réformes pour renforcer la mobilisation des recettes intérieures, notamment (i) la suppression des exonérations de taxe sur la valeur ajoutée (TVA) sur les importations de téléphones portables et de tablettes ; (ii) l'augmentation du taux d'accise sur le tabac de 35 % à 37 % ; (iii) l'augmentation du taux d'imposition des sociétés pour les particuliers de 20 % à 25 %. Parallèlement, les autorités ont progressé dans le renforcement et la numérisation de l'administration fiscale.

Figure 4 : Comparaison des recettes et des dépenses

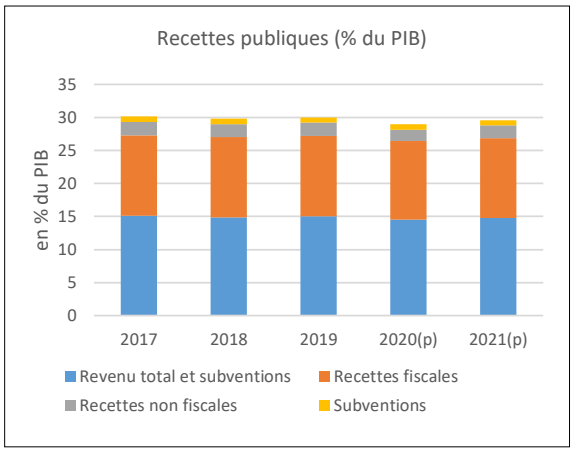

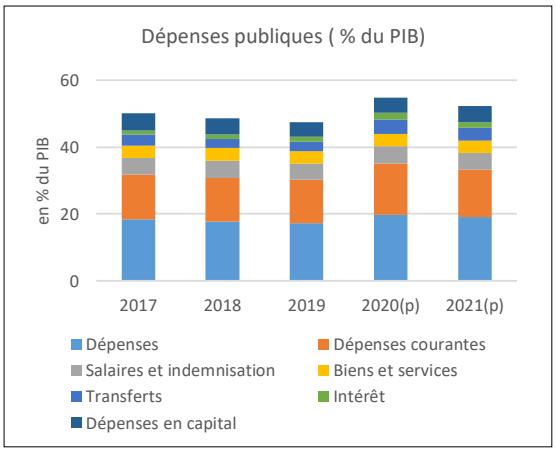

Source : Autorités ivoiriennes, projections de la Banque mondiale.

La mobilisation des recettes intérieures reste toujours un défi, et il serait nécessaire de réviser les politiques fiscales et d'améliorer l'assiette fiscale. Le ratio impôt/PIB est l'un des plus faibles de la région et reflète un système relativement complexe comprenant de nombreuses exonérations. Suite aux récentes améliorations apportées à l'administration fiscale, il conviendrait d'envisager des réformes supplémentaires de la politique fiscale. Le gouvernement a adopté un plan de rationalisation des exonérations en 2019, dont une mise en œuvre accélérée pourrait aider à élargir l'assiette fiscale. Cela contribuera également à rapprocher la part des recettes fiscales de l'objectif de 20 % du PIB fixé par l'UEMOA.

10 Banque Mondiale. Créer des marches en Côte d'Ivoire. Mobiliser le secteur privé pour appuyer la transformation économique de la Côte d'Ivoire. Diagnostic du Secteur Privé, à venir 2020.
11 Pour plus de détails, voir Banque Mondiale : Côte d'Ivoire : Relever le défi de la mobilisation fiscale. Rapport préparé dans le cadre d'une étude sur la politique fiscale en Afrique de l'Ouest, Juin 2019.

Les dépenses publiques totales ont diminué en 2019, reflétant à la fois une baisse des dépenses courantes et des dépenses en capital. Les dépenses courantes sont passées de 13 % du PIB en 2018 à 12,9 % en 2019 en raison notamment d'une meilleure maitrise des salaires et traitements. La masse salariale a légèrement diminué, les autorités étant restées fidèles à des politiques clés visant à réduire la masse salariale du secteur public. Les autorités ont continué à remplacer deux départs à la retraite par une seule embauche dans tous les secteurs, à l'exception de l'éducation et de la santé. Les dépenses d'investissement sont passées de 4,8 % à 4,4 % du PIB, principalement en raison de la baisse des investissements financés sur ressources extérieures. En conséquence, les dépenses totales ont diminué de 0,5 % du PIB pour atteindre 17,3 % du PIB en 2019.

Le déficit budgétaire a été financé par une combinaison d'emprunts concessionnels et non concessionnels. Les autorités ont réussi à lever des fonds tant sur le marché international que sur les marchés régionaux. Le gouvernement a également contracté des dettes auprès de banques commerciales internationales et émis deux eurobonds, dans le cadre d'une opération de gestion du passif visant à lisser les futurs pics de remboursement en 2024 et 2025. Dans l'ensemble, la dette publique a légèrement augmenté, pour atteindre 37,8 % du PIB (y compris le C2D), principalement en raison d'une augmentation de la dette extérieure (toujours au-dessous de la norme communautaire sur le ratio dette/PIB de 70%).

1.2 Perspectives économiques au lendemain de la pandémie mondiale

L'épidémie de COVID-19 est arrivée en Côte d'Ivoire relativement tard, mais en juin, le nombre de cas positifs a augmenté régulièrement

Après l'apparition des premiers cas positifs de COVID-19 sur le territoire national en mars 2020, le gouvernement ivoirien a mis en œuvre, assez rapidement, des mesures de confinement et renforcé ses capacités de gestion de la crise. Les mesures de confinement étaient moins strictes que dans certains pays développés, car les caractéristiques des économies en développement nécessitent de trouver un équilibre entre la maîtrise de la pandémie et la préservation des moyens de subsistance qui doit être soigneusement équilibré.[12] Ainsi, le confinement en Côte d'Ivoire a consisté à isoler la région d'Abidjan ou sont apparus les premiers cas afin d'éviter la propagation de la maladie sur tout le territoire national. Le pays a mis en place un cadre institutionnel de lutte contre la Covid-19, présidé par le Premier ministre, avec un comité de veille sanitaire et un comité de veille économique.

La Côte d'Ivoire a décrété l'état d'urgence et imposé des mesures de restrictions en trois étapes (voir Annexe 1). Tout d'abord, le 16 mars, le gouvernement a fermé les frontières terrestres, aériennes et maritimes pour une durée indéterminée. Il a également mis à la disposition des passagers entrant dans le pays des informations tout en améliorant le suivi et la localisation des cas contacts. Ensuite, à partir du 23 mars, les écoles ont été fermées et les rassemblements de plus de 50 personnes interdits. Les commerces de détail non essentiels ainsi que les bars, les restaurants et les lieux de loisirs ont fermé. La distanciation sociale était entrée en vigueur : pas de poignée de main et maintien d'une distance d'au moins un mètre avec les autres personnes. De plus, un couvre-feu a été instauré de 21 h à 5 h. Enfin, le 31 mars,

12 Loayza, Norman V. (2020). Costs and Trade-Offs in the Fight Against the COVID-19 Pandemic: A Developing Country Perspective. Documents de recherche et d'orientation politique ; n°35. Groupe de la Banque mondiale, Washington D.C. http://documents.worldbank.org/cured/en/799701589552654684/Costs-and-Trade-Offs-in-the-Fight-Against-the-COVID-19-Pandemic-A-Developing-Country-Perspective

les autorités ont limité les déplacements entre Abidjan et l'arrière-pays, à l'exception du transport de marchandises. À partir du mois de juin, de nombreuses mesures ont été levées, mais les frontières terrestres et maritime étaient restées fermées jusqu' à fin juillet.

La capacité du système de santé ivoirien est généralement perçue comme limitée, mais le gouvernement a rapidement intensifié ses appuis à ce secteur. D'importants investissements ont été réalisés ces dernières années dans le domaine de la santé[13], mais malgré les progrès récents, les dépenses de santé restent faibles à environ 5% des dépenses totales du gouvernement, en dessous de l'objectif de 15% convenu par les pays de l'Union africaine en 2001 dans la Déclaration d'Abuja.[14] .[15] Les facteurs contribuant aux faiblesses du système de santé comprennent (i) l'insuffisance d'infrastructures et l'accès physique limité aux établissements de santé; et (ii) la disponibilité limitée d'équipement médical de base et de médicaments essentiels (en particulier dans les petites villes et les zones rurales). Finalement, l'efficacité de la dépense publique et la gestion financière (FM) du secteur bénéficieront d'un renforcement (par exemple, le financement basé sur la performance (PBF) dans le contexte des achats stratégiques, renforcement de la gouvernance et des systèmes d'information sur la gestion de la santé (HMIS), également soutenu par les projets d'assistance technique de la Banque mondiale). Cependant, Abidjan qui a été plus sévèrement touchée par la COVID -19 avec environ 96% des cas est relativement bien équipée sur le plan médical et a bénéficié d'investissements ces dernières années. La Côte d'Ivoire peut également s'appuyer sur la mise en œuvre du Projet de renforcement des systèmes de santé et de préparation à la lutte contre Ebola, financé par la Banque mondiale, entre 2015 et 2020. Malgré un nombre de cas limité au début, une augmentation rapide des cas pourrait submerger le système de santé. Par conséquent, le gouvernement a immédiatement mis en place des mesures pour contenir la transmission de la maladie et endiguer l'épidémie.

Dès qu'elle a enregistré ses premiers cas, la Côte d'Ivoire a commencé à renforcer ses capacités de suivi et de traçage des contacts. Le cadre institutionnel mis en place pour gérer la crise sanitaire liée à la COVID-19 est dirigé par le Président de la République, à travers le conseil des ministres et le conseil national de sécurité. Au niveau opérationnel, le Premier ministre coordonne l'ensemble des activités liées à la riposte sanitaire, à travers un comité de suivi opérationnel[16]. Le conseil a mis en place diverses composantes de la riposte, à savoir (1) l'identification et le suivi des malades et des cas suspects (avec une plateforme de géolocalisation), (2) l'augmentation de la capacité des laboratoires à effectuer des tests et l'approvisionnement en matériels et équipements sanitaires, (3) la prise en charge médicale gratuite[17], et (4) la prévention et la sensibilisation des populations pour briser la chaîne de transmission grâce au respect des mesures barrières. Les capacités de tests ont été progressivement augmentées, passant à environ 1500-2000 échantillons testés par jour en juillet, avec des résultats délivrés globalement en 48 heures depuis juillet 2020. Le pays dispose d'unités spéciales de quarantaine et d'isolement, dont une à l'aéroport international

13 Par exemple, le Gouvernement a construit, de 2011 à fin 2018, 623 établissements sanitaires de premier contacts et réhabilité 223 autres ainsi qu'un centre de santé universitaire. Il a également été construit 3 hopitaux généraux, un centre de cancérologie et réhabilité 78 hôpitaux généraux.

14 En avril 2001, les chefs d'État des pays de l'Union africaine se sont réunis et se sont engagés à se fixer comme objectif d'allouer au moins 15 pour cent de leur budget annuel à l'amélioration du secteur de la santé.

15 Republique de Côte d'Ivioire et Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique. DOSSIER D'INVESTISSEMENT 2020-2023. Version du 12 avril 2019 https://www.globalfinancingfacility.org/sites/gff_new/files/documents/Cote-dIvoire-Investment-Case_fr.pdf

16 Ce Comité s'appuie sur un Comité de veille sanitaire et un Conseil scientifique émanent tous les deux du Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique et du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche scientifique, représenté par l'Institut Pasteur de Côte d'Ivoire.

17 Presque 900 lits disponibles pour les différents niveaux de gravité de la maladie, y compris 600 lits supplémentaires pour les cas d'hospitalisation et de soins de intensifs , 300 lits dans des hôtels réquisitionnés pour les cas légers à isoler, et 1130 lits pour l'isolement des cas contacts ne pouvant rester à domicile.

Félix-Houphouët-Boigny. Les personnes malades peuvent appeler des numéros de téléphone dédiés pour s'entretenir avec un agent de l'Institut national d'hygiène publique. Des équipes d'intervention rapide (EIR) formées dans chacune des régions ont été activées et le pays a mis en place des équipes spécialisées de suivi et de localisation.

La COVID-19 a évolué en Côte d'Ivoire de manière similaire à celle d'autres pays africains, caractérisée par une phase précoce lente et des taux de mortalité bas. Le premier cas a été enregistré à la mi-mars, et en début de juin, le pays ne comptait que 3 000 cas et 33 décédés. Au 27 juillet, cependant, il y avait eu 15 655 cas et 96 décès. L'augmentation des cas en juin – après l'assouplissement des mesures de confinement et de distanciation sociale – a été plus rapide par rapport aux autres pays d'Afrique subsaharienne en général (mesurée en par millions d'habitants), mais vers la fin de juillet, la croissance des contaminations a ralenti et s'est stabilisée. Toutefois, l'augmentation du nombre de cas indique que la population ne respecte pas les mesures de distanciation sociale. Néanmoins, la mortalité est significativement plus faible que dans la plupart des pays du monde, avec 3,67 décès par million d'habitants en Côte d'Ivoire, contre par exemple 110,8 en Allemagne ou 5,47 au Ghana. La mortalité par rapport au nombre de cas confirmé est également relativement faible[18].

Figure 5 : COVID-19 en Côte d'Ivoire et dans la région.

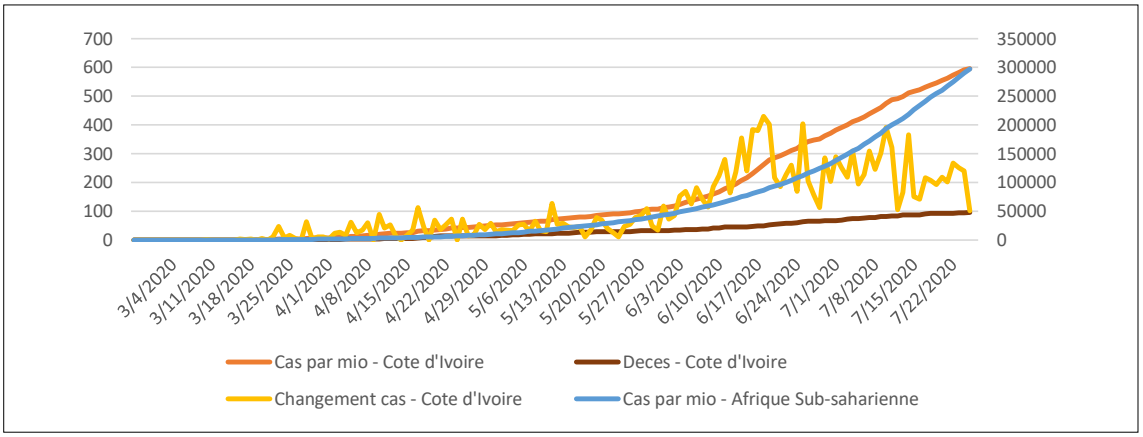

Source : Calculs des services de la Banque mondiale, basés sur les données du Center for Systems Science and Engineering de l'Université Johns Hopkins. https://github.com/CSSEGISandData/COVID-19

Malgré la propagation limitée de la pandémie observée au cours des premiers mois, les mesures de restriction ont affecté tout le monde dans le pays. Les données de Google sur la mobilité montrent comment les populations ont modifié leurs habitudes quotidiennes. Ces informations ont été ont été recueillies à partir des données des smartphones collectées quotidiennement et superposées à des informations cartographiques sur des endroits clés[19]. Deux tendances se dégagent : le temps passé à la maison a été remarquablement constant jusqu'au 15 mars, mais il a ensuite augmenté jusqu'à la fin du mois de mars, et est resté supérieur à la normale pendant une bonne partie du mois de juin. En revanche, tous les autres types de mobilité quotidienne ont connu une première baisse au début de mars, puis une forte diminution avant de se stabiliser à des niveaux beaucoup plus bas fin mars — ne se rétablissant que lentement en juin. L'affluence dans les zones de vente au détail et autour des

18 Le taux de mortalité est de 0,6% à fin juillet, par rapport à un taux entre 2% et 5% dans de nombreux pays.
19 Il convient de faire deux mises en garde importantes. Premièrement, les données ont été collectées uniquement auprès des utilisateurs de smartphones, représentant ainsi principalement les segments supérieurs de la population ivoirienne. Deuxièmement, la classification des lieux clés telle que reflétée dans Google Maps n'est probablement pas aussi complète et précise qu'il n'y parait, surtout en dehors d'Abidjan.

centres de transit a chuté d'environ 30 % par rapport à la mobilité de la période pré-COVID-19, et la baisse de l'affluence dans les épiceries et les pharmacies qui n'était encore que 12 % dans les premières phases, est passée à 17 % en avril. Avec la fin des mesures de confinement, les schémas de mobilité sont progressivement revenus à la normale fin juillet.

Figure 6 : Modification des schémas de mobilité suite aux mesures de confinement[20]

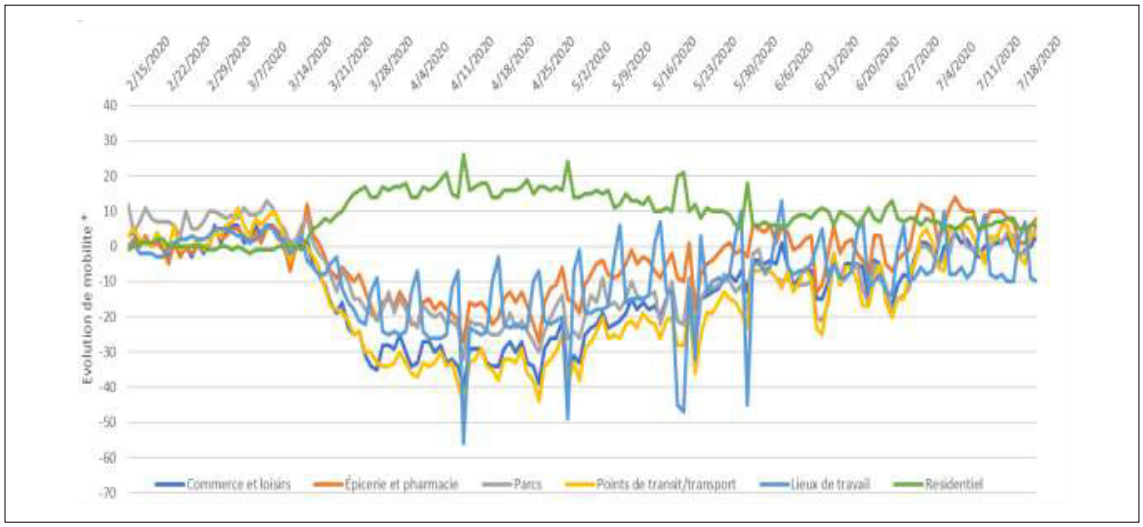

Source : calcul des services de la Banque mondiale basé sur les rapports de Google Mobility, au 12 juin 2020. https://www.google.com/covid19/mobility/

Les perspectives économiques de la Côte d'Ivoire vont souffrir des effets du confinement mais le soutien du gouvernement pourra atténuer l'impact. Dans un contexte de récession régionale en Afrique subsaharienne et dans les pays voisins, la croissance économique de la Côte d'Ivoire devrait ralentir temporairement, mais de manière significative, en raison des effets combinés de la pandémie de COVID-19 et des incertitudes. L'impact ressenti à travers les circuits nationaux devrait être important, le secteur des services étant particulièrement affecté par les mesures de restriction et les fermetures temporaires destinées à contenir la pandémie au niveau national.

Le gouvernement a lancé un train complet de mesures de soutien aux ménages et aux entreprises pendant la crise. Après une large concertation avec l'ensemble du secteur privé et les différentes organisations professionnelles, un plan de soutien économique, social et humanitaire estimé à 1700,9 milliards de francs CFA, soit environ 5% du PIB, a été lancé. Ce dispositif annoncé le 31 mars comprend plusieurs mesures (voir Section 2.4 pour plus de détails). Ainsi, les entreprises bénéficient entre autres, d'un soutien direct sous la forme d'un report et d'une suspension des impôts, d'un allégement des fardeaux réglementaires et de trois fonds de soutien dédiés aux grandes entreprises (100 milliards FCFA), aux PME (150 milliards FCFA) et au secteur informel (100 milliards FCFA). Les ménages ont bénéficié d'un report du paiement des factures d'électricité et les plus pauvres parmi eux ont vu leurs factures de mars/avril payer par le gouvernement. Les ménages et les personnes vulnérables recevront un soutien en espèces et en nature par le biais d'un autre fonds (170 milliards FCFA). Le gouvernement a également alloué des fonds à certaines entreprises publiques et mis en œuvre des mesures pour des secteurs spécifiques, notamment le secteur agricole.

20 Les données de Google montrent comment les visites et la durée de séjour à différents endroits changent par rapport à une base de référence quotidienne. La base de référence quotidienne est la valeur médiane du jour de la semaine correspondant, sur une période de 5 semaines, du 3 janvier au 6 février 2020.

La Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) a également mis en œuvre diverses mesures de soutien aux gouvernements et au secteur financier. Il s'agit notamment de l'extension du cadre de garantie permettant d'accéder au refinancement de la banque centrale afin d'inclure les prêts bancaires accordés à des sociétés présélectionnées ; la mise en place d'un cadre invitant les banques et institutions de microfinance à répondre aux demandes des clients rencontrant des difficultés de remboursement liées à la COVID-19. De plus il leur est demandé de reporter pour une période renouvelable de 3 mois le service de la dette venant à échéance, sans classer pour autant ces créances différées comme non performantes ; l'introduction de mesures visant à promouvoir les paiements électroniques. En outre, l'émission d'obligations liées à la COVID-19 devrait aider les gouvernements à résoudre les pénuries de liquidités dans le cadre de la mise en œuvre de leurs dispositifs d'intervention.

Encadré 1 : La pandémie de COVID-19 va provoquer une récession dans le monde entier, et la première en Afrique en 25 années

Le bilan humain de la COVID-19 dans le monde est considérable, et les nouveaux cas ainsi que les chiffres de la mortalité sont en constante augmentation. Cette situation a engendré beaucoup de souffrances à travers la perte de moyens de subsistance, et provoqué la récession mondiale la plus grave depuis des décennies. Le bilan final reste encore incertain, mais il est clair que la pandémie entraînera des contractions dans de nombreux pays et des dommages durables sur la productivité du travail et la production potentielle. Les Perspectives économiques mondiales de la Banque mondiale publiées en juin 2020 prévoient une contraction de l'économie mondiale de 5,2 % en 2020. Les économies avancées devraient se contracter de 7 % en 2020 avec la généralisation des mesures de distanciation sociale, le resserrement brutal des conditions financières, l'effondrement de la demande extérieure et la baisse d'activité. Les retombées transfrontalières ont perturbé les marchés financiers et des produits de base, le commerce mondial, les chaînes d'approvisionnement, les voyages et le tourisme. Enfin, les souffrances et les tensions provoquées par la pandémie ont également exacerbé les tensions existantes et mis en évidence des conflits latents.

L'année 2021 pourrait connaître un rebond et une reprise de l'économie, mais les incertitudes restent nombreuses. Il sera possible d'échapper au pire : si de nombreux pays dépassent le pic de l'épidémie et reprennent leur activité économique au second semestre, soutenus par des plans de relance visant à renforcer la confiance des consommateurs et des investisseurs ; si un vaccin est trouvé et produit rapidement. Toutefois, le rétablissement des emplois, des revenus, des moyens de subsistance et des investissements perdus s'étalera probablement sur des années. En revanche, la récession pourrait être encore plus grave si l'épidémie redémarre en fin d'année et que de nouvelles mesures de confinement sont mises en place, si la volatilité des marchés financiers mondiaux et des marchés des produits de base persiste et déclenche de nouveaux chocs, et si les pays émergents qui enregistrent encore une hausse des contaminations sont menacés d'effondrement.

Figure 7 : Trajectoires et projections de la croissance mondiale jusqu'en 2021

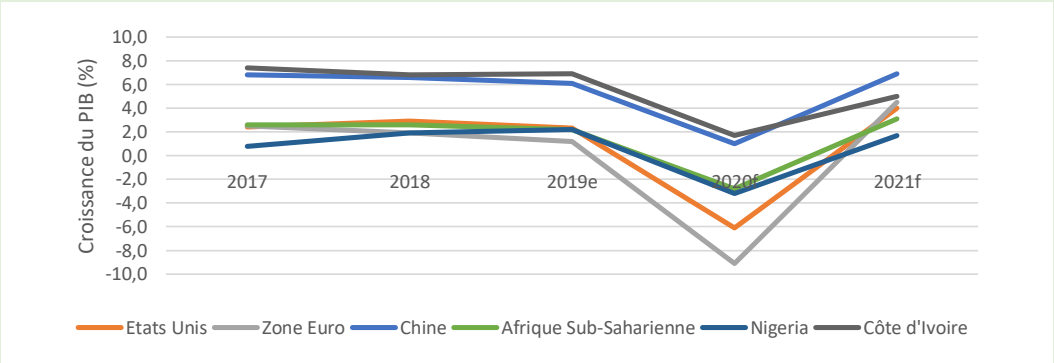

Source : Calculs des services de la Banque mondiale, PEM 2020 (mise à jour pour la Côte d'Ivoire).

L'épidémie a atteint relativement tard les pays africains, mais son impact sur l'économie était déjà important. De nombreux pays souffraient déjà de la faiblesse de la croissance et des investissements, ainsi que de la baisse des prix des produits de base. Avec la pandémie, les prix du pétrole brut et des métaux industriels ont fortement chuté (de 50 % et 11 %, respectivement, entre décembre 2019 et mars 2020). En conséquence, par rapport à un scénario d'après COVID-19, les pays dépendants des exportations de pétrole et des activités minières seront durement touchés. La croissance pourrait chuter de 7 points de pourcentage dans les pays exportateurs de pétrole, et de plus de 8 points de pourcentage dans les pays exportateurs de métaux. Dans les pays à faible intensité de ressources, la croissance devrait ralentir, mais rester positive. Néanmoins, les pays en développement auront probablement plus de mal à affronter la crise, car ils possèdent de vastes secteurs informels, un espace budgétaire limité et une gouvernance moins efficace. Tous ces facteurs plaident pour une réponse adaptée, avec des restrictions plus mesurées pour équilibrer les coûts et avantages d'un confinement dans un contexte local.

L'incertitude mondiale affectera la trajectoire de croissance de la Côte d'Ivoire. Les exportations de produits agricoles sont soumises à une volatilité plus faible que d'autres produits de base, mais une baisse de la demande et des prix pourrait frapper durement le pays. La volatilité des marchés financiers internationaux risque de limiter l'accès au financement. Enfin, une partie de la croissance du pays dépend du transfert de compétences, connaissances et technologies reposant partiellement sur le commerce mondial et les déplacements des personnes. Un choc prolongé entraverait également les IDE, la réalisation d'importants investissements, et les progrès globaux en termes de productivité et de compétitivité.

Sources : PEM de la Banque mondiale (juin 2020). https://www.worldbank.org/en/publication/global-economic-prospects#outlook.
Banque mondiale : Prendre le pouls de l'économie africaine, avril 2020. https://openknowledge.worldbank.org/bitstream/handle/10986/33541/9781464815683.pdf?sequence=18&isAllowed=y.
Loayza, Norman V. (2020.) Costs and Trade-Offs in the Fight Against the COVID-19 Pandemic : A Developing Country Perspective. Documents de recherche et d'orientation politique n° 35. Groupe de la Banque mondiale, Washington D.C.

Alors que l'économie ivoirienne se préparait à enregistrer une croissance robuste, basée sur de solides fondamentaux macroéconomiques, la COVID-19 portera probablement un coup d'arrêt à la croissance en 2020

Les perspectives économiques de la Côte d'Ivoire ont gravement souffert de l'épidémie mondiale de COVID-19, à travers les circuits externes et internes**.** La croissance économique devrait ralentir temporairement et s'établir à 1.8 % en 2020, les effets combinés de la COVID-19 et de l'incertitude pesant sur l'activité économique. L'impact ressenti à travers les circuits internes devrait être important et la croissance dans l'ensemble des trois secteurs devrait chuter. Les services – qui représentent environ 46 % de la valeur ajoutée, y compris une grande partie des services informels – ont été ces dernières années un moteur clé de la croissance, mais les mesures de confinement ont bien asséché ce canal de croissance interne. Les données suggèrent que le trafic dans les points de vente au détail et les principaux centres de transport a reculé de 22 % à 35 % au cours de la période de restriction. Les données sur la consommation de carburant et d'électricité, disponibles pour mars et avril, indiquent également une baisse de l'activité économique.

Encadré 2 : Canaux de transmission en Côte d'Ivoire: l'intégration globale et la demande intérieure domineront l'impact

En ce qui concerne les canaux du secteur extérieur, l'orientation de la Côte d'Ivoire vers l'extérieur se caractérise par un panier de produits d'exportation axé sur les produits agricoles. Le cacao (brut et transformé) représente la plus grande part des exportations (plus de 50 pour cent), et les prix devraient rester relativement stables cette saison en raison des contrats à terme pour une grande partie de la récolte. D'autres produits d'exportation comme le caoutchouc naturel, les noix de cajou, la banane et le coton pourraient souffrir d'une légère détérioration des prix et des volumes. Du côté des importations, en revanche, les risques existent et sont plus difficiles à quantifier. La Côte d'Ivoire est fortement tributaire des importations de produits manufacturés et de divers produits alimentaires. Une pénurie de ces biens pourrait (1) perturber la production intérieure où les importations sont des intrants intermédiaires pour les intrants de l'économie ivoirienne et (2) faire grimper les prix des denrées alimentaires et aggraver encore l'insécurité alimentaire.

D'autres canaux externes tels que le tourisme et les envois de fonds pourraient également avoir un impact direct limité pour le moment, mais des retombées et des effets multiplicateurs peuvent commencer à se faire sentir à long terme. Le tourisme contribue pour une petite part (<5%) au PIB et est principalement domestique - mais les voyageurs d'affaires internationaux entrants (estimés à un peu moins de 2 millions par an) sont liés à des activités commerciales clés. Leur absence prolongée pourrait mettre un frein à des activités économiques clés. Les IDE ne représentaient qu'environ 1% du PIB en 2019, mais devraient se contracter considérablement, ce qui ralentirait une source clé de transfert de compétences, de technologies et de mise à niveau de la chaîne de valeur. Les envois de fonds internationaux sont également estimés à moins de 1% du PIB, ce qui suggère que leur baisse n'aurait pas non plus un impact majeur sur l'économie.

Les principaux canaux d'impact seront la demande intérieure et les chocs d'offre résultant (1) des mesures gouvernementales limitant la contagion et (2) d'une éventuelle épidémie nationale, principalement concentrée sur Abidjan.

Une grande partie de l'économie ivoirienne est informelle (représente environ 70% de la valeur ajoutée et jusqu'à 90% de l'emploi). Ces dernières années, les services, qui représentent environ 55% de la valeur ajoutée, ont été un moteur clé, avec une croissance de 7,2% en 2019. L'industrie (contribuant à 26% à l'AV) a connu une croissance encore plus rapide de 10%. Les services seront particulièrement affectés par les mesures de confinement du gouvernement, car la fermeture de restaurants, bars, magasins et les limitations des transports publics affecteront très rapidement les propriétaires et les employés de ces secteurs clés.
Un impact durable sur l'économie locale pourrait également se répercuter sur le secteur financier. Étant donné que les entreprises nationales subissent la pression de la perte de revenus, elles pourraient ne plus être en mesure de rembourser les prêts, ce qui entraînerait une augmentation des prêts non productifs dans les portefeuilles du secteur bancaire. Le secteur financier informel (coopératives, fournisseurs de microfinance) doit également être surveillé pour s'assurer qu'il reste stable et viable, d'autant plus qu'il peut être encore moins résilient à la détérioration des comptes clients.

L'activité agricole et industrielle a été modérément affectée. La production agricole rurale ne connaîtra probablement qu'un impact modéré puisque les mesures de confinement étaient concentrées sur Abidjan. La production agricole ivoirienne est constituée, en partie, de cultures vivrières, domaine dans lequel la demande devrait rester stable. De plus, la crise est survenue à une période où la plupart des récoltes agricoles pour la saison 2020-2021 avait déjà été faite. Les difficultés enregistrées étaient surtout au niveau de la commercialisation des produits agricoles en raison de la baisse des prix internationaux des produits d'exportation entraînée par une baisse de la demande internationale et les restrictions logistiques sur le plan à la fois international que national.

Les activités industrielles pâtiront également des fluctuations de la demande, et des effets d'entraînement seront ressentis dans les transports, la logistique et l'accès au financement. Dans tous les secteurs, les grandes entreprises ont pour la plupart poursuivi leurs activités et disposent de réserves de liquidités qui leur permettront de compenser une baisse temporaire des recettes, mais les petites entreprises informelles à faible productivité seront moins résistantes aux chocs. Dans l'ensemble, les entreprises manufacturières et de services sont fortement dépendantes des intrants (intermédiaires) – par exemple des produits agricoles provenant de l'arrière-pays ou des marchandises importées via le port – et elles pourraient être affectées par des contraintes d'approvisionnement (de l'étranger) et des perturbations logistiques (de l'arrière-pays).

Après 2020, la Côte d'Ivoire devrait reprendre sa trajectoire de croissance, mais à un rythme plus lent, en raison de la récession mondiale. Si les crises sanitaires se dissipent, l'économie se redressera progressivement en 2021-2023 grâce à un rebond des services et à une croissance renouvelée de la productivité dans l'industrie et l'agriculture. La croissance pourrait atteindre 5% en 2021, et se rapprocher aux niveaux d'avant la crise, les années suivantes. Les investissements devraient reprendre à moyen terme et contribuer à renouer avec une productivité plus élevée et une hausse des produits transformés, notamment dans l'agriculture et l'industrie manufacturière, ce qui devrait stimuler les exportations. Ces deux aspects devraient également favoriser la consommation privée, qui pourrait retrouver ses niveaux initiaux avec une croissance à hauteur de 3.2 % en 2021– surtout si la population rattrape une partie des dépenses abandonnées pendant le confinement. La consommation

publique atteindra un pic en 2020 et 2021 et permettra ainsi d'atténuer l'impact de la crise, mais elle devrait revenir aux niveaux d'avant crise et en dessous alors que la crise se dissipe.

Figure 8 : Projections de croissance en Côte d'Ivoire – scénarios et décomposition

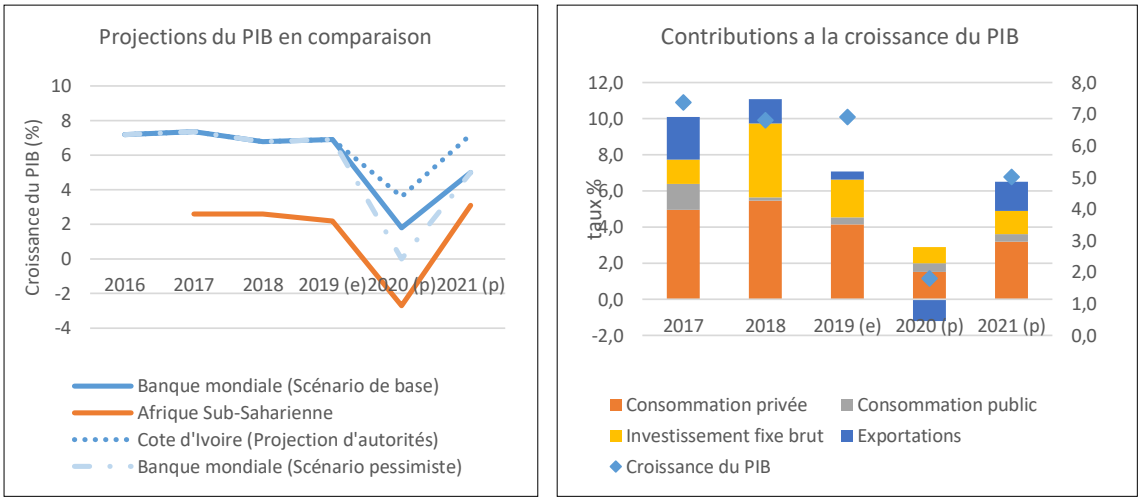

Source : Calculs des services de la Banque mondiale, Perspectives économiques mondiales, et projections des autorités.

Le ralentissement mondial des échanges affectera les importations et les exportations ivoiriennes et entraînera probablement une détérioration des conditions commerciales

Le panier de marchandises et les pays de destination des exportations de la Côte d'Ivoire atténuent l'impact de la récession mondiale, mais les termes de l'échange vont se détériorer. Le cacao représente la plus grande part des exportations (plus de 50 % pour les produits bruts et transformés), et les prix devraient rester relativement stables cette saison en raison de la contraction anticipée de la récolte à venir. La noix de cajou, deuxième produit d'exportation du pays, a enregistré une forte baisse de la demande asiatique au cours du premier semestre 2020, mais les perspectives s'améliorent à mesure que les pays sortent de la crise. La demande de caoutchouc a également ralenti, mais une reprise est fort probable au cours de l'année. Les autres produits d'exportation sont relativement diversifiés : le coton, l'huile de palme, la banane, etc., et la demande provient d'un grand nombre de pays, ce qui devrait contribuer à atténuer l'impact du ralentissement de la demande mondiale. Néanmoins, les exportations connaîtront quelques difficultés, ce qui entraînera une détérioration de la balance commerciale et du déficit du compte courant en 2020. Les données commerciales suggèrent que les exportations de tous les biens, y compris les produits manufacturés, ont considérablement chuté en avril – les produits agricoles hors cacao ont enregistré un recul de 24 % par rapport au mois précédent, et les exportations de produits manufacturés une chute de 56 %. Ces deux évolutions reflètent une volatilité supérieure à la normale tout au long de l'année, suggérant qu'elle résulte en partie de l'épidémie de COVID-19.

La demande d'importations en Côte d'Ivoire va ralentir. La Côte d'Ivoire dépend fortement des importations de produits manufacturés, de la Chine et d'Europe.[21] Une pénurie de ces produits pourrait perturber la production nationale par manque d'intrants intermédiaires. Les données commerciales suggèrent que les importations ont considérablement chuté

21 Presque 18% des importations en 2018 venaient de la Chine, et plus de 30% de l'Europe, voir : Simoes & Hidalgo, 2011 et R. Hausmann et coll., 2011. The Atlas of Economic Complexity: Mapping paths to Prosperity.

en janvier, février, avril et mai, par rapport à ces mêmes périodes l'année précédente, bien qu'une augmentation ait été enregistrée au mois de mars. À moyen terme, le ralentissement de l'économie en 2020 affectera la demande d'importations en raison de la baisse de la consommation privée et des investissements. Néanmoins, les importations devraient être moins sensibles à la volatilité mondiale que les exportations, de nombreux produits d'importation étant essentiels et n'ayant pas de substituts produits localement.

Le déficit du compte courant extérieur devrait culminer à -3,3 % du PIB en 2020 avant de diminuer progressivement à moyen terme. Tiré par la baisse des exportations et un impact limité sur les importations, le déficit du compte courant extérieur (y compris les dons) augmentera en 2020. Cependant, à moyen terme, une productivité plus élevée de l'agriculture et de l'industrie manufacturière devrait stimuler les exportations, lesquelles devraient progresser plus rapidement que le rebond des importations. Dans le même temps, les importations nettes de services et les sorties de fonds pour les comptes de revenus resteront stables. En conséquence, le déficit du compte courant devrait se réduire à -2,7 % du PIB en 2022. Les IDE et les investissements de portefeuille nets souffriront en 2020, mais se rétabliront ensuite aux niveaux pré-crise, les IDE et les investissements de portefeuille s'établissant autour de 1 % du PIB à moyen terme.

Les dépenses liées à la crise auront un impact budgétaire sérieux en 2020, mais les autorités restent déterminées à assainir les finances publiques

L'augmentation des dépenses pour atténuer l'impact de la crise, couplée à une réduction de l'espace budgétaire et à un resserrement des conditions de financement va augmenter la pression exercée sur le budget de l'État. Le 31 mars, le gouvernement a annoncé un « Plan de soutien économique, social et humanitaire « (Plan de riposte)visant à compléter la réponse d'urgence sanitaire. Ce plan devrait coûter jusqu'à 550 milliards FCFA en 2020, soit 1,5 % du PIB (1700 milliards de FCFA total en 2020-21). Il comprend quatre fonds de soutien dédiés aux ménages et aux entreprises, ainsi qu'à des secteurs et des entreprises publiques spécifiques, accompagnés de diverses mesures réglementaires/fiscales. L'augmentation des dépenses devra être financée, mais l'accès au financement deviendra plus difficile pour le gouvernement. Les écarts de rendement des obligations pour les économies de marché émergentes sur les marchés mondiaux ont augmenté et les IDE devraient se tarir temporairement, mais le pays peut compter sur les émissions d'obligations régionales et devrait bénéficier d'un financement concessionnel supplémentaire des partenaires internationaux. En avril 2020, le gouvernement a reçu le soutien du FMI à travers un mécanisme combiné FCR/IFR d'un montant de 886 millions USD. D'autres bailleurs de fonds comme l'UE, la France, la Banque africaine de développement, la Banque mondiale, etc. devraient également contribuer, de l'ordre d'environ 350 millions de dollars,

Figure 9 : Écarts de rendement des obligations pour certains marchés émergents

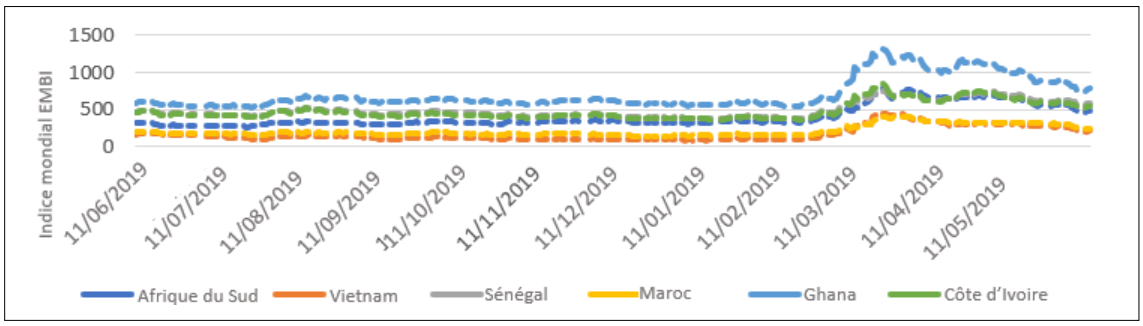

Source: Indice mondial EMBI, au 22 mai 2020.

Les dépenses culmineront temporairement en 2020 en raison de la crise sanitaire. Premièrement, le coût de la crise – les fonds de soutien direct et le coût implicite des mesures réglementaires et fiscales – alourdira les dépenses. Deuxièmement, les possibilités de réaffectation des dépenses existantes sont limitées, car le gouvernement est déterminé à maintenir les dépenses au titre des composantes du Programme social (PSGouv) pour soutenir les couches défavorisées dans ce contexte particulièrement difficile, et afin d'assurer une croissance équitable. Les dépenses culmineront à 19,8 % du PIB en 2020, mais retomberont ensuite. Le gouvernement reste déterminé à gérer les dépenses courantes, notamment la masse salariale, à quoi s'ajoutent des dépenses en capital modérées, pour revenir à un déficit budgétaire conforme à l'objectif de l'UEMOA à moyen terme.

Le ralentissement économique de 2020-22 entraînera une baisse des recettes publiques. La baisse de l'activité intérieure et des exportations aura une incidence sur les recettes publiques ainsi que sur certaines mesures fiscales de lutte contre la crise (suspension et report d'impôts). En conséquence, le ratio impôts/PIB devrait baisser à 11,9 % du PIB en 2020. Cependant, à moyen terme, les recettes devraient de nouveau s'améliorer avec la reprise de la croissance. Ces dernières années, le gouvernement a adopté plusieurs réformes de l'administration fiscale qui ont amélioré les recettes fiscales, mais le ratio impôts/PIB reste l'un des plus bas de la région, estimé à 12,1 % du PIB en 2021 (chiffre similaire à 2019). Une meilleure mobilisation des recettes nécessitera des progrès soutenus dans l'administration des recettes et les réformes de politique fiscale, par exemple dans le domaine de la TVA, de l'impôt sur les sociétés et des impôts fonciers, ainsi qu'en matière de réduction des exonérations.

Figure 10 : Dette (% du PIB) et service de la dette (% du total en 2019) en Côte d'Ivoire

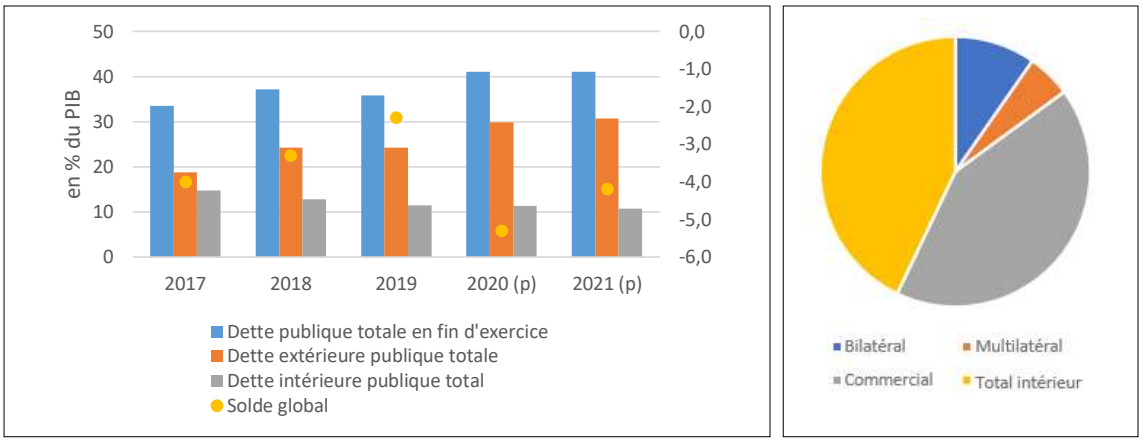

Source : Calculs des services de la Banque mondiale réalisés sur la base des données des autorités.

L'augmentation des dépenses et la baisse des recettes fiscales creuseront temporairement le déficit budgétaire. Le déficit devrait passer de l'objectif de 3 % du PIB fixé par l'UEMOA en 2020 et 2021, (qui a été suspendu en raison de la crise) à 5,3 % du PIB en 2020). Avant la COVID-19 et selon les projections, le déficit budgétaire devait être conforme à l'objectif de l'UEMOA, et le gouvernement est déterminé à revenir à ce niveau à moyen terme. La Côte d'Ivoire a réussi à lever des fonds sur le marché régional des capitaux en avril, mais le resserrement des conditions de financement à l'échelle mondiale laisse entrevoir des perspectives incertaines pour l'accès aux marchés internationaux de capitaux. Globalement, la dette publique (hormis le C2D) devrait atteindre 40,1 % du PIB en 2020 (et 42.7% en 2021), avant de redescendre juste en dessous de 40 % à moyen terme.

La crise pourrait également se propager au secteur financier, même si les mesures de soutien de la Banque centrale pourront atténuer ses effets

La BCEAO a mis en place des politiques monétaires accommodantes pendant la crise, ce qui devrait permettre de maintenir l'inflation en-dessous de l'objectif de 3 % fixé par l'UEMOA. Pour soutenir les gouvernements et le secteur financier, la BCEAO a adopté des mesures visant à faciliter le refinancement et les obligations à court terme dédiées à la COVID-19 pour les gouvernements. La production alimentaire ivoirienne est autosuffisante pour de nombreux produits de base, et la baisse des prix du carburant atténuera également les risques d'inflation. Quelques produits importés pourraient connaître des pénuries entrainant des hausses de prix temporaires en 2020, et les frénésies de stockage ou les perturbations des transports impliquent certains risques de forte hausse des prix à court terme, faisant passer l'inflation de 0,8 % en 2019 à plus de 1 % en 2020. À moyen terme et à mesure que l'économie retrouvera le chemin de la croissance et que la demande amorcera sa reprise, l'inflation pourrait augmenter – mais elle restera inférieure à l'objectif de l'UEMOA.

Figure 11 : Indice des prix à la consommation et principaux facteurs d'inflation

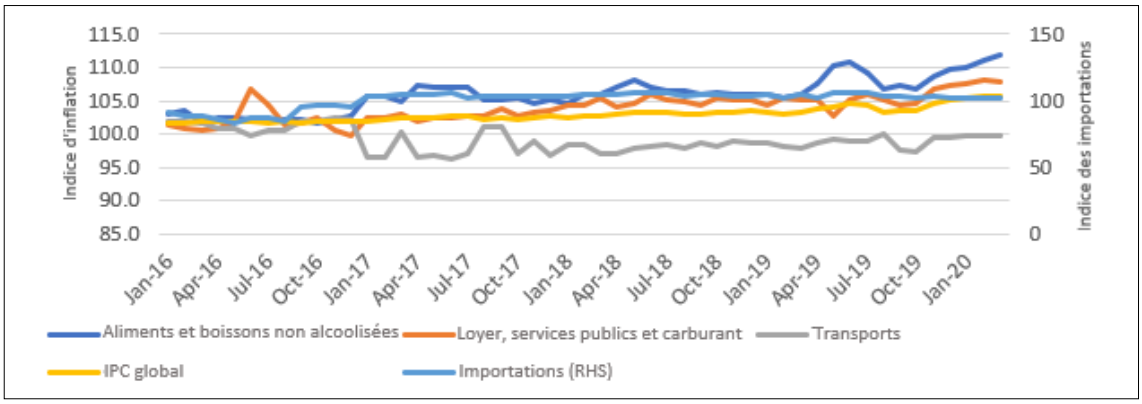

Source : Présentation des services de la Banque réalisée sur la base des données fournies par les autorités en mai 2020.

Un impact soutenu sur l'économie locale pourrait également se répercuter sur le secteur financier. Le secteur bancaire ivoirien est généralement considéré comme relativement stable, malgré des vulnérabilités et une intermédiation financière encore relativement faible. La surveillance bancaire a été renforcée ces dernières années et le ratio d'adéquation des fonds propres est passé à 9,6 %, c'est-à-dire au-dessus de la nouvelle norme réglementaire de Bâle II/III. Les taux des prêts non performants ont continué de s'améliorer en 2019. Cependant, après avoir subi des pressions pendant la crise de la COVID-19 suite à des pertes de revenus, les entreprises ivoiriennes pourraient ne plus être en mesure de servir les intérêts de leurs prêts, ce qui entraînerait une augmentation des créances improductives dans les portefeuilles du secteur bancaire. De plus, les prêts bancaires étant réorientés vers des prêts publics plus sûrs, le secteur privé risque d'être confronté à des contraintes encore plus sévères dans l'accès au financement, ce qui pourrait entraver la reprise du secteur.

Les perspectives futures dépendront de l'évolution de la pandémie de COVID-19 à l'échelle mondiale, avec des risques à la baisse importants. L'ampleur et la gravité de la récession mondiale auront un impact sur la reprise économique en Côte d'Ivoire en 2021 (voir Encadré 1), impliquant des risques de baisse importants ainsi qu'une grande incertitude. Même si la Côte d'Ivoire surmonte la pandémie en 2020 avec une croissance du PIB modérée mais positive, la reprise économique en 2021 pourrait être affaiblie par la récession mondiale – y compris un

ralentissement de la demande de produits d'exportation, une diminution des investissements étrangers et une morosité de la consommation intérieure et de l'investissement.

Sur le plan intérieur, une résurgence de l'épidémie et des mesures de confinement pourrait affaiblir encore la croissance. Après un démarrage lent puis une augmentation rapide des cas diagnostiqués en juin, la propagation de la pandémie semble s'être stabilisée en juillet, et le taux de mortalité demeure relativement faible. Toutefois, une aggravation de la pandémie au niveau national pourrait submerger le système de santé et de nouvelles mesures de confinement pourraient également entraîner un coût pour l'économie[22]. Ces deux aspects peuvent entraver la production dans tous les secteurs économiques et frapper la demande en même temps, car les réserves d'épargne des entreprises et des ménages ont été épuisées par le premier cycle de confinement de mars-avril. En conséquence, la pression sur les finances publiques serait encore plus forte puisque les pressions sur les dépenses et les pertes de recettes seraient plus sévères. L'augmentation des déficits budgétaires et de la dette publique menacerait à son tour la reprise future.

Au-delà des risques liés à la COVID 19, les élections présidentielles prévues en octobre 2020 et les tensions politiques y afférentes pourraient constituer de nouveaux risques. Les tensions générées par la pandémie de COVID-19 pourraient encore engendrer des tensions sociales, notamment à l'approche des élections. Il y a aussi des contraintes sécuritaires sous-régionales. En effet, les pays sahéliens voisins font face à une hausse de l'insécurité et des actes terroristes et la Cote d'Ivoire pourrait être affectées par cette situation, notamment dans les zones frontalières. Comme dans de nombreux pays, le contexte électoral pourrait induire une hausse des dépenses et poser un risque sur les finances publiques. Enfin, la volatilité générale des marchés financiers internationaux dans le contexte de crise sanitaire liée à la COVID 19 pourrait accroître les coûts des emprunts et avoir un impact négatif sur l'investissement privé.

22 Loayza, Norman V. (2020). Costs and Trade-Offs in the Fight Against the COVID-19 Pandemic: A Developing Country Perspective. Documents de recherche et d'orientation politique ; n°35. Groupe de la Banque mondiale, Washington D.C. http://documents.worldbank.org/cured/en/799701589552654684/Costs-and-Trade-Offs-in-the-Fight-Against-the-COVID-19-Pandemic-A-Developing-Country-Perspective

Partie 2 : Bilan et perspectives : l'impact de la pandémie de COVID-19 sur les ménages et les entreprises ivoiriennes

« Une crise provoque soit un recul, soit un progrès selon ce que les gens décideront ».
— Abhijit Naskar

2.1 La pandémie mondiale de COVID-19 — et la façon dont elle a changé la vie en Côte d'Ivoire

La pandémie de Covid-19 aura sur l'ensemble des pays du monde des effets beaucoup plus importants que prévu des perspectives économiques moins claires

La pandémie de COVID-19 a pris d'assaut le monde entier, et ce n'est pas encore terminé. Depuis que les premiers cas ont été diagnostiqués en Chine à la fin de 2019, les citoyens de la plupart des pays ont dû changer radicalement leur mode de vie. En effet, les gouvernements ont mis en place des mesures de distanciation sociale pour freiner la contagion et éviter que les secteurs des soins de santé ne soient submergés. La fermeture des frontières, l'effondrement des secteurs des voyages, du tourisme et de l'hôtellerie et les changements dans les modes de consommation et de mobilité ont mis en péril de nombreuses activités économiques. L'impact économique de la pandémie de COVID-19 dans le monde sera sans précédent, bien qu'il soit encore impossible d'en estimer le coût global de manière crédible. En 2020, du fait de la pandémie mondiale de coronavirus, l'Afrique subsaharienne devrait entrer dans une récession à l'échelle du continent, la première fois en 25 ans. La recherche universitaire sur l'impact économique des pandémies était un sujet de niche jusqu'à très récemment, mais maintenant les articles et les publications dans ce domaine sont légion (voir encadré 3).

Ce chapitre s'appuie sur deux enquêtes distinctes qui ont été menées en avril pour déterminer l'impact de la COVID-19 sur les ménages et les entreprises. La première enquête a été réalisée par la Banque mondiale. Elle a recueilli des données auprès de plus de 600 entreprises du secteur privé formel en Côte d'Ivoire, sur la base de techniques d'échantillonnage représentatif. Le questionnaire a été administré par téléphone et a permis de saisir les caractéristiques de base des entreprises (conformément aux enquêtes standards [ES] de la Banque mondiale sur les entreprises)[23] ainsi que les mesures d'incidences spécifiques de la crise. En outre, les autorités ivoiriennes et le PNUD ont mené une enquête auprès des ménages, avec une couverture spécifique des ménages engagés dans des activités du secteur informel. Cette enquête a été achevée à la mi-avril et donne une idée des pertes de revenus et des défis auxquels les ménages et la population en général sont confrontés pendant le confinement.

23 https://www.enterprisesurveys.org/

Encadré 3 : Recherches concernant d'autres pandémies

La grippe de 1918 est un rare exemple de pandémie mondiale et peut servir de scénario « catastrophe », puisque la mortalité était nettement plus élevée que celle de la COVID, avec un nombre de décès estimé à 39 millions de personnes à travers le monde. Elle est survenue en trois vagues entre 1918 et 1920, et bien que les effets de la grippe et de la Première Guerre mondiale soient difficiles à dissocier, les estimations suggèrent que la mortalité a réduit le PIB réel par habitant de 6,0 % (moyenne sur 40 pays). Une autre étude exploite les données sur les pandémies historiques pour étudier les taux de rentabilité*. Les données remontent au 14e siècle et couvrent 15 pandémies majeures qui ont fait plus de 100 000 morts. Y sont inclus les grands conflits armés qui ont entraîné un nombre de morts tout aussi important. Il en ressort que des séquelles macroéconomiques importantes des pandémies persistent pendant environ 40 ans, avec des taux de rendement réels considérablement réduits.

Des preuves historiques — remontant encore une fois à la grippe de 1918 — suggèrent que la distanciation sociale, malgré son coût élevé, a un impact préférable à celui de l'augmentation de la mortalité. Les auteurs évaluent les données recueillies au niveau de villes américaines pour estimer l'impact de la mortalité et des mesures de confinement. Ils constatent que la pandémie pourrait avoir réduit la production manufacturière de 18 %, sous l'effet des chocs conjugués de l'offre et de la demande. Néanmoins, les mesures visant à réduire la mortalité due à la grippe se sont avérées bénéfiques à court et à long terme. Ainsi, les villes qui étaient intervenues de manière plus précoce et agressive ne s'en sont pas moins bien sorties sur le plan économique. Au contraire, elles se sont développées plus rapidement une fois la pandémie terminée.

Le point de référence le plus récent en ce qui concerne l'impact des pandémies, notamment pour les économies d'Afrique de l'Ouest, est l'épidémie de maladie à virus Ebola qui a frappé la Sierra Leone, le Liberia et la Guinée entre 2014 et 2016. Une étude de la Banque mondiale a tenté de modéliser l'impact potentiel global relativement tôt, et a prédit de fortes baisses du PIB dans ces pays. En effet, la croissance du PIB a ralenti dans les trois pays en 2014, bien que la chute des cours mondiaux du minerai de fer ait également affecté la croissance en Sierra Leone et au Liberia cette année-là. Des recherches plus approfondies au niveau microéconomique menées par *International Growth Centre* (Centre international pour la croissance) au Liberia, ont révélé une forte baisse de l'activité économique et des emplois pendant l'épidémie d'Ebola, notamment dans la capitale Monrovia. L'hôtellerie et la construction ont été les secteurs les plus touchés (en termes de pertes de revenus, de licenciement du personnel, etc.). Dans l'ensemble, au plus fort de la crise Ebola, 24 % des entreprises libériennes ont déclaré avoir fermé, ce qui dépasse de loin le taux moyen de fermeture d'entreprises en Afrique, qui est de 5 % par an.

* Références : Barro, Robert J. ; José F. Ursúa et Joanna Weng (2020). Le coronavirus et la grande pandémie de grippe : Les leçons de la « grippe espagnole » sur les effets potentiels du coronavirus sur la mortalité et l'activité économique. No. w26866. National Bureau of Economic Research — Jorda, Oscar, Sanjay R. Singh, et Alan M. Taylor (2020). Conséquences économiques à long terme des pandémies. No. w26934. National Bureau of Economic Research — Correia, Sergio ; Luck, Stephan et Verner, Emil (30 mars 2020). Les pandémies engendrent des dépressions économiques, les interventions de santé publique NE LE FONT PAS : Preuves de la grippe de 1918 —Banque mondiale. L'impact économique de l'épidémie d'Ebola de 2014 : estimations à court et moyen terme pour l'Afrique de l'Ouest. Référence 91219 — Bowles, Jeremy et al. (2016). Ebola, emplois et activités économiques au Liberia ». J Epidemiol Community Health 70.3. p 271–277.

2.2 Entreprises ivoiriennes, confinement et scénarios de reprise envisagés

Un grand pan de l'économie ivoirienne reste informel et particulièrement vulnérable à l'impact des mesures de confinement et à une flambée épidémique dans le pays. Le secteur informel représente environ 70 % de la valeur ajoutée et jusqu'à 90 % de l'emploi, des taux comparables à ceux des autres pays d'Afrique de l'Ouest.[24] L'une des principales difficultés de l'économie ivoirienne provient du niveau élevé d'emploi dans les activités indépendantes à faible productivité (47,5 % de la main-d'œuvre dans l'agriculture et 29,7 % dans les secteurs non agricoles), les activités indépendantes étant généralement moins productives et offrant des opportunités de croissance limitées. Ceci se traduit aussi par des marges de manœuvre limitées et des capacités de résistance plus faibles aux chocs extérieurs, comme dans le cas de la crise de COVID-19.

Encadré 4 : Preuves anecdotiques des effets de la crise sur le secteur informel

Le secteur informel domine l'économie ivoirienne : il contribue à 70 % de la valeur ajoutée et emploie 90 % de la population du pays. Il comprend le travail salarié informel dans les entreprises formelles et informelles, ainsi que le travail indépendant de subsistance et des microentreprises relativement prospères. Les données d'enquêtes systématiques sur le secteur informel sont difficiles à collecter, mais les données sur les ménages et les informations sur les microentreprises formelles permettent de mieux connaître ce pan de l'économie ivoirienne (voir Section 2.3 sur les données d'enquête employées).

Le travail indépendant est la source de revenus la plus répandue en Côte d'Ivoire. Selon les données de l'enquête auprès des ménages de 2018, 67,5 % des chefs de ménage sont des travailleurs indépendants (84,2 % dans les zones rurales, contre 60 % dans les villes secondaires et seulement 34 % à Abidjan). Le travail indépendant est également plus répandu chez les ménages les plus pauvres : plus de 80 % des 40 % de ménages les plus pauvres sont constitués de travailleurs indépendants, contre seulement 40 % des 20 % les plus riches.

L'enquête auprès des ménages indique que de nombreuses entreprises informelles ont fermé ou ont été affectées par une chute de la demande. Parmi les chefs de ménage travaillant en tant qu'indépendants (« unités de production informelles »), 26 % ont dû suspendre totalement leurs activités, plus de 50 % ont enregistré une baisse de la demande de leurs clients, entraînant des problèmes de trésorerie pour près de 65 % d'entre eux.

Ces chiffres sont conformes aux données de l'enquête sur les microentreprises formelles. Plus de 40 % d'entre elles ont réduit leurs horaires ou entièrement fermé, et plus de 90 % ont enregistré une chute de leurs ventes. 66 % des microentreprises disposaient d'une réserve de liquidités de moins de trois mois, dont 29 % de moins d'un mois. Le manque de liquidités fait que les entreprises informelles peuvent être forcées de vendre leurs actifs productifs pour compenser la perte de revenus, réduisant ainsi leurs moyens de subsistance futurs. Il est fort probable que ces données cachent une grande hétérogénéité, mais elles indiquent clairement que de nombreuses entreprises du secteur informel devraient bénéficier de soutien pour traverser la crise.

24 Banque Mondiale. Créer des marches en Côte d'Ivoire. Mobiliser le secteur privé pour appuyer la transformation économique de la Côte d'Ivoire. Diagnostic du Secteur Privé, à venir 2020.

Si l'agriculture – localisée principalement hors d'Abidjan – risque d'être moins touchée, les entrepreneurs indépendants non agricoles pourraient devenir particulièrement vulnérables. Cette situation, conjuguée au stade très précoce et la couverture limitée du filet social[25] et à une résistance limitée aux chocs, rend le secteur informel particulièrement vulnérable aux impacts de la COVID-19. Les résultats de l'enquête auprès des ménages (voir Section 2.3 et Encadré 3) donnent un aperçu des effets sur les entreprises informelles.

Le secteur formel est composé d'une écrasante majorité de petites ou microentreprises, bien que les grandes entreprises contribuent considérablement à la création de valeur ajoutée. Les PME ivoiriennes représentent 98 % des entreprises immatriculées [26]. L'entrepreneuriat a enregistré une forte croissance au cours des dernières années. Le nombre total d'entreprises immatriculées est passé de 13 387 à 57 574 entre 2013 et 2018, notamment dans les secteurs des services, du commerce et de la construction. Toutefois, ce sont les grandes entreprises qui créent la plus grande partie de la valeur ajoutée du pays, notamment dans l'agroalimentaire et le secteur manufacturier. Le secteur industriel formel comprend très peu d'entreprises à forte intensité de main-d'œuvre et se compose principalement de filiales de multinationales, dont beaucoup opèrent dans le secteur des produits de base (cacao, pétrole et gaz, noix de cajou, caoutchouc).

Une enquête auprès des entreprises commandée par la SFI et la Banque mondiale fournit une vision plus granulaire de l'impact de l'épidémie[27]. Mise en œuvre en avril et mai 2020, elle s'appuie sur des données provenant d'un échantillon stratifié aléatoire de 604 entreprises privées dans les principales régions économiques ivoiriennes (principalement Abidjan, Bouaké, San Pedro)[28]. Le haut degré d'informalité et l'absence de données complètes de recensement des entreprises ivoiriennes ne permettent pas d'obtenir un échantillonnage totalement représentatif, mais l'enquête a été conçue pour donner les résultats les plus probants possible. Les secteurs couverts comprennent le commerce et l'import-export, le tourisme et l'hôtellerie, les activités scientifiques et techniques, la construction et l'immobilier, l'agriculture et l'agroalimentaire, les transports et la logistique, l'éducation et les services financiers. Conformément à la définition des MPME fournie par la législation ivoirienne[29], l'échantillon comprend des microentreprises (10 %), des petites entreprises (40 %), des entreprises moyennes (21 %) et de grandes entreprises (10 %). Les entreprises privées ivoiriennes représentent 89 % de l'échantillon, contre 10 % d'établissements privés

25 La couverture des trois plus grands programmes de protection sociale est limitée : (1) la couverture médicale universelle (CMU) couvre 10 % de la population, dont seulement 4,8 % des ménages pauvres , (2) le Programme national des filets sociaux productifs couvre 6,4 % des ménages pauvres , et (3) les programmes d'assurance sociale couvrent 7,9 % de la population active. Les fonds d'aide d'urgence du gouvernement tentent de compléter ces projets à long terme pendant la crise.

26 Données de la Direction générale des impôts. Les microentreprises sont des entreprises ayant chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 30 millions FCFA et qui emploient moins de 10 personnes. Les petites entreprises ont un chiffre d'affaires annuel variant de 30 millions à 150 millions FCFA et emploient moins de 50 salariés. Les entreprises moyennes ont un chiffre d'affaires annuel de 150 millions à 1 milliard FCFA et emploient jusqu'à 200 salariés.

27 L'instrument d'enquête utilisé s'intitule COVID-19 Business Pulse Survey (COVBPS). Il a été mis au point très récemment par le pôle Finance, compétitivité et innovation de la Banque mondiale. Le COVBPS fournit une analyse rapide qui permet de comprendre les effets de l'épidémie sur les entreprises. Conçu pour être réalisé par téléphone ou en ligne, il permet de s'adapter aux contextes locaux. Trente enquêtes de ce type ont été déjà effectuées ou seront effectuées sous peu. L'enquête a été efficacement mise en œuvre par ES Partners, un cabinet de conseil ivoirien financé par la SFI.

28 L'échantillon a été tiré au hasard sur une liste de contribuables de 2013 dressée par la Direction générale des impôts. L'ensemble de données initiales a ensuite été mis à jour avec les taux de natalité et de mortalité des entreprises obtenus auprès du CEPICI pour obtenir des estimations pour 2018 et une liste actualisée. Ainsi, le nombre total d'entreprises formelles en activité a été estimé à 102 984 entités. Pour un niveau de fiabilité de 95 %, la taille de l'échantillon requis était de 600 entreprises. Finalement, 604 ont été interrogées. Après une stratification par taille, localisation et secteur, les entreprises ont été sélectionnées au hasard à l'intérieur de chaque groupe à partir de la liste mise à jour, puis contactées par téléphone. L'enquête s'est déroulée du 14 au 29 avril 2020.

29 Les microentreprises sont juridiquement définies comme des entreprises déclarant un chiffre d'affaires inférieur à 30 millions FCFA (environ 50 000 USD), les petites entreprises sont celles dont le chiffre d'affaires va de 30 à 150 millions FCFA (environ 50 000 à 249 000 USD), les moyennes entreprises ont un chiffre d'affaires entre 150 millions et 1 milliard FCFA (249 000 à 1 650 000 USD), tandis que le chiffre d'affaires des grandes entreprises est supérieur à 1 milliard FCFA (plus de 1,65 million USD).

sous contrôle étranger[30].

Cette section s'appuie largement sur ces données d'enquête pour connaître les premières réactions des entreprises à la crise. Les données préliminaires présentées ici donnent un aperçu initial de la situation durant la seconde moitié du mois d'avril 2020.[31] Les résultats confirment les premières indications que la COVID-19 a frappé de plein fouet le système économique. Les mesures de confinement, le ralentissement de la demande intérieure et extérieure, les perturbations de la chaîne d'approvisionnement et des sources de financement ainsi que l'incertitude générale ont tous eu un impact sur les entreprises. Cette section examine en premier lieu, les effets généraux observés en termes de fermetures de sociétés et de pertes de recettes, puis certains mécanismes qui sous-tendent les effets, notamment les questions relatives à la main-d'œuvre et à sa disponibilité, aux transports et à la logistique, ainsi qu'à l'accès au financement. Enfin, la dernière partie de cette section analyse l'opinion des entreprises sur les perspectives et la manière dont elles peuvent être soutenues par les autorités pendant la crise.

L'épidémie a eu plusieurs impacts directs sur les entreprises : cessation des activités, réduction du temps de travail, baisse des ventes et des revenus. En revanche, elle a entraîné très peu de licenciements immédiats de travailleurs.

Les taux de fermeture d'entreprises diffèrent selon les établissements. Ils sont plus élevés pour les micro- et grandes entreprises (43-46 %) que pour les petites et moyennes entreprises (environ 30 %). Plusieurs grandes entreprises peuvent avoir été touchées par les fermetures imposées par dans le cadre des mesures de restrictions, tandis que les plus petites ont le plus souffert à la fois de fermetures directes et d'effets indirects (demande, incapacité à s'adapter rapidement). De manière générale, 37,7 % des entreprises ont cessé leurs activités (dont 2,4 % définitivement et 35,3 % temporairement). Près de 35 % des entreprises exportatrices et 54 % des entreprises sous contrôle étranger ont fermé. À Abidjan, le taux de fermeture a été le plus élevé (60 % des entreprises), contre 31% à 35 % dans les villes secondaires et de l'arrière-pays, indiquant que l'épidémie et les mesures de confinement ont frappé plus durement la capitale économique du pays. Les petites entreprises semblent avoir plus particulièrement souffert des fermetures définitives, ce qui peut s'expliquer par leur marge de manœuvre très limitée face à la crise et un accès très restreint à des financements d'urgence.

Les secteurs les plus touchés par la fermeture sont l'éducation, le tourisme, la restauration et l'hôtellerie, les services financiers ainsi que les transports et la logistique (Figure 12). Plusieurs entreprises de ces secteurs ont dû fermer temporairement suite à des interventions gouvernementales. Dans les transports, les effets ont été moins directs, mais peut-être liés au couvre-feu, à la baisse de la demande et au confinement d'Abidjan (aucune circulation autorisée entre la ville et l'arrière-pays). Les fermetures permanentes sont pour l'instant rares dans les autres secteurs (1 à 7 % des entreprises), tandis que les fermetures temporaires généralisées varient selon le secteur d'activité, allant de 5 % (professionnels) à 73 % (éducation).

30 S'appuyant sur l'expérience acquise lors de précédentes enquêtes à réponse rapide dans un contexte de crise, le questionnaire s'est concentré sur les éléments clés. Le questionnaire a été administré à des cadres supérieurs, par téléphone, pour une durée d'environ 30 à 40 minutes chacun. Il comprend sept questions préliminaires visant à établir des faits de base sur l'entreprise (secteur, statut de propriété, nombre d'employés), suivies de séries de questions sur les effets de la pandémie sur (1) les opérations, (2) les effectifs, (3) les chaînes de valeur (accès aux intrants, production), (4) les perspectives d'avenir et (5) la pertinence des mesures de soutien des pouvoirs publics. L'équipe tient à remercier les personnes qui ont répondu à cette enquête pour le temps qu'elles y ont consacré et leurs idées.

31 Cette période pouvant être considérée comme précoce pour bien apprécier l'impact de la crise, mais pourrait toujours capter les réactions face aux premiers impacts.

Au moment de l'enquête, à mi-avril, les entreprises tournaient déjà au ralenti depuis quatre semaines environ, et les perspectives de réouverture restaient incertaines. Environ 68 % des entreprises fermées temporairement ignoraient quand elles allaient rouvrir. Seulement 26 % d'entre elles espéraient rouvrir dans un délai de 2 mois (c'est-à-dire fin mai ou fin juin 2020) et 5,1 % dans un délai de 2 à 6 mois (c'est-à-dire entre fin juin et fin octobre 2020). La plupart des restrictions imposées par les pouvoirs publics ont été levées à la mi-mai, mais la situation évoluera aussi en fonction de la propagation du virus dans le pays.

Figure 12 : Impact des fermetures sur les entreprises ivoiriennes

Taux de fermeture (avril 2020, en %) *Taux de fermeture par secteur (avril 2020, en %)*

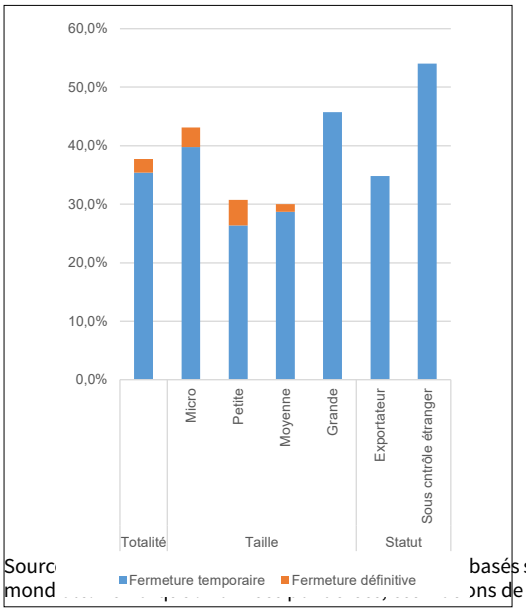

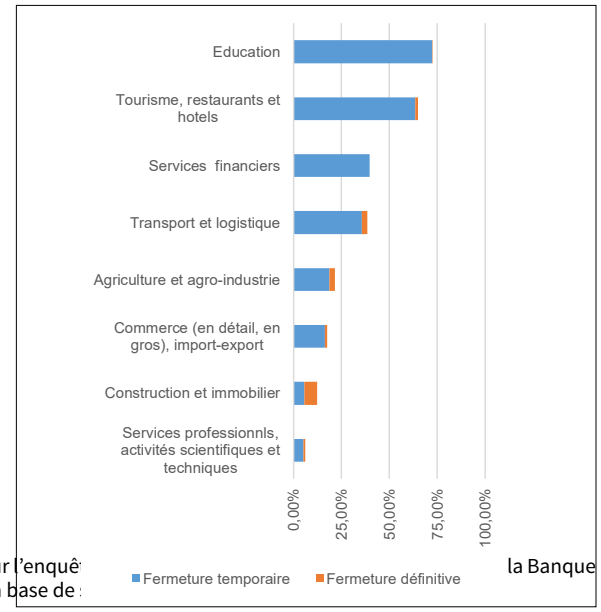

Sourc basés sur l'enquê la Banque mond ons de la base de

L'impact de la pandémie a été particulièrement important sur les ventes des entreprises, toutes tailles et tous secteurs confondus. Jusqu'à 94,1 % des entreprises ont enregistré une baisse de leurs ventes au cours des 30 derniers jours. En revanche, peu d'entreprises semblent avoir tiré profit de la crise : seulement 0,6 % ont enregistré une augmentation, généralement faible[32], de leurs recettes (Figure 13). Contrairement aux pays développés, la Côte d'Ivoire n'a pas connu un essor considérable de certains secteurs comme l'e-commerce, les services en ligne, etc., reflétant les lacunes de la structure du secteur privé, mais également des opportunités de développement futur. La baisse moyenne des ventes était d'environ 67 % par rapport au mois précédent. Les microentreprises semblent avoir été les plus touchées, 98 % d'entre elles signalant une baisse des ventes de 75 % en moyenne. Les autres entreprises ont subi une baisse plus modérée mais significative (environ 61-62 %) par rapport aux ventes du mois précédent.

32 Cette dernière était limitée, principalement de l'ordre de 5 à 10 %.

Encadré 5 : Un autre aperçu de l'impact sur les entreprises - un mois plus tard

La Confédération générale des entreprises de Côte d'Ivoire (CGECI) a mené une enquête auprès de 125 entreprises, en ligne et par téléphone du 12 au 29 mai 2020. Celle-ci a couvert 67% des acteurs du secteur des services, 17% du secteur industriel, 17% du secteur du commerce et 6% du secteur agricole.

Cette étude a été réalisée environ un mois après celle de la Banque mondiale, quand la plupart des mesures de confinement étaient encore en place. Même si l'étude s'appuie sur un échantillon d'entreprises différent et plus restreint, les résultats sont relativement similaires : presque toutes les entreprises ont déclaré avoir ressenti l'impact du COVID-19 sur leurs opérations.

Parmi les entreprises qui ont répondu, 87% ont dû ajuster les heures de travail (y compris les fermetures) et 24% ont même dû cesser momentanément toutes leurs activités.. L'impact sur le chiffre d'affaires a également été substantiel : 84% des entreprises ont connu une baisse de chiffre d'affaires et parmi celles-ci, 33% ont déclaré des pertes allant de 25 à 50% du chiffre d'affaires, par rapport à la même période l'an dernier. Seulement 9% ont rapporté une hausse de chiffres d'affaires.

L'impact sur l'emploi est également important. Bien que 5% seulement aient dû licencier des travailleurs, de nombreuses entreprises ont eu recours au travail à temps partiel (43%), aux congés (35%) et au chômage technique (25%). Seulement 11% des entreprises ont poursuivi leurs activités sans changements majeurs pour leurs employés.

Les entreprises ont également signalé que leurs trésoreries étaient sous pression, 93% ayant déclaré avoir besoin de financement. Pour les PME, les besoins ont été estimés entre 20 et 100 millions de FCFA, tandis que parmi les grandes entreprises, 33% ont déclaré avoir besoin de plus de 1 milliard de FCFA. 66% avaient déjà utilisé les régimes de soutien du gouvernement et de la BCEAO, d'une manière ou d'une autre, pour atténuer l'impact de la crise.

* CGECI : « COVID-19 : La CGECI a présenté officiellement les résultats de son enquête sur l'impact de la crise sanitaire sur les entreprises. » https://cgeci.com/covid-19-la-cgeci-a-presente-officiellement-les-resultats-de-son-enquete-sur-limpact-de-la-crise-sanitaire-sur-les-entreprises/

Toutes les entreprises de services financiers, ainsi que la quasi-totalité des établissements du secteur du tourisme, restauration et hôtellerie, ont enregistré une baisse de leurs ventes. Cela n'a rien de surprenant puisque ces secteurs ont pour la plupart été contraints de cesser leurs activités. En outre, les mesures de confinement et de restriction des déplacements ont eu un impact sur le transport et la logistique, qui ont également enregistré une baisse généralisée des ventes.

Figure 13 : Impact estimé sur les ventes au cours des 30 derniers jours précédant l'enquête

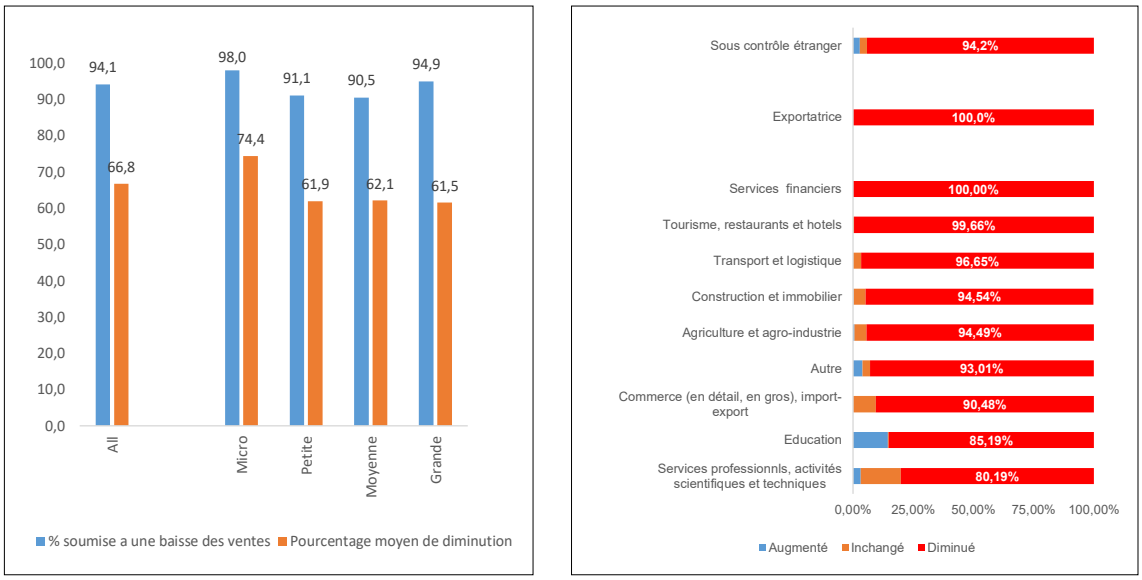

Source : Calculs des services de la Banque mondiale basés sur l'enquête Cote d'Ivoire Pulse Survey de 2020, Groupe de la Banque mondiale. Note : Données pondérées, estimations de la base de sondage.

Les entreprises n'ont pas encore été contraintes de licencier massivement, mais elles ont réduit leurs horaires de travail, ainsi que les salaires/avantages[33]. Au cours de l'enquête, le nombre d'embauches à plein temps et de licenciements (respectivement, seulement 0,4 et 0,7 % de la main-d'œuvre moyenne à temps plein)[34] a été très limité. Aucun signe de licenciements massifs n'a été observé, même si un petit nombre d'entreprises (dans presque tous les secteurs) se sont séparées de quelques salariés à plein temps (Figure A.1). Toutefois, les entreprises ont généralement réduit les horaires de travail, les congés et les salaires/avantages. Les entreprises des secteurs du tourisme, restauration et hôtellerie, transports, logistique et éducation ont généralement réduit les congés et les salaires/avantages tandis que les secteurs professionnels, du transport, de la logistique et du commerce ont principalement réduit le temps de travail. Si la situation venait à se détériorer, les travailleurs non qualifiés pourraient être les premiers à supporter le fardeau de la réduction de la main-d'œuvre (Figure 14).

Figure 14 : Réduction potentielle de la main-d'œuvre si la crise s'aggravait

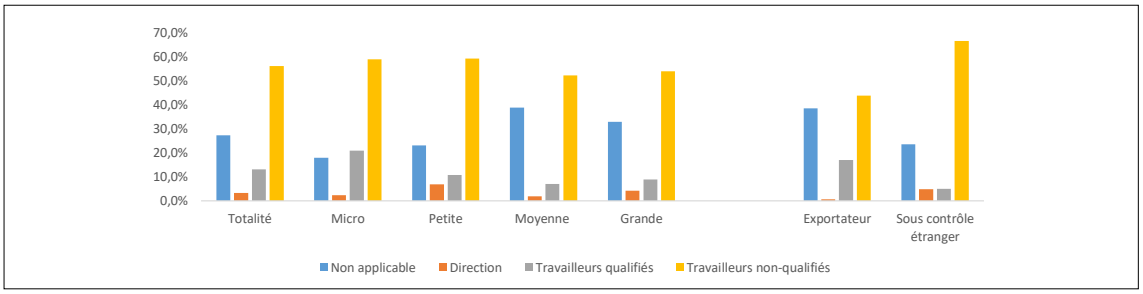

Note : Données pondérées, estimations de la base de sondage. Question lue : Si vous étiez contraint aujourd'hui de réduire vos effectifs, quelle catégorie de travailleurs serait la plus touchée ?

33 Cela correspond également aux résultats de l'enquête auprès des ménages présentée dans la section suivante, où les travailleurs salariés semblent avoir été moins touchés que les indépendants.
34 Par rapport à l'emploi en décembre 2019.

La crise a imposé diverses contraintes aux entreprises, ce qui a affecté la logistique, les chaînes d'approvisionnement et l'accès au financement

La baisse des ventes découle d'un certain nombre de facteurs, dont la baisse de la demande, l'absence des travailleurs, le manque d'intrants et l'accès limité au financement et au transport/logistique. Le premier facteur est la réduction de la demande de biens et services dans l'ensemble de l'économie. Environ 92 % des entreprises ont constaté une diminution de la demande au cours des 30 premiers jours. Dans le tourisme, la restauration et l'hôtellerie, le commerce, le transport et la logistique, la baisse de la demande a été constatée par la quasi-totalité des entreprises (94 à 98 % des entreprises). Le deuxième facteur est celui de la main-d'œuvre : 51,9 % des entreprises ont connu des difficultés au niveau de la main-d'œuvre (indisponibilité pour cause de maladie ou autres restrictions de mobilité) qui ont affecté leurs activités. Le problème semble avoir été plus important dans le tourisme, la restauration et l'hôtellerie, la construction et l'immobilier, ainsi que le transport et la logistique (50 à 60 % des entreprises).

La crise a également généré des contraintes au niveau de la disponibilité des intrants. Dans l'ensemble, 42 % des entreprises ont été confrontées à une disponibilité réduite ou limitée des intrants intermédiaires ou des services nécessaires aux activités. La construction et l'immobilier, le commerce, la vente au détail, l'import/export, ainsi que l'agriculture et l'agroalimentaire font état de problèmes importants (48 à 70 % des entreprises de ces secteurs). Ces difficultés s'expliquent principalement par le manque de disponibilité d'intrants/services sur le marché intérieur, quelle que soit la catégorie de l'entreprise (taille, orientation commerciale, propriété). Les exportateurs, qui sont parfois un maillon des chaînes de valeur mondiales plus importantes, ont rencontré des difficultés significatives en raison du manque de disponibilité des intrants sur les marchés étrangers. Cela s'explique probablement par la baisse du commerce international et des transports observée ces derniers mois – qui s'est traduite par une diminution du nombre de navires entrants dans le port d'Abidjan. Le couvre-feu a également eu un impact sur les horaires de travail et le rendement du port.

Figure 15 : Principales causes des problèmes d'intrants par type d'entreprise (%)

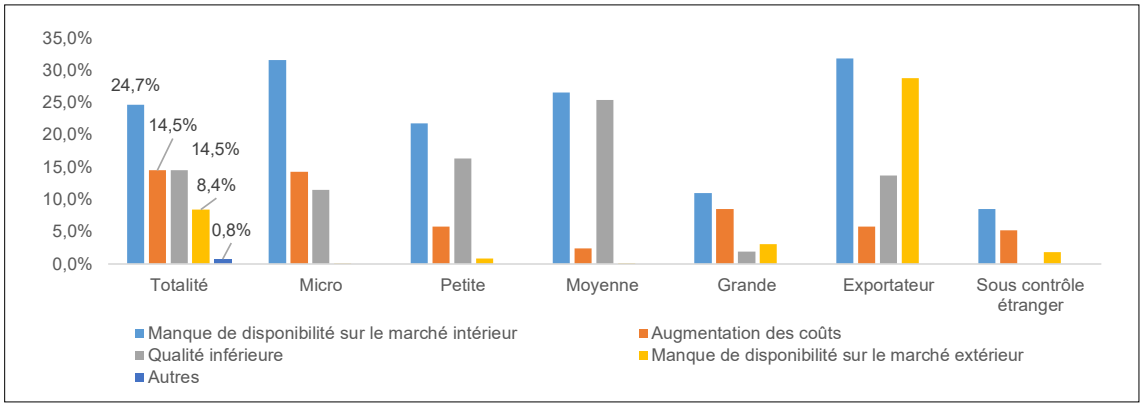

Source : Calculs des services de la Banque mondiale basés sur l'enquête Cote d'Ivoire Pulse Survey de 2020, Groupe de la Banque mondiale. Note : Données pondérées, estimations de la base de sondage.

Près d'un tiers des entreprises a également souffert de problèmes de transport et de logistique en général. 37 % des entreprises déclarent avoir subi des perturbations ou des problèmes de transport, les plus concernées étant les firmes exportatrices dont 49,6 % ont signalé ces problèmes. Des perturbations dans les importations au niveau des intrants ou des produits finis pour l'arrière-pays et en provenance d'Abidjan ont été également signalées (Figures 15 et 16). Des données anecdotiques suggèrent que les exonérations mises en œuvre initialement pour le transport de marchandises entre Abidjan et l'arrière-pays ont rencontré des problèmes au début – expéditions qui prenaient plusieurs jours, par exemple à cause des délais imposés aux transporteurs informels pour obtenir les documents requis, etc. Les mesures visant à limiter le nombre de passagers dans les transports publics ont également entraîné une réduction de la mobilité des travailleurs.

Figure 16 : Principales causes des perturbations dans le transport et la logistique

Pourcentage de oui

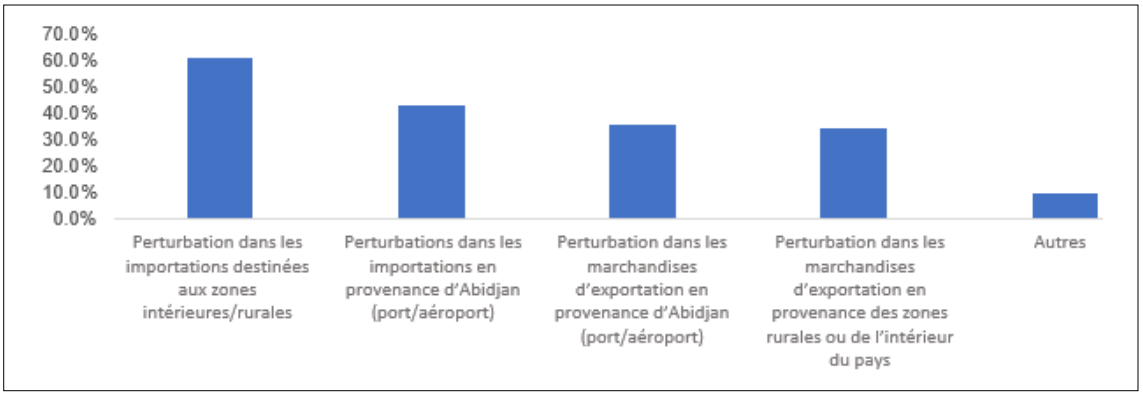

Source : Calculs des services de la Banque mondiale basés sur l'enquête Cote d'Ivoire Pulse Survey de 2020, Groupe de la Banque mondiale. Note : Données pondérées, estimations de la base de sondage.

L'accès limité au financement pourrait s'aggraver avec la crise. Le secteur financier pourrait enregistrer une détérioration notable de son portefeuille de prêts, ce qui conduirait à réduire davantage les activités et aggraver probablement la contraction du crédit à l'économie. La crise sanitaire a renforcé l'aversion au risque des banques, ce qui pourrait les conduire à réduire davantage leurs activités de prêt ou à une « fuite vers la sécurité », les prêts étant plutôt destinés à financer le déficit budgétaire des gouvernements. Au moment de l'enquête en avril 2020, près de 14 % seulement des entreprises ont constaté un manque de financement, cette proportion étant légèrement plus élevée (19 et 25 %) dans des secteurs comme la vente de détail, le commerce, la construction et l'agriculture. Les principales préoccupations semblent plutôt porter sur le financement à moyen et long terme, qui est soit plus cher et plus difficile à obtenir, soit moins disponible (Figure 17 et Figure A.2). Le soutien du gouvernement et de la BCEAO pourrait contribuer à atténuer ces risques et il sera essentiel pour le redressement des entreprises (ce qui se reflète également dans les priorités du soutien aux entreprises, voir ci-dessous).

Figure17 : Restrictions dans la fourniture de services financiers normalement disponibles

Pourcentage de oui

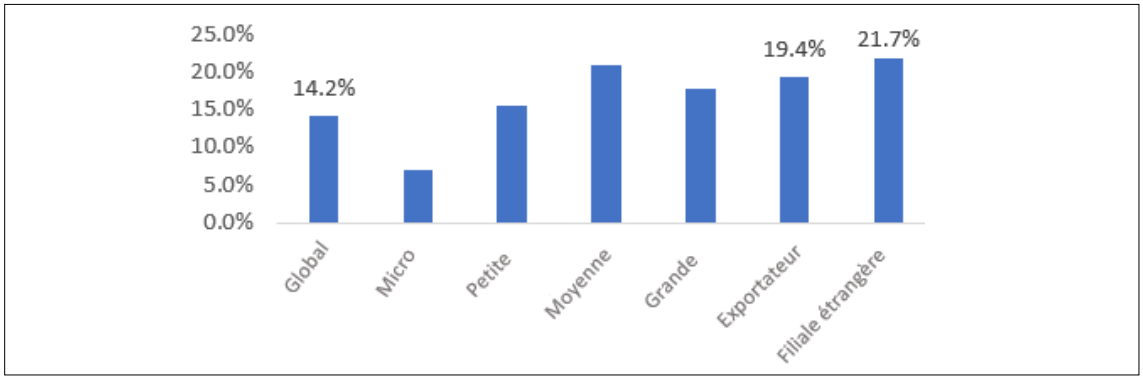

Source : Calculs des services de la Banque mondiale basés sur l'enquête Cote d'Ivoire Pulse Survey de 2020, Groupe de la Banque mondiale. Note : Données pondérées, estimations de la base de sondage.

Les données sur les réserves financières des entreprises mettent en évidence la nécessité de garantir un accès continu au financement. L'examen de la trésorerie globale des entreprises révèle que 25 % d'entre elles ne peuvent tenir qu'un mois et environ 26 % entre un et trois mois. Seulement 26 % peuvent tenir plus de trois mois, ce qui inclut beaucoup de grandes entreprises (25 % disposaient de réserves pour moins de trois mois). Les exportateurs semblent particulièrement vulnérables, 44 % d'entre eux disposant de moins de trois mois de liquidités, tout comme les microentreprises (66 % ont moins de trois mois). Le tourisme, l'hôtellerie et le transport/la logistique sont également confrontés à un double défi : ils sont à la fois affectés directement et disposent de réserves limitées pour couvrir leurs dépenses (Figure 18). À l'avenir, si les restrictions venaient à être levées, les entreprises auraient besoin de liquidités pour redémarrer leurs activités, reconstituer leurs stocks d'intrants, payer leurs salariés– et beaucoup de ces dépenses devront être payées à l'avance. La plupart des restrictions nationales ont été levées en mai – toutefois, après deux mois de blocage, les réserves de liquidités seront probablement épuisées, ce qui rendra l'accès au financement essentiel pour faciliter la reprise de l'économie.

Figure 18 : Estimation de la capacité à rester actif avec les flux de trésorerie existants

% d'entreprises par secteur

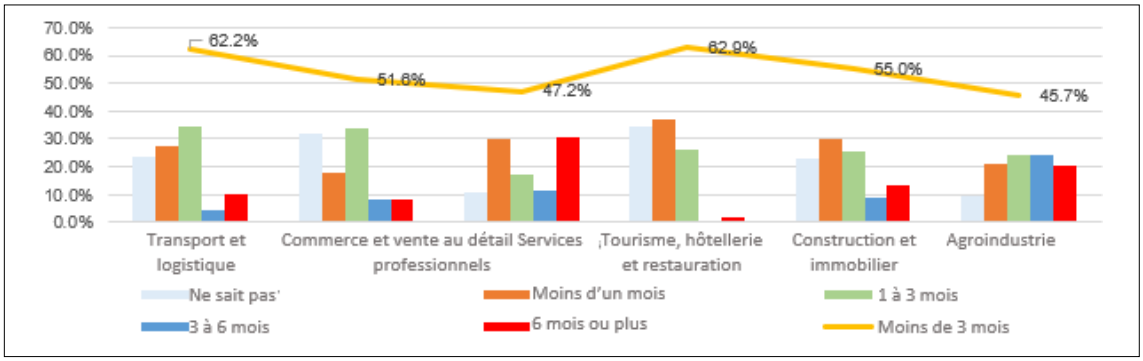

Source : Calculs des services de la Banque mondiale basés sur l'enquête Cote d'Ivoire Pulse Survey de 2020, Groupe de la Banque mondiale. Note : Données pondérées, estimations de la base de sondage.

Face à ces défis, il y a des signes d'ajustement souple, mais un soutien politique est également nécessaire.

Certaines entreprises ivoiriennes semblent relativement aptes à s'adapter, mais la résilience des petites entreprises est particulièrement limitée. S'agissant des opérations et des ventes qui nécessitent un contact direct avec la clientèle, près de 67 % des entreprises ont adopté des mesures de sécurité telles que le port obligatoire du masque pour le personnel, le lavage des mains ou l'utilisation de gel hydroalcoolique, ainsi que la distanciation physique. D'autres mesures visent à utiliser le téléphone et les technologies de l'information et de la communication (TIC) plutôt que les contacts personnels directs (27 %). Par ailleurs, les entreprises se concentrent désormais davantage sur leurs modalités de vente : 27 % se tournent vers le « local » et environ 21 % se cantonnent à des points de vente connus et fiables. Seulement 9 % des entreprises n'ont rien changé à leurs habitudes. S'agissant de la gestion de l'impact sur l'offre, certaines sociétés ont instauré des changements similaires, mais environ 52 % d'entre elles ont estimé qu'il n'était pas nécessaire ou possible de s'adapter (Figure 19).

Figure 19 : Changement de comportement des entreprises

Ventes *Achats*

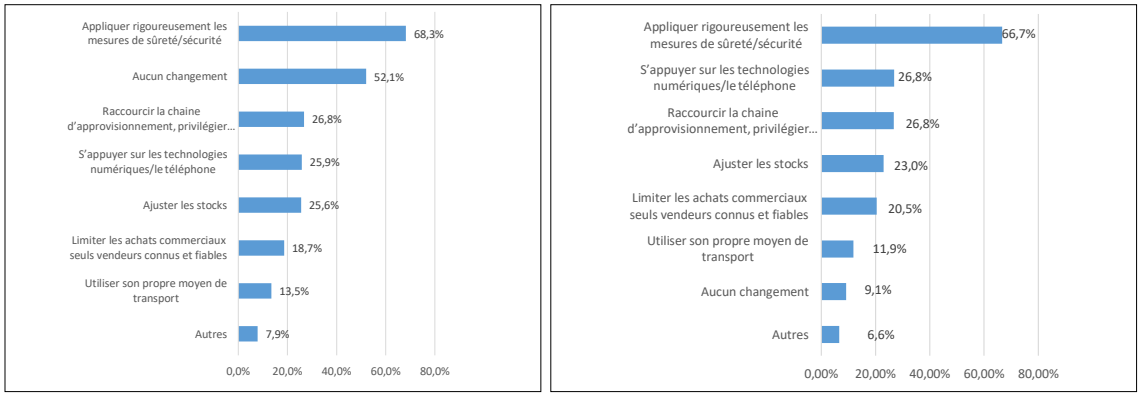

Source : Calculs des services de la Banque mondiale basés sur l'enquête Cote d'Ivoire Pulse Survey de 2020, Groupe de la Banque mondiale. Note : Données pondérées, estimations de la base de sondage.

Dans l'ensemble, le choc devrait être bref, malgré les perspectives incertaines. Environ 88 % des établissements considèrent que le choc actuel est temporaire et qu'il ne modifiera pas le paysage économique de manière permanente. Selon un scénario considéré comme réaliste par les entreprises (selon leur propre définition), une baisse des ventes de 38 % est attendue dans les six mois suivant l'enquête, c'est-à-dire d'ici octobre 2020. Bien qu'elle soit colossale, cette baisse doit être comparée à la baisse des ventes observée au cours des 30 premiers jours, qui était d'environ 67 %. En d'autres termes, bien que les entreprises s'attendent à être dans le rouge pour cette année civile, elles considèrent également que l'ampleur du choc baissera nettement d'ici la fin de l'année.

Le soutien du gouvernement est important pour soutenir les efforts du secteur privé pendant la reprise post-COVID-19. Dans l'ensemble, les trois principales requêtes portent sur *deux éléments de réduction des coûts* – les subventions aux services d'utilités publiques (68 % des entreprises), le report des paiements d'impôts (66,3 % des entreprises) – et *un élément de financement* – l'accès aux garanties de prêt et de crédit (62 % des entreprises). Ventilées selon la taille des entreprises, les subventions aux services d'utilités publiques (en particulier l'électricité et l'eau) sont plus importantes pour les micro- et petites entreprises. Pour les entreprises moyennes, l'accès aux garanties de prêt et de crédit est l'élément

le plus important (demandé par 75 % des entreprises) et pour les grandes entreprises, les subventions salariales sont le principal sujet de préoccupation. Les exportateurs considèrent que l'accès aux garanties de prêt et de crédit est une priorité, tandis que les entreprises à capitaux étrangers se concentrent sur le report du paiement des impôts.

Cela suggère que les interventions du gouvernement en soutien au secteur privé pendant la crise ont effectivement répondu à des besoins importants. L'Ordonnance 2020-357 du 8 avril permet aux entreprises touchées par la crise de différer de trois mois le paiement de leurs impôts (et des cotisations sociales patronales), et suspend temporairement les contrôles fiscaux, et de déduire les dépenses liées à la crise (masques, lavage des mains, etc.). Les fonds de soutien direct du gouvernement peuvent, en outre, fournir des injections de liquidités sous forme de crédits et de subventions, avec comme objectif clair, la protection des actifs productifs et des emplois. Dans le cadre de son plan de riposte économique, le gouvernement a autorisé les ménages à différer de trois mois le paiement de leurs factures d'électricité et d'eau et a payé les factures d'électricité pour les abonnements sociaux, ce qui peut également aider certaines petites entreprises gérées sur des comptes non commerciaux. Ces mesures offrent un bon équilibre entre un soutien généralisé et un soutien ciblé pour les entreprises ayant des besoins particuliers. Dans l'ensemble, ils correspondent bien aux besoins signalés par le secteur privé à bien des égards.

Figure 20 : Types de soutien contre la crise[35] souhaités par les entreprises

	Choix dominant	2e choix	3e choix
Microentreprise	Subventions aux services d'utilités publiques **77,36 %**	Report du paiement des impôts **69,41 %**	Accès aux garanties de prêt et de crédit **62,71 %**
Petite entreprise	Subventions aux services d'utilités publiques **68,67 %**	Accès aux garanties de prêt et de crédit **63,69 %**	Report du paiement des impôts **61,94 %**
Moyenne entreprise	Accès aux garanties de prêt et de crédit **75,42 %**	Report du paiement des impôts **73,09 %**	Subventions aux services d'utilités publiques **63,17 %**
Grande entreprise	Subventions salariales **61,84 %**	Subventions aux services d'utilités publiques **55,26 %**	Report du paiement des impôts **54,42 %**
Exportatrices	Accès aux garanties de prêt et de crédit **80,12 %**	Subventions aux services d'utilités publiques **78,62 %**	Report du paiement des impôts **72,51 %**
Filiale étrangère	Report du paiement des impôts **75,90 %**	Subventions salariales **72,22 %**	Exonération de sécurité sociale **60,61 %**

Source : Calculs des services de la Banque mondiale basés sur l'enquête Cote d'Ivoire Pulse Survey de 2020, Groupe de la Banque mondiale. Note : Données pondérées, estimations de la base de sondage.

L'impact sur les entreprises ivoiriennes peut se comparer à celui qui a été rapporté par les fédérations d'entreprises de l'UEMOA. Selon les données anecdotiques recueillies par des associations du secteur privé, dans toute la région, les entreprises des services et du commerce de détail sont les plus touchées (87 % et 71 %, respectivement), tandis que l'agriculture semble avoir été moins affectée (48 % seulement se sentent concernées). L'ampleur relative des pertes de ventes et/ou de revenus était également élevée dans toute la région, de nombreuses entreprises dans tous les secteurs ont déclaré des pertes de 50 % et plus. Cependant, cela ne s'est pas encore traduit par des licenciements massifs, 25 % seulement des entreprises déclarent être affectées jusque-là au niveau de l'emploi[36].

35 Les couleurs indiquent le type de mesures.
36 Chambre consulaire régionale UEMOA (Mai 2020). Rapport COVID-19. Impact de la pandémie de la Covid-19 sur le secteur privé de l'UEMOA..

Les résultats de l'enquête suggèrent que les grandes entreprises ont subi des coûts d'ajustement et que le soutien au maintien de l'emploi sera crucial. Les grandes entreprises ont dû adapter leurs activités (horaires, mesures de sécurité, intrants), mais elles disposaient généralement de réserves de trésorerie plus importantes et d'une plus grande capacité à gérer la situation. Ces entreprises sont un large vivier d'emplois formels et de qualité, et contribuent aux exportations et aux recettes publiques du pays. Les mesures de soutien fiscal du gouvernement visant à différer les paiements d'impôt et les cotisations sociales patronales (Ordonnance 2020-357 du 8 avril 2020) sont clairement les bienvenues. Si elles sont mises en œuvre rapidement, elles contribueront au maintien de l'emploi. Un soutien financier supplémentaire pourrait être mieux ciblé s'il visait : 1) des besoins explicites, tels que les coûts des services d'utilités publiques ou les subventions salariales ; 2) les contraintes spécifiques de certaines entreprises (accès aux intrants, logistique, dépendance commerciale) ; ou 3) assurer qu'un soutien financier plus général soit clairement lié aux difficultés découlant de la crise et au maintien de l'emploi.

En revanche, les petites entreprises et certains secteurs ont été beaucoup plus touchés et tireraient profit d'un soutien financier plus direct. Tout d'abord, des secteurs tels que l'hôtellerie et le commerce de détail (deux secteurs relativement importants de l'économie) ont été contraints de fermer pendant le confinement. Ces secteurs ont également fait état de faibles réserves de liquidités, ce qui indique un besoin urgent de soutien plus général. Les mesures fiscales indirectes (reports d'impôts, etc.) pourraient ne pas suffire pour permettre à ces entreprises, en particulier les plus petites, de traverser la crise. De même, les PME étaient également plus susceptibles de signaler diverses contraintes, notamment l'accès limité au financement et les difficultés d'accès aux intrants. Les microentreprises en particulier sont celles qui ont subi la baisse la plus importante des ventes. Ici, un soutien financier plus direct – comme disponible par le biais de fonds d'urgence du gouvernement – répondra certainement à des besoins importants et immédiats.

Dans tous les secteurs, le transport et l'accès au financement sont apparus comme des contraintes clés, qui mériteraient d'être suivies de près pendant la reprise. Des données de haute fréquence ou une enquête de suivi pourraient permettre de mieux cerner la situation. Des données anecdotiques suggèrent que les perturbations de logistique pendant la crise sont passagers, mais il conviendra de procéder à une évaluation avec des données plus récentes du mois de juin ou juillet. Selon les résultats de l'enquête, l'accès au financement ne s'est pas contracté de manière significative pour la plupart des entreprises, mais il existe des risques importants pour l'avenir. Comme les entreprises sont sous pression pour rembourser leurs prêts, les banques pourraient voir leur capacité à accorder des crédits se rétrécir. Ce qui aurait pour conséquence de renforcer les difficultés d'accès au financement des PMEs. Le Fonds de garantie des crédits aux PME (FGCPME) crée par le gouvernement serait un nouvel instrument[37] visant à soutenir l'accès de liquidité aux entreprises viables avant la crise COVID par le biais de conditions de garantie améliorées afin d'inciter les intermédiaires financiers à fournir des crédits aux PME et rétablira les flux de crédit afin de stimuler les investissements pour les MPME pendant la phase de reprise. Dans un contexte hors-crise, le FGCPME a pour objectif de combler un vide dans les prêts aux MPME dû au manque de transparence des MPME, au manque de familiarité des banques et autres institutions financières avec celles-ci, au manque de services bancaires adaptés aux besoins des MPME, à l'insuffisance des garanties, etc. Le

37 Le cadre juridique d'un système de garanties de crédit en Côte d'Ivoire existe depuis 1968 et a été modifié plusieurs fois, la dernière en janvier 2020. La crise du COVID-19 a entraîné une relance du Fonds de garantie (le Fonds de garantie PME) en mai 2020.

FGCPME serait ouvert aussi aux institutions de microfinance éligibles qui sont les principaux pourvoyeurs de crédits aux micro- et petites entreprises.

Compte tenu de la nature de leurs portefeuilles et des activités de leurs clients, les institutions de microfinance et le secteur de l'inclusion financière en général sont particulièrement affectés par la crise en cours. Les portefeuilles des IMF sont caractérisés par une part significative du secteur informel, une prépondérance des activités de commerce/négoce, des clients fragiles qui disposent de peu de ressources pour « amortir » les effets de la crise. Sur un plus long terme, les autorités devraient envisagées des mesures de renforcement du secteur de la microfinance (en améliorant la supervision du secteur mais surtout en restructurant/clôturant toutes les petites institutions de microfinance non viables). De plus la digitalisation des institutions de microfinance permettra d'augmenter l'accès et l'usage aux services financiers numériques, surtout dans les zones rurales reculées, et ainsi renforcer l'inclusion financière.

2.3 La COVID-19 et son impact sur les ménages ivoiriens et la pauvreté

À l'échelle mondiale, la pandémie de COVID-19 risque d'accélérer la pauvreté, surtout dans les pays en développement. L'Organisation internationale du Travail (OIT) prévoit que les travailleurs du secteur informel dans le monde entier pourraient perdre 60 à 80 % de leurs revenus, autour de 80,25 % pour les pays africains. Les estimations de la Banque mondiale sur la pauvreté datant d'avril 2020 suggèrent que des millions de personnes pourraient basculer dans la pauvreté dans les pays les plus peuplés (jusqu'à 12 millions en Inde, 5 millions au Nigéria et plus de 1 million en Afrique du Sud, par exemple)[38]. En Côte d'Ivoire, qui est un pays nettement moins peuplé, ce serait 1 million de personnes qui basculeraient dans la pauvreté. Comparativement, ce nombre met l'accent sur la nécessité d'une action rapide et généreuse pour renforcer dans la durée, les tendances à la baisse de la pauvreté.

Les ménages ivoiriens ont été durement touchés par la crise — et l'impact ne concerne pas seulement les segments les plus pauvres de la population. En avril 2020, l'Institut national de la statistique (INS) a mené une enquête auprès des ménages, en collaboration avec le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), afin de mieux comprendre l'impact de la pandémie et des mesures de confinement prises par le gouvernement. Cette enquête montre que la plupart des ménages ont été touchés : 81 % d'entre eux ont déclaré que la COVID avait affecté leur situation professionnelle ou le nombre de leurs heures travaillées, alors que 72 % ont subi une baisse de revenus. Elle montre également que de nombreux ménages disposent de réserves limitées pour résister à un choc sur les revenus.

L'enquête sur l'impact de la COVID-19 couvre un échantillon de 800 ménages à travers le pays et s'appuie sur la dernière enquête exhaustive sur les ménages menée en 2018 (EHCVM)[39]. Ensemble, les deux enquêtes dressent un tableau des différentes couches de la population et de la manière dont elles ont été affectées par la COVID-19. Pour l'enquête COVID-19, les entretiens téléphoniques ont été menés entre le 11 et le 17 avril, alors que les mesures gouvernementales de confinement étaient en vigueur depuis trois à quatre semaines.

38 Banque Mondiale (20 avril 2020). L'impact de la pandémie de COVID-19 sur la pauvreté globale : pourquoi l'Afrique Subsaharienne pourrait être la région la plus durement touchée (The impact of COVID-19 (Coronavirus) on global poverty: Why Sub-Saharan Africa might be the region hardest hit). https://blogs.worldbank.org/opendata/impact-covid-19-coronavirus-global-poverty-why-sub-saharan-africa-might-be-region-hardest

39 L'Enquête harmonisée des conditions de vie des ménages a été menée par l'Institut national de la statistique (INS), avec le soutien de la Banque mondiale.

La majorité des ménages interrogés vivent à Abidjan (88,3 %) et le reste dans les zones rurales et les villes secondaires du pays (11,7 %). Les résultats sont probablement plus représentatifs de l'impact à Abidjan que dans les zones rurales. En revanche, l'EHCVM de 2018 a interrogé plus de 12 000 ménages à travers le pays et dresse donc un tableau plus exhaustif et représentatif.

Les perturbations liées aux mesures de confinement ont eu un impact important sur les revenus de la population

Pratiquement tous les ménages interrogés étaient informés de la pandémie et des mesures prises par le gouvernement. Plus précisément, 99 % des chefs de famille étaient informés de la pandémie et la plupart (90 %) s'inquiétaient de son impact sur la santé[40]. Les canaux traditionnels de communication (télévision et radio) ont été utilisés pour informer la population afin qu'elle comprenne mieux la maladie à coronavirus. Les médias traditionnels sont considérés comme des sources d'information fiables qui étayent les sources alternatives comme les parents et les amis (3,8 %), les chefs communautaires (3,7 %), Facebook (2,4 %) et les autres sources (1,6 %).

La crise de COVID-19 a perturbé la dynamique du marché du travail et ralenti l'activité économique. La crise du coronavirus a entraîné une diminution du nombre de travailleurs salariés et une augmentation du nombre de chômeurs et d'inactifs, notamment à Abidjan. Les données de 2018 indiquent qu'à l'époque, près de 85 % des chefs de famille travaillaient et seulement 15 % étaient au chômage ou inactifs. Comparativement, près de 43 % des chefs de famille interrogés en avril 2020 ont déclaré être au chômage ou inactifs. Bien que les deux enquêtes ne soient pas directement comparables, les différences mettent en évidence l'impact de la COVID-19 sur la population active. Seulement 20 % environ des chefs de famille n'ont ressenti aucun impact particulier sur leurs horaires de travail ou leur statut professionnel. La majorité d'entre eux ont été affectés par des horaires de travail réduits, du chômage technique, du télétravail ou du chômage total. Dans la plupart des secteurs urbains (c'est-à-dire tous sauf l'agriculture), l'arrêt des activités, le manque de clients et, dans une bien moindre mesure, les difficultés d'accès aux intrants nécessaires constituent les principaux facteurs d'impact.

Encadré 6 : Évolution de la pauvreté et des inégalités en Côte d'Ivoire

La pauvreté en Côte d'Ivoire est en diminution constante depuis 2012. Le taux de pauvreté, en augmentation depuis plus de trois décennies (de 10 % de la population en 1985 à 48,9 % en 2008 selon les enquêtes auprès des ménages) a atteint 55,01 % de la population en 2011, après une décennie de conflits civils et politiques. Depuis, dans un contexte de reprise économique et d'avancée des réformes, la pauvreté a fortement diminué, passant de 55 % de la population en 2011 à 44,4 % en 2015, et 39,45 % en 2018*. Le coefficient de Gini montre entre 2010/2011 et 2018/2019 une réduction des inégalités. Cependant, celle-ci reste un défi important. En effet, la richesse générée ces dernières années est en grande partie concentrée à Abidjan : les inégalités territoriales, en particulier les taux de pauvreté plus élevés dans les régions Nord et Centre du pays, demeurent une préoccupation majeure.

Par ailleurs, les résultats en matière de développement humain ne sont pas pleinement à la mesure de la forte croissance du PIB. En dépit des progrès tangibles,

40 Document interne de la Banque mondiale. Évaluation de l'impact de la COVID-19 en Côte d'Ivoire, basée sur les données de l'INS, du ministère du Plan et du Développement et du PNUD, avril 2020.

la Côte d'Ivoire accuse un certain retard par rapport aux moyennes de sa région et des pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure dans les domaines de l'éducation et de la santé. Malgré des dépenses publiques considérables en matière d'éducation, les résultats en termes de scolarisation et d'acquisition de compétences restent en deçà des attentes.** Le Programme Social du Gouvernement (PSGouv) 2019-2020 lancé par les autorités vise précisément à accélérer le rythme de réduction de la pauvreté et à rendre la croissance économique plus inclusive, à travers des actions sociales ciblant les populations vulnérables et mettant l'accent notamment sur la santé, l'éducation, l'accès à l'eau potable et à l'électricité ainsi que les infrastructures de base.

La plupart des chefs de famille interrogés en 2018 font partie de la population active, mais le travail indépendant domine, surtout dans les ménages les plus pauvres. Les données de l'EHCVM de 2018 indiquent qu'à l'époque, près de 85 % des chefs de famille travaillaient et seulement 15 % étaient au chômage ou inactifs. En moyenne, 67,5 % des chefs de famille étaient des travailleurs indépendants (seulement 2,4 % des employeurs). Toutefois, cette proportion des travailleurs indépendants s'élevait à environ 85 % des chefs de famille dans les ménages les plus pauvres.

Figure 21 : Consommation et dépenses des ménages en Côte d'Ivoire

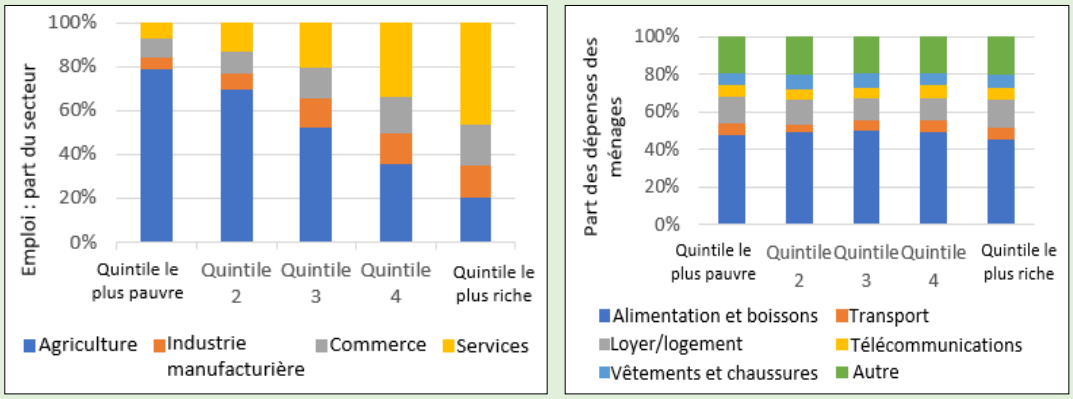

Source : Calculs des services de la Banque mondiale basés sur les données de l'EHCVM de 2018

Les dépenses annuelles moyennes des ménages sont nettement plus élevées à Abidjan que dans les zones rurales ; la nourriture est le principal poste de dépenses de tous les ménages ivoiriens. De nombreux ménages peinent à estimer leurs revenus, car ils ont différents soutiens économiques qui occupent des emplois divers et dont les revenus fluctuent de manière importante. Selon les données de l'EHCVM, le travail procure la majorité des revenus, dont une petite portion provient des envois de fonds, de la propriété ou d'autres biens. Dans ce contexte, la consommation annuelle moyenne est la meilleure mesure pour examiner les vulnérabilités. Les 20 % de ménages les plus pauvres consomment en moyenne 190 000 FCFA par an et par personne, mais sont inclus de nombreux ménages ruraux pour lesquels la contribution de l'agriculture de subsistance peut être difficile à évaluer. En comparaison, la consommation moyenne des ménages par habitant à Abidjan est d'environ 776 000 FCFA.

* En raison de différences dans les méthodes de calcul et de changements dans la conception des enquêtes sur les ménages, les séries de taux de pauvreté de 1985 à 2008 ne sont pas comparables à celles de 2011 à 2018. Les taux de pauvreté de 2011 et 2015 sont estimés en utilisant une méthodologie comparable à celle de 2018. Les communications précédentes des autorités gouvernementales ivoiriennes indiquent des taux de pauvreté légèrement différents (46,3% en 2015 et 37,2% en 2018).

** Les conclusions sont fondées sur les dernières données disponibles lors de la préparation du présent rapport.

La perte de revenus pendant la crise COVID-19 est généralisée et importante, bien qu'elle varie selon le secteur et le statut professionnel. Dans l'ensemble des secteurs, 71 % des ménages ont déclaré avoir subi une baisse de revenus. Cette baisse a été ressentie, quelles que soient les tranches de revenus. Seuls les employés du secteur public ont été moins touchés. Qu'ils soient indépendants ou salariés, les travailleurs du secteur de la confection, des services de détail, de l'hôtellerie et des transports ont plus fréquemment déclaré que leur revenu ou leur salaire avait baissé, et ceci dans des proportions importantes. En revanche, les travailleurs du secteur manufacturier salariés ont été les moins touchés. Néanmoins, ce secteur a été le deuxième le plus touché pour les travailleurs indépendants. Cela correspond aux données recueillies auprès des entreprises. Ces données suggèrent que les grandes entreprises formelles (par exemple, dans la transformation agroalimentaire) ont été plus susceptibles de poursuivre leurs activités, tandis que les petits ateliers de fabrication indépendants (comme les menuiseries, etc.) ont été plus gravement touchés par la baisse générale de la demande et de l'activité économique. En revanche, dans le secteur agricole, les travailleurs salariés ont été beaucoup plus touchés que les indépendants par la baisse des salaires et son ampleur.

Figure 22 : Impact de la COVID-19 sur les salaires et les revenus

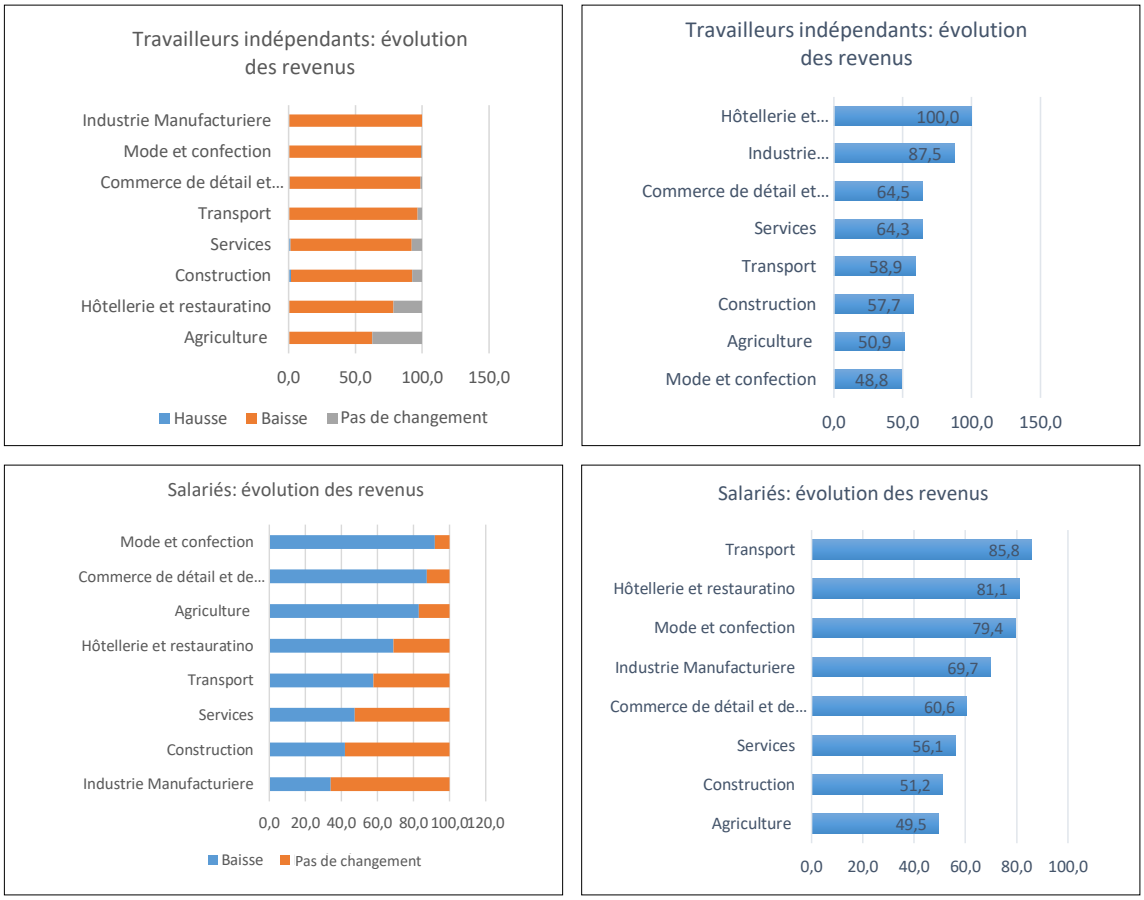

Source : Calculs des services de la Banque mondiale, basés sur les données de l'INS, du ministère du Plan et du Développement et du PNUD : Mesure de l'impact socio-économique de la COVID-19 sur les ménages en Côte d'Ivoire. Avril 2020.

La perte de revenus aura un impact sur les conditions de vie et pourrait entraîner une augmentation de la pauvreté

Pour faire face à la perte de revenus, de nombreux ménages ont dû ajuster leurs dépenses, en réduisant notamment les achats non alimentaires. Après le début des mesures de confinement à la mi-mars, quelques ménages seulement ont déménagé à l'intérieur du pays en raison de la COVID-19 (d'Abidjan vers les zones rurales). Cependant, l'impact sur les schémas de mobilité a été considérable, 30 % des ménages interrogés ayant réduit leurs dépenses de transport. De même, la fermeture des écoles a entraîné une réduction des dépenses consacrées à l'éducation pour plus de 40 % des ménages. En fait, pour surmonter leur perte de revenus, la plupart des ménages ont surtout réduit leurs dépenses non alimentaires. La consommation alimentaire des ménages dont le chef de famille est une femme a moins diminué que chez ceux dirigés par un homme. La consommation pour les différents postes de dépenses a diminué chez une proportion plus faible de ménages pauvres que chez les plus riches. Les transferts d'argent par les ménages ont également diminué de 40 % en moyenne.

De nombreux ménages s'inquiètent de la manière dont ils vont régler leurs dépenses courantes de base, étant donné le manque général de ressources. L'enquête montre que 3 ménages sur 10 seulement pourront utiliser leurs économies pour faire face aux charges régulières comme le loyer, les factures d'eau et d'électricité, et la nourriture. 62 % des ménages ne savent pas comment régler leur prochaine facture de services d'utilités publiques et 74 % sont préoccupés par les dépenses alimentaires. Par ailleurs, les stratégies d'adaptation sont limitées : 35 % des ménages prévoient d'utiliser leurs économies et 11 % ont accès au crédit. Mais 34 % n'ont accès ni à des fonds supplémentaires ni à l'aide d'un tiers pour remplir leurs obligations. Cependant, l'impact et les conséquences varient en fonction de la tranche de revenus. Les ménages les plus aisés ont enregistré la plus forte baisse de revenus, mais ils devraient mieux résister et couvrir leurs dépenses courantes de base. En revanche, les ménages dont les revenus sont déjà à peine supérieurs au seuil de pauvreté adopteront probablement des stratégies d'adaptation préjudiciables (comme la réduction de la consommation alimentaire ou la vente de biens productifs de revenus).

De nombreux ménages ont signalé une augmentation de leurs dépenses alimentaires en avril 2020. Plus précisément, 65 % des ménages abidjanais ont déclaré devoir dépenser davantage pour la nourriture, tandis que les dépenses liées à l'éducation et les transports ont respectivement diminué ou sont restées stables. La sécurité alimentaire a été un sujet de préoccupation majeur pour de nombreux pays pendant la crise, mais la Côte d'Ivoire est généralement considérée comme relativement sûre sur le plan alimentaire et elle n'a pas été gravement affectée. Le pays est autosuffisant en matière de sécurité alimentaire de base. De nombreuses cultures de base sont produites localement en quantité suffisante et les principales importations de denrées alimentaires comprennent les légumes, le poisson et surtout du riz en provenance d'Asie. Les récoltes récentes ont été bonnes, de sorte que le principal risque pour la sécurité alimentaire provient des perturbations du transport intérieur ou de la logistique.

La hausse des indices des prix des denrées alimentaires au début des mesures de confinement doit être surveillée pour établir si elle a été temporaire ou si elle reflète l'inflation réelle. Au départ, les mesures de confinement ont empêché le transport des denrées alimentaires de l'arrière-pays à Abidjan (et inversement, dans une moindre mesure). De plus, les perturbations du commerce mondial ont peut-être entravé les importations. Enfin, les réserves constituées par la population dans les premiers jours de confinement peuvent

également avoir contribué à la hausse des prix ainsi que le mois du Ramadan en avril et mai, pendant lequel l'augmentation de la demande fait généralement grimper les prix. Bien que des données anecdotiques suggèrent que les perturbations ont été temporaires et que les prix se sont à nouveau normalisés, l'inflation a été modérée en avril. Afin de prévenir une éventuelle inflation, le gouvernement a plafonné les prix des denrées principales.

Le gouvernement a mis en place des mesures de soutien aux ménages les plus vulnérables sous la forme de transferts en espèces et de dons en nature d'un montant de 170 milliards FCFA. Cette aide est déployée dans tout le pays, en commençant par Abidjan. Les données de l'enquête ci-dessus indiquent que jusqu'à 70 % des ménages ne savent pas comment régler leurs dépenses courantes de base. En l'absence d'informations systématiques sur les revenus, il est difficile de quantifier les écarts de revenus. Néanmoins, les données de l'enquête suggèrent que les montants des allocations de transferts en espèces du gouvernement (25 000 FCFA mensuels par ménage pour les plus pauvres sur trois mois) ne couvriraient pas les pertes subies. Quant aux ménages les plus aisés qui ont également subi d'importantes pertes de revenus (mais non couverts par le soutien du gouvernement), ils ont dû recourir à l'épargne et au soutien familial pour combler la différence. Cette solution viable dans l'immédiat les rend plus vulnérables à de nouveaux chocs.

Encadré 7 : L'allégement de la facture d'électricité pour cause de COVID-19 par le gouvernement aidera tous les ménages.

Bien que les services d'utilités publiques ne représentent qu'une faible part des dépenses des ménages, 62 % d'entre eux ne savent pas comment régler leur prochaine facture d'électricité, car l'impact de la COVID-19 a considérablement réduit leurs revenus.

Quelles sont les implications concrètes ?

En Côte d'Ivoire, l'électricité est fournie par la Compagnie ivoirienne d'électricité, qui est une entreprise privée. L'accès à l'électricité pour tous est un élément clé du programme social du gouvernement. En 2019, 919 villages (et plus de 200 000 ménages) ont été connectés au réseau électrique. Le gouvernement a aussi modifié la grille tarifaire de la société afin d'offrir un accès moins coûteux aux ménages les plus pauvres dans le cadre du « tarif social ». Celui-ci est réservé aux ménages dont la consommation mensuelle est inférieure à 200 kWh. Dans le cadre de ce dispositif, les ménages paient une redevance beaucoup plus faible pour l'établissement de la connexion et bénéficient de tarifs peu élevés. En 2019, 1 million de ménages environ ont bénéficié du tarif social. Une famille bénéficiant du tarif social paie — en fonction de sa consommation — de 3 500 à 11 000 FCFA environ (ou 5 à 17 EUR) tous les deux mois.

Les ménages ivoiriens les plus pauvres dépensent environ 188 000 FCFA par habitant et par an pour leurs dépenses vitales. Pour un ménage de 5 personnes, cela signifie que le revenu mensuel doit être environ 83 000 FCFA. Ainsi, même si l'électricité représente environ 6 % des dépenses des ménages, elle est devenue un obstacle pour les familles touchées par la COVID.

Dans ce contexte, les mesures du gouvernement visant à apporter une aide pour les factures d'électricité, les transferts d'argent et l'aide alimentaire en nature permettront de répondre à d'importants besoins fondamentaux. Le gouvernement a transféré 7,1 milliards FCFA à la Compagnie d'électricité au titre des factures de mars/avril des ménages qui bénéficient déjà du « tarif social ». Le reste des ménages bénéficiera d'une suspension du paiement des factures pendant trois mois, ce qui soulage en partie tous les ménages en difficulté.

Les données de l'enquête montrent clairement que l'impact a été plus important et étendu que prévu. Tout d'abord, il a exacerbé la pauvreté existante par de graves pertes de revenus pour les ménages pauvres. Cet écart de revenu à court terme sera difficile à compenser pour de nombreux ménages et le programme de soutien du gouvernement sera essentiel pour atténuer le choc. Ensuite, la crise a également mis de nombreux ménages à revenus moyens dans une situation beaucoup plus difficile. Beaucoup d'entre eux peuvent peut-être faire face à leurs besoins de consommation grâce à l'épargne et au soutien familial, mais la crise les a rendus beaucoup plus vulnérables à d'autres chocs (comme une deuxième vague d'infections). Enfin, à plus long terme, la perte de revenus et d'épargne pourrait avoir des répercussions sur la reprise de la demande intérieure, qui a été un moteur essentiel de la croissance économique ces dernières années.

La crise de COVID-19 se traduira probablement par une augmentation temporaire des chiffres de la pauvreté. Ces dernières années, la forte croissance a soutenu la hausse des revenus de nombreux ménages, ainsi que l'amélioration des conditions de vie qui résulte de programmes sociaux. Dans un contexte de reprise économique et d'avancée des réformes, la pauvreté a fortement diminué, passant de 55 % de la population en 2011 à 44,4 % en 2015, et 39,45 % en 2018 . Mais cette tendance pourrait s'inverser dans le contexte de la COVID-19 — en fonction de la durée de la crise. Des estimations basées sur l'enquête suggèrent que la pauvreté pourrait augmenter jusqu'à 4 points de pourcentage si la crise dans sa phase aigüe dure un trimestre. Compte tenu de ces chiffres, le programme de réponse du gouvernement sera essentiel pour soutenir les ménages vulnérables. Cela contribuerait également à maintenir la demande et atténuer l'impact global de la crise. Le taux de pauvreté pourrait rester stable dans le meilleur des cas et poursuivre sa trajectoire descendante dans les années à venir. Cependant, la poursuite du versement rapide des aides en espèces pourrait fortement aider les ménages à ressortir plus tôt de la pauvreté, en compensant leurs pertes de revenus.

De nombreuses mesures anti-crise en soutien à la population répondent à des besoins importants. La subvention des factures d'électricité des ménages les plus pauvres et la suspension des paiements pendant trois mois pour tous les ménages soulageront une grande partie de la population. Cette deuxième mesure montre que le gouvernement reconnait que même les ménages de la classe moyenne sont en difficulté. L'enquête révèle également que les ménages les plus pauvres ont fortement besoin d'un soutien financier, ce qui montre qu'il sera essentiel de traiter les transferts en espèces dès que possible. En outre, la crise a créé un écart de revenus important. Les ménages, faute de liquidités, peuvent ne pas retrouver des niveaux normaux de consommation. Cela pourrait se traduire par un déficit de demande qui entraverait la reprise. Des données supplémentaires sur l'impact de la crise dans les zones rurales et les villes secondaires permettraient de déterminer le montant de l'aide nécessaire dans ces zones et la meilleure manière de cibler les ménages les plus démunis.

2.4 Recommandations politiques : associer riposte à la crise et croissance future

Les pays du monde entier ont structuré leurs ripostes à la crise autour de trois objectifs principaux : sauver des vies, préserver les moyens de subsistance et protéger l'avenir. Cela impliquerait plus particulièrement (1) des mesures de prévention, de détection et de traitement de la maladie, (2) la protection des emplois, des revenus et de la fourniture des services d'utilités publiques, tout en (3) établissant les bases d'une future reprise par le biais d'investissements et de renforcement de la résilience. Le défi est de taille, surtout dans les

pays en développement où le secteur informel est important, où les capacités sont limitées et où la marge de manœuvre budgétaire est restreinte. La nécessité de mesures de confinement adaptées et nuancées, d'investissements sélectifs et de hiérarchisation des mesures est donc encore plus marquée, en particulier en Afrique subsaharienne[41].

Encadré 8 : Mise en place et administration des fonds d'appui du gouvernement

Le « Plan de Soutien Economique, Social et Humanitaire » est coordonné par le Ministère de l'Économie et des Finances et a été élaboré en consultation avec les parties prenantes du secteur privé. Les quatre fonds d'urgence sont mis en place au sein de la Banque Nationale d'Investissement (BNI) et gérés par des Comités de Gestion séparés. Le contrôle est assuré par un comité de gestion présidé par le Ministère de l'Économie et des Finances. Un Secrétariat exécutif est assuré par les Ministères techniques principalement en charge, et des représentants des associations du secteur prive font partie des fonds de soutien aux entreprises. Les contours détaillés de la gouvernance financière des différents fonds ont été définis par Ordonnance et à travers des arrêtés d'application. Les Fonds interviennent à travers des subventions non remboursables, notamment dans le cadre du soutien humanitaire et social ; des subventions non remboursables dans le cadre du secteur informel ; des prêts à taux zéro dans le cadre du secteur informel et des PME ; des prêts à taux réduits ; des garanties de prêts.

Les modalités opérationnelles des fonds ont été élaborées avec le soutien de grands cabinets internationaux d'audit, afin de garantir que les bonnes pratiques seront appliquées aux procédures, aux critères d'éligibilité, à la passation des marchés, et à la gestion globale et à la transparence. Pour faciliter un décaissement rapide, des « modes opératoires transitoires » avaient été rapidement mis en place pour les premières semaines d'opérations, qui ont ensuite été remplacées par des dispositifs définitifs de fonctionnement des fonds. Les opérations réalisées se présentent par fonds comme suit : Les fonds en soutien du secteur prive ont décaissé un total de 11,0 milliards FCFA au profit de 79 bénéficiaires (dont 64% des PMEs avec 13% des décaissements), 3,1781 milliards pour le secteur informel (13,651 bénéficiaires) et finalement, 108,518 ménages vulnérables ayant bénéficié des transferts monétaires ; et 6 230 travailleurs licenciés du fait de la COVID-19 (pour un total de 13,61 milliards de FCFA du Fonds de Solidarité).

Source : Informations des autorités ivoiriennes.

Le gouvernement ivoirien a été à la hauteur de la tâche et a rapidement lancé un programme complet de riposte à la crise, le « Plan de Riposte Sanitaire » et le « Plan de Soutien Economique, Social et Humanitaire ». Il s'agissait tout d'abord de financer et de prendre des mesures visant à remédier aux contraintes immédiates de capacité du secteur sanitaire. Le plan prévoit la modernisation des infrastructures, la formation du personnel, la communication avec la population, le stockage des équipements essentiels, la prise en charge des patients infectés et des mesures de quarantaine. Le programme comprend ensuite un ensemble de mesures de soutien aux ménages et aux entreprises destinées à atténuer les conséquences économiques de la crise. Il implique diverses mesures de soutien direct au

41 Loayza, Norman V. (2020.) Costs and Trade-Offs in the Fight Against the COVID-19 Pandemic: A Developing Country Perspective (en anglais). Notes de recherche et de politique, n° 35. Groupe de la Banque mondiale, Washington D.C. http://documents.worldbank.org/curated/en/799701589552654684/Costs-and-Trade-Offs-in-the-Fight-Against-the-COVID-19-Pandemic-A-Developing-Country-Perspective

secteur privé (reports et suspensions d'impôts, plusieurs fonds de soutien, allègement des charges réglementaires) ainsi que quatre fonds dédiés à divers bénéficiaires (ménages et entreprises).

Le gouvernement s'est engagé à mettre en place une gouvernance fiduciaire solide et à superviser sa riposte, afin d'éviter les abus et le mauvais ciblage des différents fonds de soutien. Les décrets créant les quatre fonds d'urgence font clairement référence à la loi organique budgétaire n° 2014-336 du 5 juin 2014. Les fonds seront situés et gérés à la Banque nationale d'investissement (BNI) et décaissés selon des procédures clairement établies. Ils seront contrôlés à la fois par l'Inspection générale des finances (IGF) et par des cabinets d'audit internationaux sélectionnés. Ces dispositions (ainsi que les rapports publics réguliers sur les opérations et les bénéficiaires) contribueront à atténuer les risques d'abus et de mauvais ciblage des bénéficiaires et à renforcer la transparence et la responsabilité.

Sauver des vies : les mesures gouvernementales de soutien au secteur de la santé

Dès l'enregistrement des premiers cas de COVID-19 dans le pays, le gouvernement a commencé à renforcer les capacités de dépistage et de suivi ainsi que les capacités du secteur de la santé, mais la mise en œuvre a été lente. Les premières mesures d'intervention du gouvernement ont consisté à mettre en place des sites d'hospitalisation et des centres de dépistage spécialisés, à renforcer la capacité des laboratoires à effectuer des tests, à former le personnel de santé, à mener des activités de sensibilisation de la population et à stocker du matériel. Des équipes d'intervention rapide formées dans chacune des vingt régions ont été activées et le pays a mis en place des équipes spécialisées de suivi et de localisation.

L'évolution de la pandémie de COVID-19 en Côte d'Ivoire était similaire à celle de beaucoup de pays africains, caractérisée par une phase précoce lente et des taux de mortalité bas. Le premier cas a été enregistré à la mi-mars, et au début de juin, le pays ne comptait que 3 000 cas et 33 décès. Au 27 juillet, cependant, le nombre de cas confirmés était passé à 15 655 contre 96 décès. L'augmentation des cas en juin a été plus rapide qu'en Afrique subsaharienne en général (mesurée en par million d'habitants), mais vers la fin juillet, la croissance des cas a ralenti et s'est stabilisée et la mortalité est significativement plus faible que dans la plupart des autres pays. Toutefois, l'augmentation du nombre de contaminations indique que la population ne respecte plus les mesures de distanciation sociale.

Une accélération des contaminations à la COVID-19 constituerait un risque grave pour le pays. Par conséquent, le gouvernement devrait renforcer sa riposte à la crise, notamment (1) augmenter la capacité de dépistage pour couvrir une plus grande partie de la population (en tirant les enseignements d'autres pays ayant adopté des approches novatrices), (2) accroitre la capacité à localiser et à suivre les cas suspects, (3) et appliquer de manière plus stricte les mesures de distanciation sociale et renforcer la communication sur les risques (en s'appuyant encore une fois sur les enseignements tirés d'autres pays et des expériences passées telles que l'épidémie d'Ebola avec par exemple l'implication des organisations religieuses et d'autres leaders communautaires).

Préserver les moyens de subsistance : assurer les emplois et les revenus de la population

Le gouvernement a rapidement mis en place un Fonds d'urgence à destination des populations vulnérables afin d'étendre la couverture des filets de sécurité**.** Malgré les importants progrès du programme social du gouvernement, la couverture des programmes de protection sociale reste en deçà des besoins des Ivoiriens. Le Plan national de développement (PND) prévoit une augmentation des dépenses dans des domaines clés pour une croissance équitable tels

que l'amélioration de l'accès à l'éducation, aux soins de santé, aux transferts sociaux et à l'emploi des jeunes. Le PND vise aussi à l'amélioration de la disponibilité des services d'utilités publiques et de la connectivité des infrastructures dans les zones rurales. Malgré des progrès notables de toutes parts, la couverture des trois plus grands programmes de protection sociale est limitée : (1) la couverture médicale universelle (CMU) couvre 10 % de la population, dont seulement 4,8 % des ménages pauvres[42], (2) le Programme national des filets sociaux productifs couvre 6,4 % des ménages pauvres[43], et (3) les programmes d'assurance sociale couvrent 7,9 % de la population active[44].

Le gouvernement a créé un Fonds de solidarité (ordonnance n° 2020-382 du 15 avril 2020) pour apporter un soutien financier aux ménages touchés par la COVID-19. Les critères d'éligibilité sont assez larges et permettent d'inclure les orphelins, les ménages pauvres et les personnes qui ont perdu leur emploi ou qui sont confrontés à une forte réduction de leurs revenus en raison des mesures mises en place (secteur formel et informel)[45]. A cela s'ajoute la distribution de dons en nature organisée en fonction de la disponibilité des ressources en nature. Le Fonds veut donner la priorité aux transferts monétaires par paiement électronique afin de permettre la flexibilité, la mise à échelle et la transparence. Ce programme d'urgence sera le plus grand programme social que le gouvernement n'ait jamais mis en œuvre dans les zones urbaines.

La poursuite du décaissement rapide de transferts monétaires sera essentiel pour atténuer les effets de la crise et préserver les récents progrès du pays dans la lutte contre la pauvreté. Les ménages ont subi d'importantes pertes de revenus pendant le confinement et les segments les plus pauvres de la population disposent d'une faible réserve de liquidité pour assurer leurs dépenses de subsistance. Même les ménages à revenus moyens ont fait état de pertes de revenus importantes. Toutes ces pertes pourraient probablement se traduire par une baisse significative et durable de la consommation. Afin de combler ces écarts, il sera essentiel que le gouvernement procède rapidement au décaissement des fonds de soutien en réponse à la crise afin de fournir des liquidités du côté de la demande. Cela permettrait à la consommation des ménages de reprendre et de soutenir la reprise économique à long terme.

Le gouvernement a également mis en place un fonds de soutien pour aider le secteur informel à surmonter les impacts des mesures de lutte contre l'épidémie. Par le biais du Fonds de 100 milliards FCFA (créé par l'ordonnance n° 2020-385 du 15 avril 2020), le gouvernement prévoit (i) d'identifier les acteurs du secteur informel qui seront soutenus par des transferts monétaires temporaires par le biais du Fonds de solidarité, (ii) de fournir des subventions aux microentreprises informelles pour protéger les actifs productifs et soutenir leur reprise économique après l'épidémie de COVID-19, et (iii) de fournir des prêts aux microentreprises et aux PME informelles pour soutenir leur reprise économique. Le Fonds vise également à mettre des services à la disposition des entreprises informelles pour accompagner la reprise de leurs activités, accroître leur productivité et soutenir la création d'emplois de meilleure qualité. Une phase transitoire s'est terminée en juillet 2020, après quoi le Fonds devrait être pleinement opérationnel pour soutenir une reprise économique rapide et une résilience à plus long terme.

---

42 Sur la base des chiffres de la pauvreté de l'ENV 2015.
43 Sur la base des chiffres de la pauvreté de l'ENV 2015 et des 127 000 ménages enregistrés dans le programme en mai 2020. Avec l'extension prévue pour 2020, la couverture devrait presque doubler.
44 Banque Mondiale (nov. 2019). Modernisation des politiques de protection sociale et de travail pour la croissance inclusive, Note de politique.
45 Pour la phase transitoire (jusqu'en juin 2020), le Fonds prévoit d'aider 177 000 ménages dans le Grand Abidjan, par le biais d'un programme de transfert d'espèces de trois mois. La couverture pourrait être étendue au reste du pays, mais rien n'a été confirmé au moment de la rédaction du présent document

Le fonds pour le secteur informel pourrait être difficile à mettre en œuvre, mais répond à un besoin urgent. Les entreprises du secteur informel sont parmi les plus touchées par la crise et souvent celles qui résistent le moins aux chocs. Cela se traduit par trois risques : (1) les entrepreneurs subissent immédiatement une perte de revenus qui met en péril leur ménage et leurs moyens de subsistance de base ; (2) plus les entreprises cessent leurs activités, plus le tissu du secteur privé en souffre, ce qui crée des lacunes dans les chaînes de valeur, l'offre et la demande ; (3) si les entrepreneurs sont contraints de vendre des actifs productifs, cela rend leur reprise impossible. Parallèlement, compte tenu de l'absence de registres ou d'informations systématiques, l'identification des bénéficiaires et le décaissement rapide se font des approches innovantes et créatives, impliquant notamment les collectivités et les organisations professionnelles. Néanmoins, étant donné l'importance de ce secteur, l'argent décaissé par ce fonds sera particulièrement bénéfique.

Enfin, le gouvernement a créé deux fonds dédiés aux entreprises du secteur privé formel. L'ordonnance n° 2020-384 du 15 avril 2020 a créé un Fonds spécifique de 150 milliards FCFA pour les PME (FSPME) et l'ordonnance n° 2020-383 un Fonds de 100 milliards FCFA pour les grandes entreprises (FSGE). Ces deux fonds visent essentiellement à alléger les contraintes de liquidité, à protéger les actifs productifs et à éviter les licenciements, tant pour les grandes entreprises que pour les PME. Les principaux instruments envisagés sont les garanties de crédit et le crédit direct par l'intermédiaire de la Banque nationale d'investissement (BNI). Compte tenu des contraintes particulières auxquelles les PME sont confrontées avec des réserves de trésorerie/crédit limitées (voir section 2.2 ci-dessus), un soutien financier rapide et soutenu est important pour leur permettre de payer les factures sans brader leurs actifs productifs et éviter les licenciements. En revanche, les grandes entreprises étant généralement plus résilientes, et disposant d'une plus grande réserve de liquidités et de plus grandes capacités, seules les entreprises qui sont vraiment en difficulté pourraient être sélectionnées pour bénéficier de ce fonds. Associer l'aide d'urgence à la préservation des emplois pour la population pourrait également renforcer les incitations des entreprises à ne pas licencier de personnel.

Protéger l'avenir : la riposte à la crise pourrait favoriser des réformes essentielles pour promouvoir la reprise et la croissance économique

La riposte relativement rapide et la couverture généreuse des mesures devraient permettre d'atténuer les pertes, mais pourraient également constituer un tremplin pour des réformes à long terme. La COVID-19, malgré les difficultés et les souffrances qu'elle a engendrées, pourrait également constituer un catalyseur de progrès pour certains défis majeurs. D'une part, la mise en œuvre de mesures de riposte à la crise pourrait directement contribuer à faire avancer les programmes de développement à long terme déjà existants tels que le filet de sécurité sociale, l'assurance maladie et le soutien simplifié aux entreprises informelles. D'autre part, la crise a mis en évidence la nécessité de réformes fondamentales pour améliorer des domaines clés, notamment la surveillance en termes de sécurité alimentaire et l'accès au financement pour le secteur privé[46]. Parallèlement, dans l'ensemble du dispositif de riposte, il sera important de garantir la bonne gouvernance et la transparence budgétaire, pour permettre à la Côte d'Ivoire de sortir de la crise dans la même situation macroéconomique forte dans laquelle elle était au début de la pandémie.

46 Remarque : un travail analytique plus approfondi sur la productivité et la compétitivité du secteur privé de la Côte d'Ivoire est en cours et sera publié au cours du second semestre de 2020, notamment par le biais du mémorandum économique du pays et d'un diagnostic du secteur privé.

La mise en œuvre de certaines mesures de riposte à la crise pourrait stimuler l'exécution future de programmes de développement à long terme.

Le gouvernement a entamé la mise en place d'un registre social afin d'étendre les filets de sécurité sociale pour la population. Les pouvoirs publics ont ainsi adopté un décret en 2019, portant sur la mise en place d'un registre social unique (RSU) afin (i) d'améliorer la coordination, l'efficacité et l'efficience des programmes de protection sociale et de réduction de la pauvreté, (ii) de permettre l'identification des ménages pauvres et vulnérables sur tout le territoire, et (iii) de constituer une base de données unique et sécurisée permettant de cibler les ménages et individus éligibles. Toutefois, à ce jour, le registre social unique n'est pas encore opérationnel.

La mise en œuvre du programme de transferts monétaires d'urgence est l'occasion d'accélérer le développement d'un système de protection sociale adaptative. Un système de protection sociale adaptative est un système intégré capable d'exploiter les synergies entre la protection sociale, la réduction des risques de catastrophe et la protection contre d'autres chocs. Dans un premier temps, le gouvernement pourrait développer un système informatique de gestion (SIG) qui permettrait d'établir la liste de tous les bénéficiaires du programme d'urgence et de suivre les transferts de fonds. Après la crise, le SIG pourrait constituer la base du RSU en capitalisant les données collectées par le biais du Fonds de solidarité. Cela accélérerait considérablement le développement du RSU et l'expansion de sa couverture.

Les pouvoirs publics pourraient déployer le système de soins de santé universel pour accroître l'accès aux soins des ménages pauvres. L'initiative de la Caisse nationale d'assurance maladie (la CMU), du ministère des Affaires sociales, met en commun les ressources de l'État et des ménages pour étendre progressivement la protection contre les risques financiers liés à la maladie à l'ensemble de la population. Deux régimes existent : un régime général de base contributif et un régime d'assistance médicale non contributif pour les personnes à faibles revenus ou démunies, telles que définies par la loi. À l'heure actuelle, la CMU couvre 10 % de la population, et seulement 4,8 % des ménages pauvres[47] bénéficient du régime ad hoc entièrement subventionné. Le déploiement du régime d'assistance médicale à tous les ménages pauvres pourrait également s'appuyer sur des données recueillies par le biais du Fonds de solidarité et du Fonds de soutien au secteur informel. Cela contribuera à améliorer l'accès aux soins de santé pour cette catégorie et à en accroître la résilience.

L'opérationnalisation du Fonds de soutien au secteur informel est une chance de développer un ensemble complet de mesures et de services d'appui à ce secteur. La plupart des entreprises du secteur informel mènent leurs activités à des niveaux de productivité et de revenus très faibles. Des mesures de soutien pour accroître la productivité contribueraient à améliorer le niveau de vie des travailleurs du secteur informel. Pendant la phase d'urgence de l'épidémie de COVID-19, tout soutien doit être inconditionnel pour assurer la survie des entreprises. Des évaluations internationales ont montré que les programmes de formalisation avaient peu d'effet. Cependant, un soutien ciblé permettrait aux entreprises informelles d'atteindre un seuil de productivité à partir duquel la formalisation se fait naturellement et volontairement[48]. Dans le cadre de la pérennisation du Fonds de Soutien au Secteur informel, le gouvernement entend combiner l'accès à la couverture maladie universelle, la mise en place d'une fiscalité simple et souple et l'octroi de crédit pour inciter la formalisation des acteurs informels. À moyen terme, les données collectées dans le cadre du soutien au secteur informel

47 Sur la base des chiffres de la pauvreté de l'ENV 2015.
48 Banque mondiale (2019). Faciliter la promotion de l'emploi en Côte d'Ivoire. http://documents.worldbank.org/curated/en/907061571854774317/pdf/Faciliter-la-Promotion-de-l-Emploi-en-Cote-d-Ivoire.pdf

aideraient à identifier les entreprises ayant un profil similaire à celui des entreprises formelles et cela pourrait permettre d'identifier les acteurs le plus performants, afin de les encourager à se formaliser d'une manière ciblée.

Un programme de soutien au secteur informel pourrait jeter les bases d'un renforcement des capacités plus rationnel et plus systématique après la crise. Ces services pourraient inclure un meilleur accès aux services financiers et aux informations sur le marché, des possibilités de formation (techniques et de gestion) et des instruments de protection sociale adaptés au secteur informel (assurance chômage, assurance vieillesse, etc.). Étant donné la nature transversale de la question et la multiplicité des acteurs, il serait important d'élaborer une stratégie multisectorielle coordonnée avec un leadership fort au plus haut niveau.

Les bases de données du Fonds de solidarité et de soutien humanitaire et du Fonds de soutien au secteur informel pourraient être intégrées au RSU pour un ciblage efficace et transparent de ce soutien. Les acteurs du secteur informel constituent le chaînon manquant entre les ménages vulnérables, qui doivent être enregistrés dans le RSU, et les entreprises formelles, déjà enregistrées dans les bases de données officielles et fiscales. Il serait utile d'enregistrer les bénéficiaires de l'aide d'urgence (du Fonds de solidarité et de soutien humanitaire et du Fonds de soutien au secteur informel) dans une base de données, afin de permettre une meilleure compréhension du secteur et de soutenir une mise en œuvre plus efficiente du renforcement des capacités à l'avenir. La base de données créée grâce à l'opérationnalisation du Fonds pourrait également être intégrée comme un sous-registre au sein du RSU. Une telle intégration nécessiterait la collecte d'informations supplémentaires auprès des ménages vulnérables, notamment sur les activités économiques principales de chaque membre du ménage, leur secteur d'activité, leur statut de travailleur ou de propriétaire d'entreprise, etc. Le sous-registre permettrait de cibler les services de diverses agences gouvernementales de manière efficace et transparente pour soutenir la résilience des travailleurs du secteur informel au-delà de la phase de secours liée à la COVID-19.

Le besoin de crédit des PME sera d'autant plus grand que les entreprises reprendront leurs activités après la crise, créant ainsi un cadre favorable à des réformes plus fondamentales. La crise de la COVID-19 constitue une occasion particulière de mettre en place le mécanisme public de garantie de crédit dédié aux PME en Côte d'Ivoire. Le cadre juridique d'un mécanisme de garantie de crédit en Côte d'Ivoire existe depuis 1968 et a été modifié à plusieurs reprises, la dernière fois en janvier 2020. La crise de la COVID-19 a entraîné une relance du Fonds de garantie (le Fonds de garantie des PME) en mai 2020. Afin de garantir que le Fonds sera fonctionnel et offrira des produits adaptés, le gouvernement renforce la gouvernance de ce fonds pour le conformer aux normes en matière de meilleures pratiques i.e les « Principes applicables aux mécanismes publics de garantie de crédit dédié aux PME[49] » publiés en 2015 par la Banque mondiale. Ce document présente en 16 principes, les meilleures pratiques des mécanismes publics de garantie de crédit, et notamment sur la structure de gouvernance. La conformité à ces principes permettrait à la Côte d'Ivoire d'atteindre son objectif d'être au plus près des meilleures pratiques dans ce domaine et contribuerait à faire du nouveau fonds un moyen efficace pour répondre aux contraintes d'accès au financement des PME.

49 https://www.worldbank.org/en/topic/financialsector/publication/principles-for-public-credit-guarantee-schemes-cgss-for-smes

Établir les bases nécessaires pour surmonter les principales difficultés systémiques, la sécurité alimentaire et les procédures commerciales

La prédominance du secteur informel parmi les entreprises constitue un défi important qui ne peut être relevé par une seule mesure. Une stratégie plus claire et un ensemble plus complet de mesures de soutien et de réformes seraient nécessaires pour y parvenir. Actuellement, l'environnement institutionnel du soutien aux PME et aux entrepreneurs informels est vaste, ce qui entraîne souvent un manque de coordination et de stratégie claire.

Avec la probabilité accrue de fermetures d'entreprises, un domaine de réforme structurelle consisterait à modifier le cadre de l'insolvabilité des entreprises. Pour empêcher le système de devenir un système de recouvrement de dettes pendant une pandémie, deux mesures sont possibles : (1) pour les micro- et petites entreprises, le relèvement du seuil d'endettement requis pour qu'un créancier puisse engager une procédure de faillite contre un débiteur[50], et (2) dans les systèmes modernes de faillite personnelle, la limitation de l'accès aux seules requêtes d'un débiteur pour une période déterminée. Cela permettra également de contrôler le nombre d'affaires qui intègrent le système judiciaire surchargé. Pour les grandes entreprises, d'autres politiques ont été mises en œuvre dans le régime d'insolvabilité des entreprises, telles que la suspension de l'obligation de dépôt par le directeur[51] ou la suspension de la responsabilité personnelle des directeurs pendant une période déterminée en cas de négociation insolvable[52].

Pour la Côte d'Ivoire, le système juridique et réglementaire de l'insolvabilité a été modernisé en 2015 au niveau régional (OHADA). Chaque pays de l'OHADA peut adopter des règlements supplémentaires pour rendre opérationnelle la loi sur l'insolvabilité de l'OHADA tant qu'elle ne contredit pas ses dispositions primaires. Celles-ci sont en particulier la mise en œuvre d'un cadre de conciliation, le cadre simplifié pour les MPME et le renforcement des connaissances/capacités du pouvoir judiciaire et des praticiens de l'insolvabilité (notamment en ce qui concerne le nouveau cadre d'insolvabilité transfrontalière). La mise à jour des cadres juridiques nationaux pour s'appuyer sur les réformes au niveau de l'OHADA permettrait de rationaliser les procédures de faillite et contribuerait à la compétitivité à long terme du pays dans le domaine des affaires.

Les mesures de confinement ont probablement contribué à une hausse des prix. Les restrictions à la mobilité imposées par le gouvernement ont initialement entraîné certains retards et perturbations dans les chaînes logistiques, même si le transport de marchandises n'était pas concerné. Cela a contribué à la hausse des prix des produits alimentaires à Abidjan. Une enquête rapide sur la sécurité alimentaire menée en avril 2020 à Abidjan souligne qu'un ménage sur quatre a éprouvé des difficultés d'accès aux marchés en raison de leur fermeture temporaire et que plus de 60 % des ménages ont signalé une augmentation des prix des aliments de base[53]. Des éléments probants indiquent qu'il s'agissait d'un effet temporaire, dû en partie à des perturbations de la logistique nationale et internationale, mais aussi à la constitution de réserves par les populations.

50 L'Australie vient d'introduire des mesures similaires par le biais de la Coronavirus Economic Response Package Omnibus Bill 2020
51 Par exemple, en Espagne et en Allemagne.
52 En Australie.
53 PAM 2020. L'enquête de référence de l'impact de la COVID 19 sur la situation de référence des ménages du district d'Abidjan.

La crise a mis en évidence le besoin d'un système de surveillance de la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Premièrement, les perturbations du commerce mondial dues à la COVID-19 ont accru les risques et les vulnérabilités dans la sous-région. Deuxièmement, la crise (et ses effets immédiats) a mis en évidence des faiblesses des chaînes d'approvisionnement alimentaire, notamment les pertes liées aux problèmes de transport et d'accès au marché. Le renforcement du système de surveillance de la sécurité alimentaire et de la nutrition devrait s'appuyer sur (1) des indicateurs critiques dans les secteurs de l'agriculture, des transports et du commerce et (2) une plateforme numérique intégrée. Ces indicateurs se prêteraient à un suivi plus complet et plus systématique de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, et permettraient de mieux surveiller la dynamique du marché. Ainsi, le pays pourrait se préparer à d'éventuelles crises futures susceptibles de perturber la logistique, le commerce mondial ou l'agriculture locale de la même manière que celle observée lors de l'épidémie de COVID-19.

À plus long terme, ce type d'informations faciliterait également des mesures de riposte plus ciblées de la part des pouvoirs publics et des partenaires au développement. Ce système de suivi complémentaire viendrait compléter les informations fournies dans le cadre du système harmonisé de suivi de la sécurité alimentaire et nutritionnelle du Réseau de prévention des Crises alimentaires au Sahel et en Afrique de l'Ouest (RCPA) dont la Côte d'Ivoire est membre.

Le gouvernement pourrait également revoir les modifications apportées aux procédures douanières pour augmenter le rendement des échanges commerciaux. Le commerce transfrontalier est particulièrement onéreux en Côte d'Ivoire. La mise en place d'un guichet unique a permis de centraliser certaines procédures et processus nécessaires. Toutefois, son objectif de simplification n'est pas encore complètement atteint. En effet, la migration de toutes les fonctions vers ce guichet unique n'est pas encore achevée, et les différents types de documents encore exigés par diverses agences doivent être rationalisés. D'importantes réformes des contrôles douaniers sont en cours, notamment l'évolution vers des inspections plus axées sur les risques (et plus sélectives) basées sur des données électroniques et des profils de risque des cargaisons et des envois. Il reste toutefois beaucoup à faire pour améliorer et simplifier davantage les choses.

Un système entièrement électronique (base électronique dématérialisée) pour les procédures douanières pourrait considérablement faciliter les procédures commerciales pour le secteur privé. L'autorité douanière (la Direction générale des douanes, ou DGD) a temporairement accepté des documents par courrier électronique pour faciliter le commerce pendant la crise. Dans le système logiciel concerné (SYDAM), le cadre réglementaire nécessaire est déjà en place[54]. Lorsque les marchandises sont envoyées pour inspection au scanner, tous les documents joints à la déclaration sont déjà numérisés par les services douaniers pour être transférés et analysés électroniquement par l'analyste du scanner d'images. Celui-ci peut donc comparer et faire correspondre la déclaration de douane électronique ainsi que les documents commerciaux et de transport numérisés avec l'imagerie aux rayons X de la cargaison. Le processus de numérisation des documents justificatifs est donc déjà effectif. Il devrait être facile d'apporter les modifications nécessaires au SYDAM pour télécharger les documents numérisés en annexe à la déclaration, et ainsi faciliter le processus pour les entreprises et les autorités.

54 Bien que le guichet unique ait numérisé une partie des procédures commerciales , plusieurs procédures douanières nécessitent encore la présentation de documents. Le système douanier électronique (SYDAM) n'offre pas la possibilité de joindre électroniquement les documents numérisés à la déclaration en douane, ce qui oblige l'opérateur à déposer les documents en format papier pour le dédouanement.

Une analyse plus générale permettrait d'identifier le potentiel du guichet commercial unique à devenir un véritable outil de facilitation du commerce. Sa création a permis de rationaliser certains processus, mais elle n'a pas encore atteint son plein potentiel pour soutenir la compétitivité commerciale de la Côte d'Ivoire. En outre, son modèle de fonctionnement constitue une violation des dispositions de l'OMC puisqu'il impose aux opérateurs économiques de payer une redevance proportionnelle pour bénéficier des opérations du guichet unique[55]. Il serait important de revoir le modèle de fonctionnement et la structure tarifaire du guichet unique pour en faire un réel outil de facilitation des échanges, ce qui est nécessaire de toute urgence, étant donné l'ambition du pays de poursuivre son intégration mondiale.

55 GATT dispositions de l'art. VIII du GATT et de l'art. 6 de l'AFE de l'OMC. La charge actuelle basée sur la valeur des marchandises représente une charge financière importante pour le secteur privé et est contraire à la législation de l'OMC, comme le prévoit l'article VIII du GATT. Celui-ci prévoit que les droits et redevances perçus doivent être adaptés au niveau du service rendu, ce qui interdit les redevances ad valorem.

ANNEXES

Annexe 1 : Réponse du gouvernement à la crise

Tableau A1 : Mesures de restriction et de riposte de la Cote d'Ivoire

Mesures santé	
Financement supplémentaire pour le secteur de la santé	Le financement supplémentaire pour soutenir un plan d'intervention d'urgence sanitaire a été estimé à 95,88 milliards de FCFA
Couvre-feu et distanciations sociale	(1) Le couvre-feu a été institué entre 21 h et 5 h; (2) interdiction des grands rassemblements publics, (3) fermeture des restaurants et des bars; (4) Fermeture d'écoles / universités (5) fermeture de points de vente non essentiels; (6) Restrictions sur les transports publics
Quarantine	Les cas de COVID-19 et les personnes suspectées ont été mis en quarantaine
Restrictions de voyage / fermeture des frontières	Les frontières aériennes, terrestres et maritimes sont fermées depuis le 16 mars, sauf pour les échanges de marchandises et les voyages exceptionnels (rapatriement d'étrangers, urgence sanitaire, etc.). La suspension a été introduite sur les voyageurs en provenance de pays comptant plus d'une centaine de cas confirmés de maladie à coronavirus
Mesures fiscales	
Soutenir la trésorerie des entreprises	Paiement accéléré (1) des factures de l'Etat de moins de 100 millions, et (2) des crédits de TVA en 15 jours par circuit accéléré pour les entreprises ayant moins de risques
Allégement fiscal pour les secteurs touchés	Exonérés de droits et taxes, importations d'équipements, de matériaux et d'autres intrants de santé utilisés dans la lutte contre le COVID-19
Alléger le fardeau réglementaire des entreprises	Accélération des procédures douanières pour les marchandises essentielles et autres douanes
Mesures sociales	
Augmentation ciblée des dépenses sociales	Fonds de solidarité pour les plus vulnérables
Soutien financier pour le secteur prive	Trois fonds ont été créé pour soutenir (i) les grandes entreprises (ii) les PME et (iii) le secteur informel
Programmes de maintien au travail	La fonction publique a lancé du travail à temps partiel pour fournir des services essentiels
Soutien aux travailleurs en rupture de contrat	Paiement d'allocation spéciale pendant deux mois aux travailleurs formels ayant perdu leur emploi du fait de la crise
Mesures monétaires	
Baisse des taux directeurs	La BCEAO a abaissé les taux directeurs et de refinancement à 2,5% et pris la mesure des assouplissements réglementaires
Soutenir la stratégie de réouverture	
Strategie et calendrier	La réouverture est entrée en vigueur le 08 mai pour le reste du pays et le 15 mai pour Abidjan
Mesures accompagnant la reouverture	Distribution de masques et gels à la population

Source: Autorites Ivoiriennes

Tableau A.2 : Mesures de soutien en comparaison

Nombre de pays		Asie du Sud	Afrique Sub-saharienne	Asie de l'Est et Pacifique	Europe et Asie Centrale	Amerique Latine et Caraïbes	Moyen-Orient et Afrique du Nord	Amérique du Nord
Aide salariale / emploi	51	1	6	11	15	8	6	4
Transferts d'argent	47	3	2	11	16	7	6	2
Plans de crédit / garanties / soutien aux entreprises	42	3	7	7	14	4	5	2
Reports fiscaux	66	3	6	9	32	8	6	2
Réductions fiscales / exonerations	26	3	0	5	10	5	2	0
Baisses de taux d'intérêt / mesures de liquidité / autres mesures monétaires	67	5	21	10	14	10	7	0
Nombre total de pays	131	8	43	19	38	9	10	4

Source: The International Growth Centre, COVID-19 policy response tracker, derniere acutalisation mai 2020, téléchargé en juillet 2020.

Annexe 2 : Données supplémentaires de l'enquête auprès des entreprises

Figure A. 1. Estimations des mesures relatives à la main-d'œuvre travaillant à temps plein (en pourcentage de la main-d'œuvre travaillant à temps plein au mois de décembre 2019).

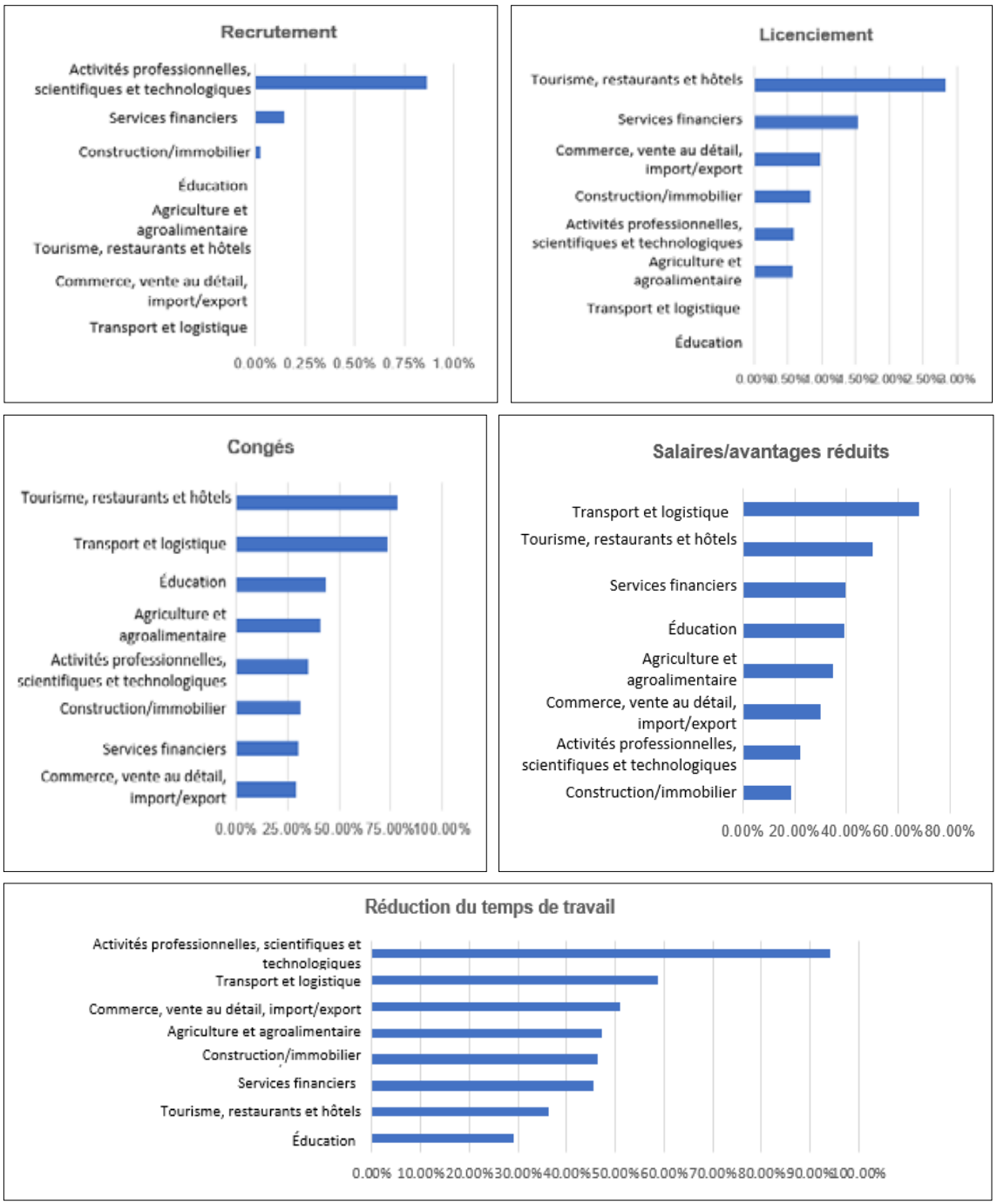

Source : Calculs des services de la Banque mondiale, sur la base des données de l'enquête Côte d'Ivoire Pulse 2020, Groupe de la Banque mondiale. Remarque : données pondérées, estimations de la base d'échantillonnage

Figure A. 2. Restrictions relatives aux services financiers
(% d'entreprises identifiant des restrictions dans les services financiers)

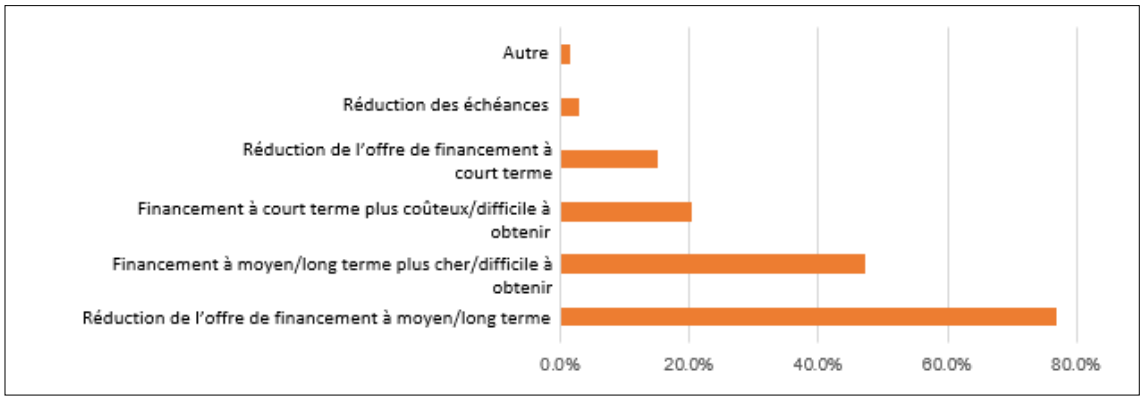

Source : Calculs des services de la Banque mondiale, sur la base des données de l'enquête Côte d'Ivoire Pulse 2020, Groupe de la Banque mondiale. Remarque : données pondérées, estimations de la base d'échantillonnage

Annexe 3 : Tableaux statistiques

Tableau A1 : Indicateurs macroéconomiques clés

	2017	2018	2019	**2020 (p)**	**2021 (p)**
Revenu national et prix (%)	Variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire				
PIB réel	7.4	6.8	6.9	1.8	5.0
PIB réel par habitant	5.0	4.1	4.2	-0.9	2.3
Importations de biens et services	6.4	6.4	1.8	-7.8	7.9
Exportations de biens et services	6.8	-4.1	11.0	-7.6	7.7
Déflateur du PIB	-1.8	0.2	0.5	1.2	1.4
Inflation des prix a la consommation	0.7	0.4	0.8	1.2	1.4
Comptes budgétaires (% du PIB)	Pourcentage du PIB, sauf indication contraire				
Recettes et subventions	15.1	14.9	15	14.5	14.8
Dépenses	18.4	17.8	17.3	19.8	19.0
Solde global (base caisse) 1/	-4.0	-3.3	-2.3	-5.3	-4.2
Dette publique totale (hors C2D 2/)	33.5	37.1	3758	40.8	41.7
Comptes monétaires sélectionnées (% du PIB)	Variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire				
Monnaie au sens large (M2)	8.8	13.5	10.5	3.9	11.1
Crédit au secteur privé	10.0	11.3	13.2	6.1	12.7
Balance des paiements (% du PIB)	Pourcentage du PIB, sauf indication contraire				
Solde balance courante (subventions comprises)	-2.7	-3.6	-2.7	-3.3	-2.7
Balance commerciale	0.3	4.2	5.8	5.2	6.0
Importations (f.o.b.)	15.5	16.4	15.5	13.8	16
Exportations (f.o.b.)	15.8	20.6	21.3	19.0	22.1
Investissements directs étrangers	0.6	0.8	1.0	0.2	0.7
Investissements de portefeuille, nets	2.6	2.8	3.7	1.0	1.5
Termes de l'échange (%)	-0.8	-10.4	-2.3	1.9	-2.6
Autres informations pour mémoire					
PIB nominal (milliards FCFA)	29,955	32,063	34,447	35,480	37,751

Source: Autorités ivoiriennes, projections de la Banque mondiale.

[1] Comprend la variation de la dette flottante. [2] Les contrats de réduction de la dette-développement (C2D) ne sont pas inclus, conformément à l'approche suivie par l'analyse de la viabilité de la dette de la Banque mondiale / FMI.

Tableau A2 : Croissance et structure de l'économie

	2017	2018	2019 (e)	2020(p)	2021(p)
Taux de croissance du PIB	7.4	6.8	6.9	1.8	5
			Côté demande		
Consommation					
Consommation privée	5.0	5.4	4.1	1.5	3.2
Consommation publique	1.4	0.2	0.4	0.5	0.4
Investissement fixe brut					
Investissement fixe brut	1.3	4.1	2.1	0.9	1.3
Publics	0.3	1.0	0	0.2	0.3
Privé	1.0	3.1	2.1	0.7	1.0
Exportations nettes nettes	-0.3	0.8	0.3	-1.1	0.1
Exportations, GNFS	2.4	1.4	0.4	-1.2	1.6
Importations, GNFS	2.7	0.6	0.7	-0.1	1.5
Inventaires	0	-3.7	0	0	0
			Côté offre		
Agriculture	0.5	0.8	0.2	0.2	0.2
Industrie	3.0	2.2	2.2	0.7	1.5
Prestations de service	3.9	3.8	4.5	0.9	3.3

Source: Autorités ivoiriennes, projections de la Banque mondiale.

Tableau A3 : Cadre budgétaire de l'administration centrale (% du PIB)

	2017	2018	2019 (e)	**2020 (p)**	**2021(p)**
Solde global (base caisse) [1]	-4.0	-3.3	-2.3	-5.3	-4.2
Solde primaire	-2.7	-1.9	-0.8	-3.3	-2.6
Revenu total et subventions	15.1	14.9	15.0	14.5	14.8
Recettes fiscales	12.2	12.1	12.2	11.9	12.1
Recettes non fiscales	2.0	2.0	2.0	1.7	1.9
Subventions	0.9	0.8	0.8	0.9	0.8
Dépenses	18.4	17.8	17.3	19.8	19.0
Current expenditure	13.3	13	12.9	15.3	14.2
Salaires et indemnisation	5.0	5.1	4.9	5.1	5.1
Biens et services	3.7	3.9	3.7	3.7	3.7
Transferts	3.3	2.6	2.8	4.4	3.8
Intérêt	1.3	1.4	1.5	2.0	1.6
Nationaux	0.7	0.6	0.6	0.7	0.5
Extérieurs	0.6	0.8	0.9	1.3	1.1
Dépenses en capital	5.1	4.8	4.4	4.5	4.8
Nationales (net)	3.1	2.8	2.8	2.1	2.4
Extérieures (net)	2.0	2.0	1.6	2.4	2.4
Financement	4.0	3.3	2.0	5.3	4.2
National (net)	0.2	0.4	0.5	-0.7	0
Extérieur (net)	3.8	2.9	1.5	2.6	4.2
Financement supplémentaire COVID-19 [2]				3.4	0

Source : Autorités ivoiriennes, projections de la Banque mondiale.

[1] Comprend la variation de la dette flottante ; [2] Supplément au financement extérieur précédemment identifié dans le budget pré-COVID-19.

Tableau A4. Indicateurs monétaires

	2017	2018	2019	**2020 (p)**	**2021 (p)**
Taux de change					
Taux de change nominaux et réels					
Devise locale/USD	-2.0	-4.5	5.5	-1.1	-0.6
Devise locale / Euro	0.0	-0.1	0.0	0.0	0.0
Taux de change effectif nominal (incr = appr)	5.0	3.1	-0.9	3.0	2.4
Taux de change effectif réel (incr = appr.)	1.1	0.0	-5.2	-1.6	-1.6
Indicateurs monétaires					
Taux d'intérêt directeur	2.5	2.6	2.7	2.8	2.8
Base monétaire réelle	8.5	13.3	10.2	11.1	9.0
Monnaie au sens large (M2)	8.8	13.5	10.5	3.9	11.1
Crédit à l'économie	9.7	11.3	13.2	6.1	12.7

Source: Autorités ivoiriennes, projections de la Banque mondiale.

Annexe 4 : Recommandations de politiques — conseils sur les bonnes pratiques

Domaine politique/objectif	Observations générales	Étapes suivantes pour les autorités
La mise en œuvre du programme de transferts monétaires d'urgence est l'occasion d'accélérer le développement d'un système de protection sociale adaptative	Les principaux éléments constitutifs d'un système solide comprennent : (1) un système d'information et de gestion (SIG) dynamique pour faciliter les mises à jour régulières, incluant les chocs prévisibles et l'impact des chocs existants ; (2) une couverture appropriée pour renforcer la résilience des ménages vulnérables et soutenir une expansion rapide des besoins en cas de chocs ; (3) des stratégies de financement durables pour assurer la viabilité de programmes spécifiques ; (4) une coordination institutionnelle solide entre ministères concernés.	Le SIG du programme d'urgence devrait prendre en compte certains des besoins futurs pour développer le registre social unique (RSU) : i) des informations clés devraient être collectées pour permettre à un futur contact de recueillir des données socio-économiques ; ii) tous les bénéficiaires devraient être préenregistrés dans le RSU (pendant la collecte de données supplémentaires). Ces données pourraient être utiles en cas de choc supplémentaire et si le RSU n'est pas à jour ; iii) une collecte de données supplémentaires devrait être organisée rapidement après la fin de la phase d'urgence. Elle permettrait de recueillir des données socio-économiques complètes sur les bénéficiaires du programme d'urgence.
La nécessité de renforcer et d'améliorer les systèmes de surveillance alimentaire est plus urgente que jamais.	Un système de surveillance alimentaire adapté et complet devrait contenir des informations en temps réel sur : • Les principales cultures vivrières des principales zones de production — avec une couverture plus large et plus complète, • Les données relatives aux prix du marché (marchés urbains et ruraux) pour les principales denrées alimentaires d'origine animale et végétale, • Les modes de transport des marchandises pour faciliter la circulation des marchandises des régions productrices vers les principaux marchés du pays, • Les importations et les exportations de ces produits, • Les indicateurs nutritionnels dont des indicateurs indirects tels que l'accès à divers produits alimentaires et leur consommation.	Les principales mesures pouvant permettre aux autorités de s'orienter vers un tel système de contrôle renforcé pourraient être les suivantes : (1) consolider la surveillance et la coordination du système harmonisé de surveillance de la sécurité alimentaire et de la nutrition sous la direction du Cabinet du Premier ministre. Placer la coordination sous la tutelle du Premier ministre renforcerait le pouvoir mobilisateur nécessaire pour une participation active des différents secteurs. (2) S'orienter vers des systèmes informatisés. Le système devrait comprendre des sites sentinelles clés à travers le pays, y compris dans les zones urbaines, afin de saisir systématiquement les indicateurs essentiels dans les secteurs de l'agriculture, des transports et du commerce. (3) Renforcer les capacités des principaux ministères (MINADER, MIRAH, Transport, Commerce et filiales) à gérer la collecte et l'analyse des données en coordination et en partenariat avec l'Institut national de la statistique et l'École nationale de la statistique appliquée (ENSEA).

Chaque pays membre de l'OHADA peut adopter des règlements supplémentaires pour rendre opérationnelles les procédures d'insolvabilités de l'OHADA tant qu'elles ne contredisent pas les dispositions primaires	Mettre en place et appliquer un cadre d'insolvabilité adéquate qui vise à résoudre le surendettement et la résolution des prêts non-performants afin de limiter les dépôts de bilan, les liquidations inutiles et les ventes d'actifs à perte, et faciliter le redressement économique.	Parmi les interventions qui pourraient être examinées de façon plus approfondie, on peut citer (1) la promulgation d'une législation secondaire (décret) sur la réglementation des praticiens de l'insolvabilité (y compris les nominations, les mesures disciplinaires, le code de déontologie, etc.) ; (2) la promulgation d'un décret sur le processus de conciliation, y compris la certification des conciliateurs ; (3) la création d'une « autorité nationale » (c'est-à-dire le régulateur de l'insolvabilité) chargée d'enregistrer les praticiens de l'insolvabilité et d'assurer le suivi et la surveillance, avec notamment y l'établissement d'un barème légal de rémunération.
Un appui systématique des acteurs du secteur informel permet d'accroître la productivité et faciliter leur formalisation volontaire à long-terme.	**Organiser un appui efficace au secteur informel visant à augmenter la productivité de ses acteurs :** (1) Des évaluations internationales ont démontré que les programmes de formalisation n'ont d'effets que sur les entreprises informelles ayant un profil similaire à celui des entreprises formelles ; (2) L'augmentation de la productivité des entreprises informelles devient ainsi un objectif prioritaire afin d'amener ces entreprises vers le seuil de formalisation et d'augmenter les revenus des travailleurs informels ; (3) Le secteur informel est fortement hétérogène. Un profilage des acteurs du secteur permet de définir des mesures et services qui répondent aux contraintes majeures de différents sous-groupes ; (4) Pour les entreprises près du seuil de formalisation, des mesures d'incitation à la formalisation pourraient être mises en place.	**La mise en place du Fonds d'appui aux acteurs du secteur informel est une opportunité pour développer des outils de base pour un appui systématique à ce secteur :** (1) mener un profilage des acteurs du secteur informel pour apprécier leurs principales contraintes ; (2) adapter au secteur informel des mesures et services qui visent l'augmentation de la productivité (accès aux informations, accès aux finances, formations, etc.) ; (3) mettre en place des systèmes d'assurances sociales adaptés aux travailleurs du secteur informel, pour augmenter leur résilience face aux chocs économiques ; (4) enregistrer les acteurs du secteur informel dans un sous-registre du RSU afin de permettre un ciblage efficace et transparent et d'apporter une assistance rapide en cas de choc économique.

Revoir les modifications apportées aux procédures douanières pour augmenter le rendement des échanges commerciaux		1) Renforcer la mise en œuvre de la gestion des risques pour donner priorité au dédouanement des importations et exportations des biens à faible risque • moderniser et intégrer à l'analyse de risque le processus de détermination de la valeur en douanes; • mise en place d'un plan de conformité règlementaire; • redynamiser le programme des opérateurs économiques agréés. 2) Poursuivre à améliorer la coopération des agences frontalières pour faciliter l'importation des biens essentielles (y compris les produits médicaux et des produits alimentaires) 3) Améliorer les technologies de l'information pour soutenir le commerce (par exemple, guichets uniques et portails d'information commerciale) sans imposer des frais au secteur privé.[56] • Améliorer la coordination entre le système portuaire et le système douanier pour le partage efficace des informations • Améliorer le manifeste électronique
Relance et opérationnalisation du Fonds de garantie pour les crédits aux PMEs (FGCPME) afin qu'il puisse offrir des produits adéquats dans le cadre de la reprise économique	L'élaboration, le déploiement et l'évaluation du FGCPME visant à améliorer l'accès des PME au financement doivent se baser sur les 16 Principes, notamment en matière de : • **Cadre légal et règlementaires** ; • **Gouvernance** ; • **Gestion opérationnelle** : Approche individuelle/unitaire, par portefeuille ou hybride • **Gestion du risque de crédit :** Outils de gestion de risque de crédit (scoring et notation de crédit, registre de crédit) • **Renforcement des compétences :** Assistance aux institutions financières participantes destinée à accroître leur capacité de prêt et de gestion des risques	• Opérationnalisation du Fonds (recrutement de l'équipe de gestion et du conseil d'administration ; assistance technique à l'équipe dirigeante ; développement du manuel d'opération, etc.) • Capital et mobilisation des fonds

56 Il est important de noter que cette disposition relative aux frais actuels payés (% des importations) par les opérateurs économiques au guichet unique du commerce est en contradiction avec les engagements de la Côte d'Ivoire auprès de l'OMC tels que prescrits depuis 1947 par le GATT, Art. VIII. Ces frais devraient être limités au cout des services rendus par le guichet

55-03-05-36
03.08.82

GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE

www.banquemondiale.org/fr/country/cotedivoire